

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2014

Procès-verbal

Version intégrale



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1  
A LA DELIBERATION N° 27  
ET LES DELIBERATIONS 59 ET 60

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le DOUZE SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Monsieur Eric FELTEN, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Marc GELY, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Madame Julie LUCIANI, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

ABSENTS :

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Madame Nathalie PEBEREL à Monsieur Florent BACCI, M. Michel PELLEGRINO à Madame Karine TROPINI

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 5 septembre 2014**

Lecture a été donnée de ce qui suit :



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N° 28  
A LA DELIBERATION N° 52

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le DOUZE SEPTEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Monsieur Eric FELTEN, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Marc GELY, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

**ABSENTS :**

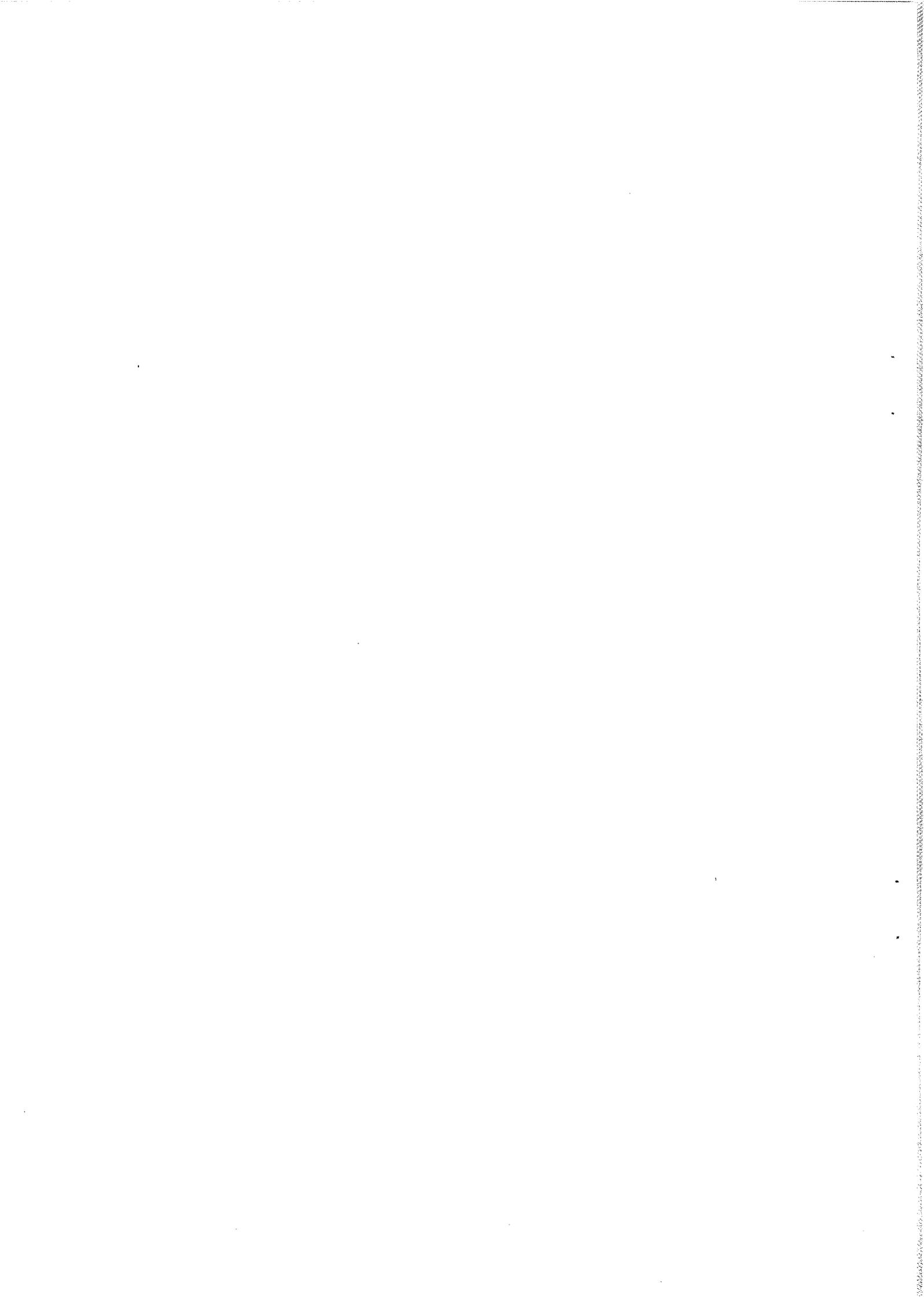
**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Madame Nathalie PEBEREL à Monsieur Florent BACCI, Madame Julie LUCIANI à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, M. Michel PELLEGRINO à Madame Karine TROPINI

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 5 septembre 2014**

Lecture a été donnée de ce qui suit :



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N° 53  
A LA DELIBERATION N° 57

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le DOUZE SEPTEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Monsieur Eric FELTEN, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Marc GELY, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER

**ABSENTS :**

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, .**

Madame Nathalie PEBÈREL à Monsieur Florent BACCI, Madame Julie LUCIANI à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, M. Michel PELLEGRINO à Madame Karine TROPINI, Madame Brigitte DEL PERUGIA à Monsieur William SEEMULLER

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 5 septembre 2014**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

QUORUM N° 4 : LA DELIBERATION N° 58

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le DOUZE SEPTEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-Maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Pierre GIRAN, M. François CARRASSAN, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Monsieur Eric FELTEN, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Jean-Marc GELY, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Madame Floriane MONTENAY, Monsieur Rémy THIEBAUD, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Yvette CARASENA, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur William SEEMULLER

**ABSENTS :**

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

M. Francis ROUX à M. Jean-Pierre GIRAN, Madame Nathalie PEBEREL à Monsieur Florent BACCI, Madame Julie LUCIANI à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, M. Michel PELLEGRINO à Madame Karine TROPINI, Madame Brigitte DEL PERUGIA à Monsieur William SEEMULLER

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 5 septembre 2014**

Lecture a été donnée de ce qui suit :



**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien, Mesdames, Messieurs.

Bien, Mesdames, Messieurs, je déclare la séance ouverte. Je demande donc à Monsieur Olivier MARGOUET, Directeur Général des Services, de bien vouloir procéder à l'appel.

Monsieur Olivier MARGOUET procède à l'appel.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien, je vous remercie. Si vous en êtes d'accord, le quorum étant atteint, nous désignons comme secrétaire de séance Madame Julie LUCIANI. Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

Vous avez reçu les procès-verbaux des séances du 16 mai, 6 juin, 20 juin, 27 juin. Appellent-ils de votre part des questions ou des observations ? Monsieur KBAIER.

**M. KBAIER** : Merci Monsieur le Maire. Note groupe ne validera pas aujourd'hui le compte rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2014 dans sa forme actuelle. En effet, il ne correspond pas à ce qui s'est véritablement passé. Différents mots, différentes phrases ont été ajoutés ou supprimés ou modifiés. Je donne deux exemples. Par exemple, à la page 20, à la suite d'une intervention de votre part, vous avez omis de dire qu'avait été aussi prononcé le mot « cafoutchou ». Bon, c'est sympathique. Page 22 : « Je le dis tout de suite et j'irai prier à la synagogue ou à l'église pour qu'il soit pardonné ». Vous parliez de Monsieur POLITI. Vous n'avez jamais prononcé le mot « église » et vous aviez dit de surcroît : « Vous voyez ce que je veux dire, y compris la veille de l'élection ». Vous l'avez dit. Donc mes collègues Dani ANFONSI et Karine TROPINI ont relu avec intérêt, avec votre autorisation, la bande enregistrée. Et la retranscription n'a pas été stricto sensu comme cela devait l'être. C'est pourquoi nous ne l'approuverons que lorsque vous l'aurez corrigé et rendu conforme à ce qui a été dit et enregistré.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Monsieur SEEMULLER ?

**M. SEEMULLER** : Nous avons tout d'abord observé quelques fautes page 10, puisque le mot « contexte » a été transcrit par « conteste », ce qui change bien sûr la nature de la compréhension de la phrase. À la page 97, le mot « représenté », pas « préempté ». Et de manière générale, la traduction est très littérale. On arrive à avoir des phrases qui font presque 7-8 lignes. Et donc je souhaiterais, si c'était possible, d'une part avoir une traduction plus proche de la réalité du sens qu'on veut donner. Je prendrai l'exemple de l'Assemblée nationale, en tout cas de la manière dont les textes sont retranscrits. Et qu'on puisse en avoir une version *draft* avant qu'elle soit imprimée. Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur COLLET ?

**M. COLLET** : Oui Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Désolé d'arriver un peu rapidement. J'ai eu un petit souci personnel.

Oui, juste en préambule, une petite remarque, sans vouloir rebondir sur ce qui a été dit précédemment. Juste peut-être un petit rappel au règlement intérieur, à savoir que sur la base des articles 20 et 25, il est effectivement prévu de faire approuver le procès-verbal de la séance d'avant. Aujourd'hui, nous allons en approuver trois dans la foulée. Sans préjuger, présager ou anticiper sur les débats qui vont s'ensuivre, il me semblerait qu'il soit bien de n'approuver qu'un procès-verbal et non pas de cumuler trois procès-verbaux. Voilà, c'était juste cette petite remarque.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup.

**M. COLLET** : Aucun esprit critique, je précise !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ma réponse sur les différentes interventions, si vous voulez bien – étant bien entendu que la première et la seconde sont, sinon complémentaires, du moins poursuivent des objectifs différents : moi j'ai souhaité appliquer une jurisprudence, et les conseils de l'Union des Maires et du Courrier des Maires, qui précise que le rédacteur a tout intérêt à essayer de retranscrire dans l'esprit des débats plutôt que de façon parfois trop littérale, au risque de commettre des incorrections, des délits ou des diffamations. Bien entendu, cela ne peut se faire qu'avec l'assentiment de tous les conseillers municipaux présents lors de la séance qu'il s'agit de retranscrire. D'ailleurs, le PV est approuvé lors du Conseil Municipal suivant – ce que nous faisons aujourd'hui, avec quelque retard. Cela peut donner lieu à quelques corrections décidées par le Conseil.

Moi, je vais vous faire une proposition. Bien entendu, les précisions que vous indiquez seront strictement reconnues. Ce sera exactement la même chose pour le Conseil Municipal suivant, où les services avaient souhaité altérer un peu l'intensité du débat entre Monsieur ROUX et Monsieur POLITI. Donc on mettra exactement la date de la mort de Monsieur POLITI et le fait qu'elle était fondamentale en la matière.

**M. ROUX** : RITONDALE.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vois très bien votre... Monsieur RITONDALE, pardon !

*(Rires)*

Je vois très bien. Comme vous étiez l'héritier, j'ai confondu ! Vous voyez ce que je veux dire.

Monsieur SEEMULLER, moi j'ai souvent souffert de la même chose. Malgré le travail que font les personnes qui retranscrivent, on ne s'y reconnaît parfois que difficilement dans la mesure où l'expression orale mérite d'être un peu synthétisée. C'est vraiment un travail très complexe et très professionnel.

Quant à ce qu'a dit Monsieur COLLET, vous avez raison : c'est compliqué d'avoir ce retard, que je vais expliquer. La retranscription d'un Conseil, assez curieusement, prend un temps fou. Deux personnes quasiment à plein-temps pendant un mois. Or aujourd'hui, nous avons une difficulté complémentaire, malgré des remplacements de grande qualité : l'une des deux personnes est partie à la retraite, et la seconde est en congé. D'où l'idée – je vais répondre à à peu près toutes les questions en même temps – de demander, comme cela se fait dans toutes les assemblées importantes (Région, Département et autres), de faire appel à une sténotypiste. C'est donc son compte rendu. Et il y a une externalisation qui sera proposée. Ce sera mis, sans aucun doute, en forme plus compréhensive puisqu'elles ont l'habitude de ce genre de fonction. Et cela permettra d'avoir le compte rendu obligatoirement pour la séance suivante. Voilà ce que je propose.

Ces corrections étant opérées pour les observations qui ont été données, je vous demande malgré tout l'approbation, corrections incluses, de ces quatre comptes rendus. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Contre avec la correction ? D'accord.

**M. KBAIER** : Non, nous avons bien dit que nous l'approuverons lorsque la correction aura été faite.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous mettez en doute que la correction sera faite ? Je veux dire... On vous le donnera, Monsieur. Non, n'expliquez rien ! On remettra à l'approbation ce compte rendu avec la nouvelle feuille, comme cela chacun sera tranquille et il n'y aura pas d'explication à donner.

#### **ADOPTÉS PAR 37 VOIX.**

**8 ABSTENTIONS : M. Jacques POLITI, Mme Karine TROPINI, M. Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Dani ANFONSI, M. Jean DONZEL, Mme Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je voudrais d'abord, avant d'entamer l'ordre du jour précisément, souhaiter la bienvenue à William BROSSARD, nouveau conseiller municipal. Je suis très heureux, William, de t'accueillir. Il remplace Monsieur Germain GRAC-AUBERT qui, pour des raisons professionnelles, a souhaité démissionner. Je rappelle que Monsieur GRAC-AUBERT est désormais chef de cabinet du maire de Romans, ce qui lui impose un emploi du temps particulier. Et je charge notamment Francis ROUX de remercier Germain GRAC-AUBERT pour le soutien et l'action qu'il a pu mener.

Nous avons reçu de la préfecture un arrêté complémentaire en date du 8 juillet 2014 au titre des ICPE concernant la casse auto Fieschi. Et il est précisé qu'il appartient au maire de le communiquer au Conseil Municipal. Je vous lis donc :

« Monsieur le Préfet informe le Conseil Municipal qu'en date du 8 juillet 2014, un arrêté préfectoral complémentaire au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a été délivré à la société SARL Casse auto-moto Fieschi, située zone industrielle Saint-Martin.

La société est autorisée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1986 à exploiter une installation de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage de véhicules hors d'usage. Cet arrêté préfectoral complémentaire résulte de modifications intervenues au niveau de la nomenclature des ICPE, ainsi que de l'obligation de constituer les garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines ICPE. Les prescriptions modifiées ou ajoutées dans l'arrêté préservent la commodité du voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique et l'environnement. L'arrêté préfectoral est consultable au service Aménagement et Environnement », ce dont nous venons de vous informer.

Enfin, à la demande de la préfecture du Var, il a été transmis une note d'information concernant l'élection des représentants des communes au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Il s'agit d'une instance nationale consultative mise en place par la loi du 26 juillet 1984, qui est composée de 40 titulaires, dont 20 représentant les collectivités locales et 20 les organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux. Compte tenu du renouvellement général des Conseils Municipaux, de nouveaux représentants des communes doivent être élus. La note d'information que vous avez reçue concerne l'organisation des opérations relatives à cette élection. J'ai donc indiqué de nouveau dans ce Conseil Municipal ce que la préfecture m'a demandé de diffuser.

Je vais également vous demander si vous avez des observations sur les décisions prises par délégation qui figurent dans le dossier de séance, et si elles appellent de votre part des questions ou des observations.

S'il n'y a pas d'observation, nous pouvons donc poursuivre l'ordre du jour, en vous précisant que deux questions, deux prochaines délibérations sont rajoutées sur table : la n° 59 concerne la « Communication - Prestations d'impression - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Appel d'offres ouvert » ; et la n° 60 : « Culture et patrimoine - Atelier du Patrimoine - Journées Européennes du Patrimoine et recrutement d'un Animateur de l'Architecture et du Patrimoine - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Générale des Affaires Culturelles ».

Je mets aux voix ces deux ajouts. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

### **ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°1 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Le premier point à l'ordre du jour concerne une motion qui vous a été communiquée. C'est une motion qui nous est proposée à l'unanimité, toutes tendances confondues, par l'Association des Maires de France, dont la lettre d'accompagnement a été signée par son président, Jacques PELISSARD, et son 1<sup>er</sup> vice-président, André LAIGNEL.

Elle suggère d'alerter l'État central sur les risques pour la gestion des collectivités locales d'une tendance – qui d'ailleurs transcende les majorités – qui conduit à imputer de nouvelles responsabilités et, dans le souci d'économies générales, à solliciter de façon très forte les collectivités locales. Il est précisé que l'amputation des dotations est de 30 % pour les années à venir. J'ai pensé qu'il était utile – non pas dans une approche selon les clivages politiques habituels, mais selon le clivage un peu habituel entre la collectivité locale décentralisée et l'État – de souligner cet ordre des choses, cette difficulté, et donc de vous demander de la soutenir.

Monsieur SEEMULLER ?

**M. SEEMULLER** : Monsieur le Maire, cela va peut-être vous surprendre, mais l'introduction de cette motion sur cette première délibération appelle un débat qui n'est pas qu'un débat propre à la collectivité locale d'Hyères. Vous soulevez un sujet qui est un sujet au cœur de ce que sont les enjeux aujourd'hui du gouvernement, à savoir la maîtrise de la dette et la maîtrise des déficits. Et vous souhaitez, et l'AMF souhaite d'ailleurs, que l'État puisse mesurer la demande qu'il fait aux collectivités locales.

On aurait pu souscrire à cette démarche si elle avait pris en compte un élément fondamental : pourquoi en est-on là ? Pourquoi est-ce qu'aujourd'hui, l'État est amené à se tourner vers les collectivités, comme d'ailleurs les caisses sociales, pour trouver des économies ? Et je regrette que sur ce point-là, cette motion de soutien ne donne pas d'explication.

Alors si vous permettez, très rapidement, je voudrais quand même rappeler que le deuxième poste budgétaire de l'État, c'est le remboursement des intérêts de la dette : 46 milliards. Le deuxième. Je parle au parlementaire. Le premier, merci. Devant l'éducation, devant la défense, devant la recherche. Je rappelle que l'État emprunte de l'ordre de 12 milliards par mois pour faire face à ses échéances. Et que depuis trente ans, la France est en déficit. Juste pour mémoire, Raymond BARRE, qui n'est pas de notre sensibilité, avait ramené le déficit à zéro ; Lionel JOSPIN, Premier ministre : 1,5 ; Monsieur FILLON : 5,3. On jugera le gouvernement actuel à l'aune de son mandat. Mais il est clair que sur ce sujet-là, on ne peut pas se tourner, comme on le fait traditionnellement, vers l'État en disant : « Non, pas nous ». Premier point.

Je rappellerai que la complexité du dispositif fait que dans le même temps, la France a perdu 750 000 emplois industriels et que l'ensemble du tissu industriel n'a pas été soutenu pendant dix ans par une politique ambitieuse. Et je me tournerai là vers le parlementaire en l'interrogeant aussi sur cette responsabilité qui fait qu'aujourd'hui, la responsabilité du gouvernement est non seulement de faire face à une dette abyssale – 600 milliards pendant les cinq dernières années – plus une très forte dégradation de l'outil industriel.

Donc je pense que cette motion traditionnelle, et je dirai presque compréhensible, doit être éclairée maintenant par une autre manière d'aborder les finances publiques et, je pense, l'argent public.

Le rapport de la Cour des comptes du 14 octobre 2013 rappelle que les collectivités locales ont accru leurs dépenses plus vite que l'État. Donc je pense que s'il y a une première étape – en tout cas qu'on doit se donner en tant que collectivité locale – c'est de faire l'effort nécessaire pour se mettre en ligne au regard de l'exigence de bonnes finances publiques.

Le deuxième élément est de se dire que la réorganisation territoriale – ce qu'on appelle le « millefeuille » de manière plus imagée – nécessite aussi là que l'ensemble des parties prenantes se mettent au travail. Et vous aurez l'occasion, en tant que parlementaire, j'imagine, de clarifier la question des compétences et de clarifier la simplification nécessaire à un pays comme la France pour résoudre cette problématique qui n'est pas seulement une problématique financière, mais aussi de lisibilité.

J'en arrive à Hyères et aux enjeux qui sont les nôtres. Je crois que c'est de l'ordre d'1,5 million, à peu près, le prélèvement qui va être fait cette année par l'État. Il est clair que c'est beaucoup d'argent. Il est clair que cela s'inscrit dans un contexte qui lui-même est difficile. Mais nous avons pris ensemble, en tant que tête de liste de cette campagne municipale, un engagement devant les Hyérois : celui de considérer qu'on n'augmentera pas les impôts, quelle que soit la situation. Et la situation, on la connaît. Donc je saisis l'opportunité que vous nous avez offerte de parler de finances publiques pour vous dire que sur la collectivité d'Hyères et au regard des Hyérois, notre groupe en tout cas fera tout pour trouver des économies, garantir que les impôts ne seront pas augmentés, et que nous puissions nous aussi apporter notre participation à cet effort national. Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Bien, je vous remercie. Je ferai simplement une observation. Vous dites que la situation, on la connaît. La situation, on ne la connaissait pas. Madame HIDALGO, la maire de Paris, de façon très opportune rappelait récemment que la décision de l'État d'amputer de 13 milliards la dotation globale de fonctionnement dans les années à venir avait été prise après les élections municipales. Et c'est vrai que ça a été quand même, compte tenu de son niveau, une surprise pour chacun.

Dans tous les cas, ce que je retiens de votre intervention, c'est que bien entendu, que ce soit l'État ou les collectivités, il doit y avoir un effort de réorganisation structurelle. Parce qu'on a évoqué un petit sujet, mais il est très important que l'État, quel qu'il soit, ait le courage de faire des réformes structurelles pour améliorer sa productivité et sa compétitivité. Et il a l'obligation aussi de faire des économies dans les dépenses, même si certaines sont inélastiques. En rappelant une chose : c'est que je ne crois pas, malgré ce que l'on dit, que les collectivités locales soient tombées dans la facilité, ou toujours dans la facilité, dans la mesure où le remboursement à l'euro près de l'ensemble des obligations qui lui étaient faites et des missions qui lui étaient données n'est jamais intervenu en réalité.

Et qu'à force de charger la barque et de décentraliser des missions, on a fini par un peu les mettre en difficulté – cela quel que soit le gouvernement. Il y a – je crois que c'est dans l'esprit de la motion – une vigilance à avoir pour l'État et c'est là qu'on l'appelle, pour que la tentation de défausse ne l'empêche pas de faire lui-même son autocritique, et en tous les cas de trouver les moyens de réduire parfois son train de vie.

Voilà, ces observations étant faites... Oui, Madame ? Vous ne parlez pas d'une même voix ?

**Mme DEL PERUGIA** : Pas toujours, Monsieur le Maire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Cela ne m'avait pas échappé, mais je croyais que c'était au niveau national ! Enfin, vous évitez quand même parce que s'il y avait les quatre ou cinq tendances de l'ancienne majorité, vous imaginez le temps de parole ! Pas de débat entre vous, je vous en prie.

**Mme DEL PERUGIA** : Je vais faire plus court que mon collègue.

On peut comprendre que les communes de France, et plus largement les collectivités territoriales, s'émeuvent de la baisse très significative des dotations de l'État dès l'année 2015.

En tant qu'écologiste, certains points de la motion trouvent bien sûr un écho favorable. Nous refusons d'affaiblir les services publics locaux, particulièrement en ces temps de crise. Nous déplorons également qu'une nouvelle étape de la décentralisation ne se soit traduite que par une loi sur les métropoles et qu'aujourd'hui, la seule politique soit de réduire les finances des communes comme des régions et des départements.

Cependant, les écologistes pensent que, comme l'a précisé la Cour des comptes, des marges de manœuvre existent pour maîtriser les dépenses à qualité du service public équivalente, et ce grâce à des dispositifs d'éco-conditionnalité de nos aides et de nos politiques municipales. Nous disons également que nos investissements doivent contribuer à la lutte contre le gaspillage énergétique, ne plus favoriser les travaux de voirie qui nuisent au développement de solutions alternatives à la voiture, ou encore encourager l'émergence de solidarités nouvelles à travers notamment le développement de l'économie sociale et solidaire.

Je note l'absence dans le vœu de toute notion de solidarité entre villes pauvres et villes riches, territoires pauvres et territoires riches. Une clarification du rôle et des compétences de chaque niveau de collectivité est nécessaire. Il faut renforcer les péréquations indispensables entre les territoires.

De même, le vœu reproche à la presse de critiquer les collectivités. Mais la presse fait son travail. Et il n'est pas simple dans une démocratie de critiquer une presse libre et diverse, et qui est souvent confrontée à des difficultés pour survivre. Les problèmes de *Nice Matin* sont là pour nous rappeler la nécessité...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : J'ai été choqué, comme vous. Mais je pense que c'est la presse nationale qui était visée, pas la presse locale.

**Mme DEL PERUGIA** : La presse locale pour nous est un bon relais pour expliquer l'importance de l'investissement public au niveau local et elle a aussi un rôle d'amortisseur social.

Donc pour ces raisons, en tant qu'écologiste, je trouve ce vœu incomplet, voire politique, et aussi je m'abstiendrai sur ce vote.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien. Je ne vous ferai pas part du point de vue de l'UMP et de ses différentes sensibilités éventuelles.

*(Rires)*

Bien, ceci étant dit, je mets aux voix néanmoins cette motion. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX  
2 ABSTENTIONS : M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°2- ENVIRONNEMENT - Charte du Parc national de Port-Cros –  
Avis du Conseil Municipal**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Le point suivant de l'ordre du jour concerne la charte du parc national de Port-Cros. Monsieur Guillaume SELLIER, le directeur du parc de Port-Cros, vient de nous rejoindre puisqu'en effet, nous allons devoir dans cette séance donner l'avis du Conseil Municipal sur la charte.

Guillaume, je vous en prie.

Alors, quelques mots d'introduction. Peut-être que Madame MONFORT pourra compléter. Monsieur SELLIER nous présentera ce qui est, je crois, l'essentiel – la carte des vocations – et répondra aux questions qui lui seraient posées.

Je vous rappelle que toute cette opération a pour origine une loi de 2006 qui a souhaité régénérer les parcs nationaux en faisant en sorte qu'au-delà de la zone centrale et du cœur, il y ait une aire d'adhésion qui soit un lieu d'engagement contractuel réciproque entre les collectivités, les citoyens et le parc national.

La charte que nous devons aujourd'hui juger, sur laquelle nous devons délibérer en tout cas, est une charte qui couvre l'ensemble du cœur, qui a un système juridique particulier, dérogoire, et de l'aire d'adhésion, qui elle n'a pas de droit dérogoire, mais qui est fondée sur le contrat, sur le comportement, sur la charte avec un certain nombre de vocations qui nous seront précisées.

Je voudrais qu'Isabelle MONFORT, qui exerce désormais des responsabilités dans le parc, si elle le souhaite, ajoute quelques mots avant que Guillaume SELLIER puisse nous présenter l'essentiel.

**Mme MONFORT** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mais je vais laisser la parole au directeur du parc et juste ajouter qu'en effet, on est très content d'être arrivé à cette phase, parce qu'il y a beaucoup de travail derrière, et qu'aujourd'hui on va pouvoir se prononcer pour qu'en mai prochain on puisse enfin voir cette charte adoptée.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Si on a des choses à projeter, normalement il y a bien un écran.

**M. SELLIER** : Je vous remercie, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs. Donc effectivement, je vais vous présenter l'essentiel de la charte. Le Maire en a dit effectivement les éléments principaux. En attendant que le système chauffe un petit peu et qu'on puisse y voir clair...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ce n'est pas une vision d'Hyères que vous avez affichée là. C'est peut-être un cirque qui passait !

**M. SELLIER** : Non, non, ce n'est pas Porquerolles après le changement climatique, je vous rassure !

*(Rires)*

D'abord, merci beaucoup, Monsieur le Maire, de me donner l'occasion de présenter le projet, qui est extrêmement ambitieux et extrêmement fédérateur. Vous avez ici l'espace de débat tel que défini par le décret du Conseil d'État du 4 mai 2012.

Je rappelle très vite :

1963, création du parc national de Port-Cros, le deuxième après la Vanoise, et qui était concentré exclusivement sur l'île de Port-Cros. Et en application de la loi de 2006, le ministère de l'Environnement demande à ce moment-là à la direction du parc de proposer un nouvel espace de débat à partir duquel sera établie la charte.

Cet espace de débat, vous l'avez là. C'est-à-dire que vous avez, comme vous le disait Monsieur le Maire, d'abord les cœurs de parc que sont les îles de Port-Cros et de Porquerolles qui, je le rappelle, sont, pour partie pour Porquerolles, et en totalité, domaines privés de l'État. Et vous avez en vert foncé les zones cœurs, c'est-à-dire que sur Porquerolles, les espaces agricoles, le village, les aires techniques sont dans l'aire d'adhésion. En vert clair, sur le littoral, vous avez ce qu'on appelle l'aire d'adhésion. C'est l'espace de débat, c'est l'espace de projet de développement durable. Et, comme le disait le Maire en introduction, sur les zones cœurs de Port-Cros et de Porquerolles, c'est la vision historique du parc national telle que vous la connaissez, alors que sur l'aire d'adhésion, on est sur un projet de développement durable.

Le calendrier est le suivant : à partir du 4 mai 2012 pour élaborer la charte, qui est un projet de contrat au sens du Code civil, c'est-à-dire qu'il va associer les collectivités territoriales, l'établissement public et l'ensemble des acteurs de la société civile. Nous sommes partis d'un diagnostic largement inspiré d'outils de planification déjà existants tels que les SCOT, les PLU, les contrats Natura 2000 ou les contrats de baie. Donc nous ne sommes pas partis de rien. Pourquoi ? Parce qu'on a considéré que déjà beaucoup de choses avaient été écrites et qu'il suffisait simplement de les mettre en valeur. Ce qui nous a permis de définir au bout de trois mois, en collaboration avec les collectivités territoriales, six ambitions qui déterminent les six axes structurants de la stratégie de développement durable que nous entendons, de manière collective, proposer pour les quinze prochaines années.

À partir de janvier 2013, nous avons instauré le Conseil économique, social et culturel dont Maxime PRODROMIDES, ici présent, est président. Ce Conseil économique, social et culturel a été l'arcane des groupes de réflexion chargés d'identifier les projets de développement durable qui pourraient être proposés. L'élaboration du projet n'a pas été exclusivement confiée au Conseil économique et social. Nous avons associé notamment les secteurs professionnels, et notamment la Chambre d'agriculture avec les composantes horticole, viticole ou bien maraîchère, mais également la Fédération des industries nautiques. Bref, tous les acteurs économiques dont nous pensions effectivement qu'ils avaient un rôle à jouer dans l'élaboration de ce projet. Ce Conseil est constitué de 64 membres. Ce qu'il est important de dire, c'est que la loi précise que le Conseil économique, social et culturel a pour mission d'animer la charte. Nous avons souhaité que le Conseil social, économique et culturel soit associé à l'élaboration de la charte, car il n'y a pas de projet dynamique et partagé s'il n'est pas construit dès le départ par l'ensemble des acteurs.

Ce qu'il faut retenir de la charte, ce sont les six ambitions :

- Mettre en valeur et préserver le patrimoine naturel, culturel, littoral maritime et insulaire du parc national. C'est un titre extrêmement long, mais qui traduit à lui seul la complexité du territoire. Le parc national de Port-Cros n'est pas un parc marin. C'est un parc archipélagique avec toute la complexité territoriale, la complexité du mélange entre la terre et la mer – et donc le concept derrière de gestion intégrée des zones côtières, mais qui fait la beauté du territoire. Dedans vous avez notamment – je le rappelle, mais je crois que c'est important – ce mélange entre les espaces agricoles, les forêts, les villages, etc., qui constitue vraiment l'âme de ce territoire ;
- Le deuxième point concerne la préservation de la biodiversité et les fonctions des milieux naturels et marins. Je traduirai cela avec un exemple très simple : les herbiers de posidonie. Une gestion durable des herbiers de posidonie permet d'atténuer de 50 à 70 % l'érosion du littoral. Je pourrais multiplier les exemples sur d'autres fonctionnalités naturelles ;

- L'ambition n° 3 traite du développement local durable valorisant les potentialités du territoire et respectant ses capacités. C'est le soutien à l'agriculture durable, à la pêche durable. C'est également le développement d'une économie axée sur la nature et sur la culture, en lien avec le patrimoine qui est évoqué à l'ambition n° 1. Vous avez sur la rade d'Hyères un concentré d'histoire de la Méditerranée. Rien que sur les trois îles de Port-Cros, Porquerolles et du Levant, vous avez 25 siècles d'architecture militaire qui retracent effectivement la Méditerranée depuis les Grecs jusqu'à la Méditerranée d'aujourd'hui, notamment avec le dernier exemple en date : le centre d'essais du Levant ;
- L'ambition n° 4 traite de l'aménagement durable et de la mobilité apaisée, c'est-à-dire comment essayer d'atténuer cette différence fondamentale que l'on a entre des zones qui sont surfréquentées l'été et qui sont sous-fréquentées l'hiver. Je prends l'exemple de Porquerolles. Porquerolles, c'est 950 000 visiteurs par an. C'est autant que la Tanzanie, dont vous avez vu la photo en introduction. Simplement, la Tanzanie, c'est deux fois la France. Porquerolles, ce n'est pas deux fois la France, n'en déplaise à Monsieur PRODROMIDES. Il faut assurer cet équilibre. Et c'est en lien avec la nature et la culture. C'est-à-dire que si on arrive à développer un tourisme basé sur la nature et la culture aux ailes de la saison, cela va nous permettre de réduire la surfréquentation de l'été dont tout le monde souffre pour permettre une extension de l'activité avant et après la saison. Vous voyez, toutes les actions sont vraiment en étroite imbrication les unes avec les autres ;
- L'ambition n° 5 traite de la préparation de l'avenir en investissant sur la recherche, l'innovation, le développement durable, et également la communication, l'éducation. C'est-à-dire que le développement durable, c'est un concept global. C'est-à-dire que le développement durable doit toucher les acteurs publics, mais également les entreprises, l'ensemble de la société civile, les enfants, les touristes qui viennent, de manière à ce qu'effectivement, chacun soit un acteur à son degré, à son niveau, d'un ensemble et d'un projet commun qui dépasse les individualités. Et c'est aussi la recherche. À titre d'exemple, nous travaillons sur un programme de bioacoustique marine et de bioacoustique terrestre qui, je pense, va apporter de profondes modifications quant à la connaissance du vivant. Globalement, on transpose ce qui existe depuis à peu près une cinquantaine d'années dans le domaine de l'astrophysique au domaine de l'observation du vivant, qui pour l'instant est encore trop axé sur le visuel.

- Et l'ambition n° 6, nous avons souhaité que cela figure parmi les ambitions parce que c'est une condition déterminante du succès de la charte : c'est la capacité de la charte à s'articuler de la meilleure façon possible avec l'ensemble des outils existants. Car la charte n'a pas vocation à supprimer les dispositifs tels que les SCOT, les PLU, etc. Elle a pour objectif de s'imbriquer dans un territoire existant, au demeurant fort complexe. Et donc par conséquent, compte tenu de la complexité du territoire et compte tenu, effectivement, de l'existence d'outils de gestion et de planification préexistants, il est nécessaire de porter cette imbrication nécessaire au rendu d'ambition.

La charte, c'est un document qui fait quand même 345 pages, qui est quelque part le résultat d'un intense travail de collaboration. Il faut savoir qu'en l'espace de trois mois, 1 100 propositions avaient été formulées par les ateliers de travail, ce qui est énorme. Mais cela témoigne de la dynamique de groupe qu'on avait réussi à enclencher.

Vous avez sur les cœurs onze objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager. J'irai très vite là-dessus parce que cela concerne les îles de Port-Cros et de Porquerolles. C'est un travail qui a été fait en collaboration avec les habitants, dont certains sont ici. Ce qui est important, c'est que nous avons introduit – et cela a été salué d'ailleurs par le Conseil d'État – la dualité de la réglementation. La réglementation n'a pas pour objectif d'exclure l'homme du milieu naturel. Elle a pour objectif de préserver le milieu naturel pour l'homme. Et donc par conséquent, nous avons proposé qu'une réglementation soit définie l'été, là où il y a effectivement une surfréquentation et une nécessité de mettre en œuvre des mesures permettant de limiter l'impact sur les milieux naturels ; et une réglementation l'hiver, où il n'y a plus que les habitants, et là par contre, effectivement, on peut être beaucoup plus souple. Et cela a été salué par le Conseil d'État.

Ensuite, vous avez effectivement sur l'aire potentielle d'adhésion et sur l'aire maritime adjacente 33 orientations qui sont des développements des ambitions. Et là ce sont des projets – et c'est cela qui est important –, c'est-à-dire que c'est le résultat ni plus ni moins d'une concertation entre les différents acteurs qui se mettent d'accord pour bâtir des projets. C'est-à-dire que là, on ne produit pas de la réglementation. La question que vous allez peut-être me poser, c'est : qu'est-ce qui se passe si finalement on ne mène pas à bien la charte sur l'aire d'adhésion ? Eh bien il ne se passera rien ! Il ne se passera rien, c'est-à-dire qu'on ne sera pas sanctionné par des amendes, je n'irai pas en prison – enfin je le souhaite, parce qu'après on pourra me poser des questions à moi, en tant que directeur, sur le fait que je n'aie pas réussi à mener à bien la charte. Mais en tous les cas, pour la collectivité, il n'y aura pas de contrainte d'ordre public, et cela c'est important. En revanche, il faudra se poser la question, nous, en tant qu'êtres responsables et acteurs publics, des raisons pour lesquelles finalement, sur certaines ambitions, on n'a pas été peut-être assez loin ou peut-être trop loin. Bref. Parce que la charte, derrière, il va falloir la faire vivre. Et c'est un engagement permanent de relecture permanente de l'exécution de la charte.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On peut même dire que si d'aventure les orientations ne sont que formelles et pas mises en œuvre, quinze ans après on perd le bénéfice de l'appartenance au parc.

**M. SELLIER** : Oui c'est important, c'est-à-dire que c'est un engagement qui est sincère. Et la sincérité, la transparence, c'est quelque chose qui nous a animés pendant toute l'élaboration du dispositif.

La charte est bâtie de la manière suivante : vous avez un type de mesure, par exemple le rôle de l'établissement public, la participation des communes adhérentes et des principaux autres partenaires. Dans la répartition des rôles, nous avons fait très simple : nous avons pris simplement les compétences régaliennes de chacune des autorités, sachant que, je le répète, sur l'aire d'adhésion, le directeur du parc national n'a aucun pouvoir. Il n'y a pas de modification du droit sur l'aire d'adhésion.

Écoutez, là je passerai très vite sur deux, trois ambitions pour vous montrer à quoi cela correspond.

L'ambition n° 1, on en a parlé. Vous voyez, par exemple vous avez la mise en réseau et la promotion du patrimoine, le savoir-vivre, les savoir-faire locaux, la restauration du patrimoine bâti. Donc ce sont des projets, ce ne sont pas des obligations.

Je vais passer très rapidement sur la carte des vocations parce que la loi précise qu'effectivement, ces ambitions, ces orientations doivent faire l'objet d'une carte des vocations, qui a été travaillée et qui a été élaborée sur la base des SCOT.

Voilà la carte. Je vais faire un zoom sur la Ville d'Hyères. Très rapidement, en jaune vous avez les espaces à dominante agricole. En gris vous avez les espaces à dominante urbaine. En vert vous avez les espaces à dominante naturelle.

J'insiste sur un point qui me paraît excessivement important : ceci n'est pas un outil de planification comme le serait un SCOT. Et de manière un peu technique, le seul rapport qu'il y a entre la charte et les documents de planification existants que sont les SCOT, c'est simplement un rapport de compatibilité, c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de contradiction majeure entre les dispositions figurant dans les SCOT qui sont approuvés depuis 2009 et la charte, dans la mesure où la charte des vocations a été établie sur la base des SCOT et en partenariat avec les communes et plus généralement les collectivités territoriales, en intégrant également les dispositions réglementaires à venir, telles que la loi Alur ou le dispositif de Grenelle. Et sachant qu'en plus, dans la carte des vocations, nous avons bien pris soin dans la notice de préciser que les frontières étaient variables et que la carte est au 1/50 000. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'aller prendre la loupe pour vérifier si notre maison, elle est en zone verte ou en zone rouge.

Pour être très schématique, je dirais qu'il pourrait y avoir une contradiction si demain on mettait toute cette partie-là en zone grise. Là, on pourrait se poser la question. Mais je dirai qu'à partir du moment où cela a été un travail collectif avec l'ensemble des collectivités territoriales, ceci est le produit, effectivement, d'une réflexion collective. Cela ne sort pas d'un cabinet ou d'un bureau de l'établissement public. C'est vraiment le résultat d'un travail en commun avec l'ensemble des partenaires.

Voilà Monsieur le Maire, j'en ai terminé et je suis prêt à répondre aux questions.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur POLITI ?

**M. POLITI** : Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, je crois qu'aujourd'hui, c'est une étape décisive dans le processus d'engagement de la charte. J'ajouterai que je suis très fier d'avoir contribué au démarrage de cette charte et de l'avoir portée tout au long de son élaboration en tant que président du parc national.

Je voudrais mesurer le chemin parcouru. Au départ, il y avait l'hostilité des Porquerollais. Il y a eu la volonté de l'État de classer toute l'île de Porquerolles en cœur de parc. Et puis des négociations, on est arrivé au consensus. Je me suis rendu compte que le projet s'est construit au fil des mois, et cela dans la concertation. Je crois que c'est important de le rappeler lorsqu'on voit la manière dont les projets de charte se passent dans d'autres parcs nationaux, où il nous vient plus à l'idée les termes « désaccord », les termes « refus », « enlisement de projet » ou « échec ». Sur le parc national de Port-Cros, cela n'a pas été le cas. C'est tout le contraire qui s'est produit. Et ce n'est pas pour autant que tout est gagné, bien entendu.

Je tiens à saluer le remarquable travail du directeur du parc, mais aussi de l'ensemble des agents, des administrateurs, du président du CESC, Maxime PRODROMIDES, et de tous les élus de toutes les communes qui ont siégé au sein de ce Conseil. C'est en fait des milliers d'heures de travail. C'est en fait des centaines de réunions. Et puis vous l'avez dit, Monsieur le Directeur, plus de 1 000 propositions ont été faites. Des réunions où les participants sont venus en nombre, ce qui montre en fait l'intérêt qu'a porté la population à ce projet – signe aussi de l'intérêt de la méthodologie utilisée pendant cette concertation, qui a suscité de l'intérêt et surtout n'a jamais découragé.

Et puis je crois que c'est un chantier unique en France par rapport aux autres parcs nationaux, puisque pour la première fois, il s'agissait d'inventer une charte d'aire urbaine avec plus de 100 000 habitants. Donc cela a suscité l'adhésion. J'en veux pour preuve que la campagne des dernières élections municipales aurait pu être l'occasion d'un débat. Or cela n'a pas été le cas parce qu'en fait, à Hyères, il y avait un consensus autour de ce projet. Chacun d'entre nous avait bien compris l'intérêt pour la ville de ce projet.

On peut aussi citer deux accords récents : un avec le parc national et avec la FIN, avec la Fédération des industries nautiques, et un avec celle des pêcheurs. Je crois que c'est un pari qui a été réussi. Et en plus de cela, ce pari, il a été réussi en un temps record.

Je crois que c'est pour nous une opportunité unique que notre territoire doit saisir, tant la partie continentale que la partie insulaire. Et le prochain, le véritable enjeu sera l'adhésion des villes voisines – je pense à La Londe, je pense à Bormes, je pense au Lavandou – sans lesquelles cette aire potentielle ne serait plus aussi cohérente qu'elle ne pourrait l'être.

Je dirai en conclusion que ce projet, ce n'est pas un simple projet écologique. C'est un véritable projet de territoire, un projet qui aura des retombées positives sur le plan bien sûr de la protection de l'environnement, mais aussi et surtout dans le développement du point de vue social, économique et touristique. Bref, je crois que ce projet est un véritable projet de développement durable.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, vous l'avez deviné, bien entendu nous voterons cette adhésion de la charte.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous en remercie. Madame ? Par courtoisie...

**Mme DEL PERUGIA** : Merci Monsieur le Maire. En tant qu'écologiste, moi je me réjouis bien sûr de l'aboutissement de cette charte et je fais confiance à mes collègues...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Et en tant que vous ? En tant que personne ?

**Mme DEL PERUGIA** : Et moi en tant que personne aussi.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Voilà. Vous me voyez dire : « En tant qu'UMP » ? Non. En tant que personne.

**Mme DEL PERUGIA** : En tant que personne et en tant que personne écologiste. C'est une avancée majeure en fait pour notre territoire, qui va permettre à la fois la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine, en particulier naturel et paysager.

Cependant, je ne peux m'empêcher de faire une remarque sur le projet Abyssa qui est prévu au large du Levant. Nous avons de sérieux doutes sur l'impact environnemental, et en particulier quant aux mammifères marins. Mais nous trouvons aussi qu'un tel projet, qui est avant tout au service de la recherche des hydrocarbures en eaux profondes, donne une bien mauvaise image au parc national de Port-Cros. Pour nous, cela manque de cohérence avec les ambitions de la charte. Quelle est la plus-value environnementale de ce projet ? Comment la recherche dans le cadre de l'*offshore* peut-elle s'inscrire dans le développement durable ? Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous remercie. On va peut-être entendre Monsieur SEEMULLER ?

**M. SEEMULLER** : Oui, merci. Je pense que c'est un moment important et c'est un moment de consensus. Et je souhaiterais saisir cette occasion pour apporter bien entendu mon soutien entier à la démarche qui a été faite. C'est une démarche de long terme, c'est une démarche Politique avec un grand P, c'est-à-dire au sens où on l'aime. Elle nous projette dans l'avenir. Et elle est le fruit d'un travail très important. Et je souhaite remercier l'ensemble des acteurs qui sont ici présents : le directeur bien sûr, mais l'ensemble des fonctionnaires, les équipes du parc national, les onze communes, le Conseil économique et social et son représentant qui est ici, l'État, les associations, etc.

C'est un vrai travail de décentralisation dans la méthode : écoute forte dans des conditions qui n'étaient pas toujours faciles parce qu'on travaille avec les gens des îles. Vous avez affaire à des personnalités fortes, des traditions fortes. Et tout le monde a su dans cette affaire aller à l'essentiel, c'est-à-dire cette démarche progressive.

Donc nous sommes aujourd'hui extrêmement contents de partager cette ambition collective pour notre collectivité, mais aussi plus largement.

Je ferai trois remarques très rapides et très complémentaires.

La première, c'est qu'au-delà de la charte et de la signature de ce document, qui arrivera donc au mois de mai ou juin 2015, je pense qu'il est temps que notre ville – et je me tourne vers le Premier magistrat – se lance dans une véritable politique environnementale. Je pense en particulier aux éco-quartiers. Je pense aux problématiques de gestion intelligente des sources d'énergie. Je pense aux problématiques de transport à la demande, de pistes cyclables, etc. Qu'on donne des signes forts que cet engagement-là va se traduire dans la réflexion politique qui doit être la nôtre.

Le deuxième élément a trait bien sûr à l'île de Port-Cros et à l'inquiétude que j'ai déjà partagée ici, dans ce Conseil, et avec vous, Monsieur le Directeur, sur le double visage de Port-Cros. Le visage de l'été de 350 000 visiteurs, et le visage de l'hiver. C'est une île qui est en train de mourir, une île qui se vide d'une façon tout à fait surprenante pour être un parc national marin de référence. Il n'y a plus d'école, plus de commerce, plus d'activité. Il reste un vieux pêcheur. Et quand vous débarquez au mois d'octobre ou de novembre dans cette île ou au mois d'avril, vous êtes très surpris du décalage qu'il y a entre l'image et la force que représente le parc national, et sa réalité physique. Je ne parle pas de l'entretien et des moyens nécessaires pour continuer à avoir des chemins qui soient des vrais chemins. L'hiver a été rude. Je n'insiste pas, ce n'est pas le lieu. Mais je vous demande, et à vous Monsieur le Maire, d'être extrêmement attentifs à la question de Port-Cros, et que cette extension ne se fasse pas au détriment du cœur. Un cœur doit bien fonctionner, doit bien être alimenté.

Le dernier élément, et c'est une ambition que nous avons partagée pendant la campagne, est la place d'Hyères dans TPM. C'est un vieux sujet. Nous avons aujourd'hui une agglomération qui se construit autour du cœur de Toulon très fortement. C'est très concentré. Il y a beaucoup d'investissements. On voit apparaître des universités, on voit apparaître des centres de recherche. On voit à l'ouest un pôle de compétitivité Mer, avec encore beaucoup d'investissements. Et on ne voit rien à l'est. Et on ne voit rien à l'est. Monsieur le Maire, je vous l'ai dit, je pense que nous partageons cette analyse aussi : il faut qu'à l'est nous devenions ce pôle environnemental. C'est une ambition pour l'ensemble des Hyérois, autour de cette charte, autour de ces communes, de porter ce projet environnemental. Ce qui veut dire aussi avoir une ambition en matière universitaire, en matière de recherche, en matière de moyens.

Voilà mon intervention. Merci en tout cas pour votre travail.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur COLLET ?

**M. COLLET** : Oui, je vous remercie de me laisser la parole... (*Problème de micro*)  
Ah, ça y est, ça marche !

Oui, mon intervention très brève n'aura aucun intérêt, je vous rassure. Mais pour autant, je devais quand même faire une petite intervention à l'issue des propos de Monsieur SEEMULLER et de Monsieur POLITI. Je voudrais dire en deux mots que nous nous associons aux propos de Monsieur POLITI et aux propos de Monsieur SEEMULLER saluant le travail de Monsieur SELLIER et de l'ensemble des partenaires. Voilà. C'est tout, c'était histoire de pouvoir nous associer à ce magnifique engagement.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous remercie de faire le trait d'union. Pardon ? Oui, Monsieur DI RUSSO ?

**M. DI RUSSO** : Oui, Monsieur le Maire, merci.

Je souhaiterais, Monsieur le Maire, que l'ensemble de la commune puisse être inclus dans le périmètre de la charte, c'est-à-dire que cette charte concerne les sections de Sauvebonne et des Borrels qui sont des sections rurales, mais aussi à grande valeur patrimoniale, environnementale et écologique. Simplement, je rappelle que la vallée de l'Estelle qui part des Borrels, qui va au fond de la Truie, est une zone ZNIEFF, c'est-à-dire une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Et effectivement, c'est la limite septentrionale du laurier-rose sauvage et de l'olivastre. Je pense qu'effectivement cela peut tout à fait être inclus dans la zone d'adhésion puisque la végétation est pratiquement identique à Port-Cros.

D'autre part, je rappellerai qu'effectivement cela me paraît être une plus-value pour évidemment les agriculteurs des vallées puisqu'ils pourront se prévaloir du label du parc national. La charte est évidemment en travaux. Il y a un côté environnemental, écologique, mais il y a aussi un côté économique qui me paraît aussi très important et à utiliser.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien, merci beaucoup. Monsieur SELLIER, pour une réponse rapide à Madame DEL PERUGIA ?

**M. SELLIER** : Oui, très bien, merci Monsieur le Maire.

Alors, s'agissant d'Abyssa, il faut savoir que j'ai instruit moi-même le dossier, ayant été par le passé responsable d'un programme de recherche en physique des télécommunications. L'impact potentiel sur les cétacés a été la première de mes préoccupations et je ne cache pas que j'ai fait travailler les porteurs de projet pour qu'ils m'apportent effectivement les éléments déterminants permettant de m'assurer qu'il n'y avait pas d'impact.

Par rapport à l'image, nous sommes sur un territoire qui est relatif à l'aire d'adhésion, donc nous sommes dans un projet de développement durable. Et donc par conséquent, il ne s'agit pas d'empêcher le développement économique. Et au contraire, à partir du moment où nous avons toutes les garanties que celui-ci n'apporte pas d'impact négatif sur les mammifères marins – et je l'ai fait par superposition des audiogrammes et des courbes d'émission du matériel utilisé –, il n'y a aucune raison d'empêcher la réalisation de ce projet. Alors bien entendu, sous réserves que les prescriptions que nous avons formulées soient respectées.

Je ferai le parallèle par rapport au projet Melrose dont vous avez entendu parler, où là c'était tout autre chose – et projet sur lequel j'ai eu l'occasion d'ailleurs de me prononcer plutôt défavorablement, compte tenu des conditions dans lesquelles le projet avait été présenté. C'est pour vous dire que chaque projet de cet ordre-là est examiné avec la plus grande attention de manière à ce que cet équilibre du développement durable, qui est un équilibre parfois complexe à élaborer, soit fait dans la garantie, effectivement, du respect des milieux naturels, notamment des mammifères marins. Parce que nous sommes notamment dans l'aire maritime adjacente du parc naturel de Port-Cros, mais nous sommes en plus dans le sanctuaire Pelagos, d'où effectivement un intérêt plus important.

C'est le premier point. Sur le deuxième point, très rapidement, sur les cœurs de parc. Vous aurez bien compris que la nature et la culture sont des éléments qui nous paraissent essentiels à valoriser, de manière à créer une activité économique qui puisse permettre de soutenir l'activité des îles. Nous avons quelques projets. Il faut savoir quand même que les îles de Port-Cros, Porquerolles et du Levant ont été chantées la première fois par Apollonios de Rhodes, qui a été le 2<sup>e</sup> Gouverneur de la Bibliothèque d'Alexandrie, et elles ont été citées ensuite par Pline l'Ancien. C'est pour vous dire que nous avons un patrimoine exceptionnel ; que ce patrimoine exceptionnel, il faut le valoriser ; et nous avons des sites exceptionnels qui méritent effectivement de porter ce patrimoine.

Après, sur le troisième point, sur l'agriculture, c'est un sujet qui pour nous est essentiel. Pourquoi ? Parce que le maintien des activités agricoles, c'est une garantie de la qualité de ces paysages. Nous ne voulons absolument pas recouvrir le paysage du territoire que je vous ai exposé par des forêts de pins d'Alep. Ce qui fait la caractéristique de ce territoire, je le disais en début d'exposé, c'est effectivement cette juxtaposition harmonieuse faite par l'homme de territoires naturels et de territoires cultivés.

Il ne faut pas s'interdire d'être intelligent, c'est-à-dire qu'on peut tout à fait examiner la possibilité de voir s'il y a un partage des valeurs. Parce qu'en fait finalement la charte, c'est avant tout des valeurs plus qu'un territoire, à la limite. Eh bien, pourquoi ne pas travailler sur une association avec des partenaires économiques que nous soutenons et avec lesquels nous travaillons ? Mon vœu le plus cher, c'est que les horticulteurs – qui comme vous le savez connaissent des difficultés, mais dont beaucoup sont engagés dans les mesures d'agriculture raisonnée, de développement durable, etc. – puissent demain porter la marque « parc ». Et je leur dis, mais je le dis aussi aux viticulteurs : demain, si vous arrivez à augmenter votre chiffre d'affaires de 20 % parce que vous avez la marque « parc national » qui est un label reconnu au niveau international, eh bien il y aura deux personnes qui seront contentes : vous parce que votre chiffre d'affaires aura augmenté et vous aurez une entreprise qui sera saine financièrement, et moi parce que j'aurai prouvé que le développement durable, c'est une réalité et ce n'est pas un mythe.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup.

Je me permettrai de vous dire qu'il y a pour moi un peu d'émotion à voir une telle unanimité. Je ne peux m'empêcher de me rappeler les débats qui ont précédé la loi de 2006 et le fait que de la même façon qu'il y a eu unanimité dans ce Conseil, j'avais obtenu l'unanimité à l'Assemblée nationale, toutes sensibilités confondues, sur ce projet de loi. Et je dirai avec un sourire quel plaisir de voir que tout le monde, et notamment Monsieur POLITI, a participé à l'élévation de ce bébé que je m'étais astreint à faire naître. Donc vous voyez qu'il peut y avoir une complémentarité parfois.

Je voudrais d'ailleurs souligner combien des innovations comme le Conseil économique, social et culturel, qui est une révolution dans le régime des parcs, a ici démontré son bien-fondé. C'est vrai que je salue Monsieur PRODROMIDES et Monsieur PRUD'HOMME, qui ont su mener les débats avec beaucoup d'autorité.

La notion d'aire d'adhésion a été une révolution, puisqu'un parc était considéré comme une sorte d'enclave extraterritoriale dirigée par l'État face aux personnes habitant sur un territoire. Désormais, personne n'est obligé d'adhérer à un parc national, sauf pour le cœur, bien entendu. Et je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, nous n'adhérons pas au parc national, nous donnons simplement un avis sur la charte, et que toutes les communes auront à leur tour à dire si elles souhaitent ou non, au-delà du cœur, participer et être reconnues communes du parc national.

Et à l'instant, Guillaume SELIER avait la gentillesse de rappeler que la notion de marque était importante. C'est vrai que cette innovation de parcs nationaux de France dont j'ai eu longtemps la responsabilité est aujourd'hui déclinée, et je me réjouirais effectivement que nos horticulteurs sachent saisir l'occasion.

Donc vraiment, c'est un moment important, je crois, pour Hyères, et, vous me permettez de dire, relativement important pour moi.

À Madame DEL PERUGIA, je voudrais dire que je partage un peu vos préoccupations. C'est vrai que je ne peux pas considérer qu'il n'y a pas de contradiction, au moins apparente, entre un certain nombre de recherches, de sondages ou éventuellement, concernant le parc des Calanques que j'ai été amené à vérifier récemment, de boues rouges déversées au large de Marseille, et le parc national. Et l'argument qui a été défendu à Marseille par le président du parc consistant à dire : « On est bien obligé de tenir compte de ce qu'il y avait avant » me paraît un peu insuffisant. Parce que si l'antériorité justifiait l'in vraisemblable, les parcs nationaux n'auraient pas beaucoup d'intérêt. Donc c'est vrai, il faut bien sûr être ouvert, mais extraordinairement vigilant parce que cela signifierait qu'un jour tout le travail effectué serait bafoué.

À Monsieur SEEMULLER, je voudrais dire que je partage complètement l'ambition d'avoir dans tous les cas une responsabilité particulière en matière d'environnement dans le pays hyérois en général. Cette ambition m'a conduit, à l'intérieur des services municipaux, à créer un pôle Environnement, un service global Environnement, parce qu'il m'a paru inopportun que quelle que soit la qualité, bien sûr, des fonctionnaires et du travail antérieur qu'ils ont effectué, avoir une personne ou un service qui s'occupe de l'Opération Grand Site, un autre qui s'occupe du trait de côte, et en réalité c'est la même chose, un troisième qui s'occupe de l'aire d'adhésion et du parc national de Port-Cros, au même endroit, plus tout le reste. Cela justifiait, surtout pour l'image de la ville et la cohérence de notre travail, qu'il y ait cette dimension de service Environnement.

J'ajoute que nous essayons et nous essayerons de prendre le maximum d'initiatives pour qu'au niveau local avec TPM, au niveau national, Hyères ait le soutien nécessaire de l'ensemble des décideurs et des personnalités. La journée de demain a cette vocation. Pour la première fois, les Journées de patrimoine seront des Journées du patrimoine culturel et naturel. Et c'est demain à Hyères que quelques-unes des principales personnalités du monde de l'environnement viendront saluer cette innovation qu'on leur doit : Anne-Marie DUCROUX, présidente de la section Environnement au Conseil économique et social – c'est la personne qui a inventé le Grenelle, qui a inventé les Assises de la biodiversité, et qui fait autorité en la matière ; Allain BOUGRAIN-DUBOURG, de la Ligue pour les oiseaux ; Anne VOUREC'H, la directrice des Grands Sites de France ; Jean-Louis JOSEPH, le président de la Fédération des parcs régionaux. Et bien sûr le parc national de Port-Cros est directement associé dans une convention avec l'association d'Anne-Marie DUCROUX. Cette façon de tourner les regards de plus en plus sur Hyères – et bien sûr l'histoire d'Hyères et de ceux qui l'ont servie a déjà permis que tel soit partiellement le cas – peut servir à un moment donné cette construction d'un pôle Environnement de qualité.

Enfin, je voudrais remercier Guillaume SELLIER, non pas pour la gestion qui a été la sienne quand je n'avais pas de responsabilité, même si je l'ai observé avec intérêt et j'ai vu son efficacité, mais pour la façon dont il a su intégrer les remarques terminales que nous avons eues lorsque nous avons vu la carte des vocations. Puisqu'en effet, 78 hectares qui concernaient la ZAC du Roubaud, la ZAC des Rougières, la zone Saint-Martin et Costebelle, étaient inclus dans les vocations agricoles, ce qui, vous le comprendrez, même si ce n'est pas opposable, aurait alimenté la réflexion de tel ou tel recours au tribunal administratif pour dire : « Vous voyez bien qu'on ne veut pas construire ici ». Nous ne pouvons pas bouger, en matière d'activité, la ZAC du Roubaud. Et en matière de construction, par exemple, aux Rougières ou à Saint-Martin et Costebelle la commune est paralysée. Et après expertise, il remonte sur le terrain : il a bien sûr conçu que c'étaient des remarques totalement de fait et de constat, et il a bien voulu modifier à la marge. Mais la marge est la seule chose qui compte ; c'est ce qui fait le prix. C'est important. Pourquoi ? Et je souhaite le dire publiquement pour que ce soit répété. Parce qu'il faut que nos collègues maires des autres communes sachent qu'il y a une possibilité de discussion, et qu'ils ne rejettent pas brutalement ou n'adhèrent pas les yeux fermés à quelque chose qui leur serait extérieur. S'ils ont des préoccupations, et si elles sont – comme c'était le cas en l'occurrence – légitimes, eh bien elles seront entendues.

Et c'est pour cette raison que j'ai souhaité, même de façon un peu rapide, sinon précipitée, que nous délibérions aujourd'hui sur la charte. Pour montrer d'une part bien sûr la volonté de la ville centre du parc national de Port-Cros, mais aussi que dans l'élaboration terminale, et c'est important, il y avait cette capacité d'être entendu. Que chacun de nos collègues maires des dix ou onze autres communes sachent que l'écoute est possible, et que comme Monsieur POLITI et quelques autres le disaient, cette unanimité aujourd'hui au Conseil Municipal soit demain l'unanimité des communes qui sont dans l'aire d'adhésion.

Voilà, mes chers collègues, les quelques mots que je voulais prononcer avant de vous demander de délibérer. Qui est donc favorable à un avis favorable sur la charte du parc national de Port-Cros ? Je vous remercie pour votre unanimité. Je remercie Guillaume SELLIER pour sa contribution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°3 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSIONS  
MUNICIPALES - Désignation des membres**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Le point suivant de l'ordre du jour concerne les désignations dans les commissions municipales. Elles sont liées au remplacement de Monsieur GOLLNISCH par Patrice COLLET et au remplacement de Monsieur GRAC-AUBERT par William BROSSARD. Patrice COLLET remplacera Monsieur GOLLNISCH au sein de la 4<sup>e</sup> commission et sera également au sein de la 2<sup>e</sup> commission en remplacement de Madame CARASENA. C'est ce que je lis. Et Monsieur BROSSARD au sein de la 4<sup>e</sup> commission remplacera Monsieur Germain GRAC-AUBERT.

S'il n'y a pas d'observation, il en est ainsi décidé. Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°4 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Fixation des indemnités de fonction des élus - Modification**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Direction des ressources humaines, fixation des indemnités de fonction. J'ai reçu de Monsieur le Préfet, ou plutôt de Monsieur le Secrétaire Général, le courrier suivant :

« Par courrier du 2 juillet 2014, Monsieur Maurice Yves KBAIER a appelé mon attention sur une délibération octroyant une indemnité à la vice-présidente du CCAS de la commune d'Hyères.

L'article 2123-19 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil Municipal doit voter sur les ressources ordinaires des indemnités au Maire pour frais de représentation. L'indemnité pour frais de représentation est réservée au Maire, aucune disposition équivalente n'existant pour les autres membres du Conseil Municipal.

Je vous précise toutefois que les textes législatifs réglementaires qui déterminent la composition et le fonctionnement des centres communaux d'action sociale ne prévoient aucun versement d'indemnité au vice-président de ces établissements ».

Nous avons donc interrompu le début du versement de cette rémunération à Madame PARENT. Je remercie Monsieur KBAIER de son expertise juridique. Je souligne quand même qu'il avait, pour ce Conseil particulier où il avait été octroyé l'indemnité, donné procuration à Madame PARENT, ce qui donne un certain sel puisque la délibération était prévue au conseil d'administration du CCAS et Monsieur KBAIER a donc par procuration voté ce qu'il nous permet aujourd'hui de corriger.

Mais je voudrais également rappeler que la délibération qui avait été prise n'avait pas fait l'objet d'une imagination débordante puisqu'en effet, il s'agissait de reprendre mot à mot les délibérations qu'avaient prises par exemple Monsieur RITONDALE en 2001 et Monsieur POLITI quelques années plus tard, en 2008...

**M. POLITI** : Intervention micro fermé, non enregistrée.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : En 2014, pardon ! Vous avez arrêté en tous les cas. On va dire les choses puisque je crois qu'elles sont quand même limpides. Je ne sais pas quand vous l'avez arrêtée, mais toujours est-il qu'avant de l'arrêter, Monsieur FALLOT avait 1 166 € de supplément, soit 8 320 € qui ont donc été touchés par Monsieur FALLOT quand il assurait cette fonction.

Madame ANFONSI avait 1 555 € et a donc à ce titre touché 43 794 €. Et Madame PILON, 960 € de plus, elle a donc bénéficié de 71 280 €. Madame PARENT a rendu les 900 ou 800 € qui lui étaient dévolus. Je ne doute pas que pour un problème d'éthique, les autres rendront également ce qu'une délibération erronée a conduit à leur verser.

En tous les cas, merci beaucoup, Monsieur KBAIER, de votre intervention juridique.

**M. KBAIER** : Je pourrais répondre, Monsieur le Maire ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez, vous pouvez répondre ce que vous voulez. Je vous en prie, allez-y.

**M. KBAIER** : Premièrement, dire que nous n'avons absolument rien contre la vice-présidente du conseil d'administration du CCAS. Absolument rien. C'est une femme affable et compétente. Par contre, c'est vrai que cette délibération a été votée à l'unanimité. C'est vrai. Et le renseignement, nous avons pu l'avoir après, justement vu les antécédents de ces vice-présidents, et en particulier Madame ANFONSI qui ne bénéficiait pas de cette allocation.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez, je ne sais pas d'où tombent alors les sommes que je viens d'évoquer. Mais je peux vous dire que c'est le CCAS qui me les a communiquées. Enfin, écoutez, peu importe.

**M. POLITI** : Non, non, mais simplement...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous en prie !

**M. POLITI** : Parce que vous avez, si je puis me permettre, un peu mélangé tout.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, non ! Pas du tout !

**M. POLITI** : Christine PILON, c'était à l'époque de Léopold RITONDALE. 2001-2008.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui.

**M. POLITI** : Donc ce n'était pas sous ma mandature.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien sûr, mais enfin il n'empêche que...

**M. POLITI** : Premièrement. Attendez.

Deuxièmement, il y a eu Patrice FALLOT qui a exercé les fonctions durant quelques mois, et ensuite Dani ANFONSI qui les a exercées. Et c'est vrai, vous avez tout à fait raison, ils ont touché une indemnité.

Ensuite, il y a eu une remarque faite par la Cour régionale des comptes, qui nous a demandé d'arrêter. Ce qu'on a fait. Et ensuite, donc suite à certains événements internes au Conseil Municipal, Dani ANFONSI est devenue adjointe aux Affaires sociales, et elle a touché à ce titre son indemnité d'adjointe aux Affaires sociales. Voilà la simple vérité.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien sûr. Non, mais c'est la vérité. Je la partage, merci. Madame ANFONSI étant adjointe, elle n'avait plus besoin du complément. Mais tant qu'elle n'a pas été adjointe, les délibérations ont été appliquées et les chiffres définis sont réels. Peu importe.

En tous les cas, je voulais simplement remercier Monsieur KBAIER. Si vous m'aviez par exemple téléphoné dès que vous aviez l'information, compte tenu de la qualité des relations qui règnent entre nous, plutôt que d'écrire au Préfet, on serait allé plus vite. C'est ce que j'aurais espéré.

**M. KBAIER** : Mais Monsieur le Maire, c'était pour vous rendre service, parce que...

*(Exclamations)*

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, je vous remercie. Très bien.

**M. KBAIER** : En toute bonne foi, vous ne saviez pas que vous étiez dans l'illégalité. Et si c'est moi qui vous l'avais dit, vous ne m'auriez pas cru.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pourquoi ? Vous savez, moi je regarde... Je vais vérifier effectivement avec vous que les délibérations de Monsieur RITONDALE et de Monsieur POLITI étaient illégales, que je n'avais pas à les reprendre, et que Madame PARENT devait donc renoncer. Et c'est pourquoi nous délibérons aujourd'hui.

En tous les cas, il me semble que plutôt que de passer par des voies détournées, quand il s'agit de relations entre les conseillers municipaux, un coup de téléphone vaut mieux qu'un long périple administratif.

En tous les cas, aujourd'hui, je vous propose donc de compenser ce qui a été prélevé. Puisque là, après vérification, c'est ma délibération, elle n'est pas héritée. Nous pouvons octroyer une indemnité à un conseiller municipal délégué pour des fonctions qui ne sont pas habituelles. Et la vice-présidente du CCAS, c'est-à-dire en fait la présidente du CCAS active, c'est Madame PARENT et nous avons, sans amputer le potentiel des indemnités, la possibilité de lui donner une indemnité individuelle brute mensuelle en euros de 1 000,17 € tout compris. Là, ce n'est pas le supplément dont je parlais. Et je vous demande donc de délibérer sur cette proposition. Madame ?

**Mme DEL PERUGIA** : Je ne voudrais pas entrer dans le débat...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ce n'est pas un débat, c'est du droit.

**Mme DEL PERUGIA** : On ne va pas rentrer dans la discussion qui vient d'avoir lieu. Par contre, moi j'apprends les choses maintenant, là. Donc c'est difficile de préparer le Conseil Municipal quand on n'a pas ces informations-là. Bon, ce n'est pas très grave.

Donc si je comprends bien, vous nous proposez d'augmenter une conseillère municipale déléguée dont la charge de travail est importante parce qu'elle a une représentation ailleurs. OK. Je rends hommage à son travail d'ailleurs. Et ce qui va suivre n'a absolument rien de personnel. Et ce dans le cadre, je suppose, de l'enveloppe maximale autorisée. Donc cela veut dire qu'il reste encore de la marge, ce qui ne vous a pas empêché de baisser drastiquement les indemnités des conseillers municipaux en comparaison avec le mandat précédent.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : 30 %. Vous avez raison de le souligner. 30 % pour tout le monde.

**Mme DEL PERUGIA** : Aujourd'hui, les indemnités vont d'une échelle de 20 à 65, ce qui est exceptionnel dans notre société. Un tiers des conseillers pèse 4 % de l'enveloppe, et les deux autres tiers 96 %. Donc vous nous dites aujourd'hui que finalement, il faudrait considérer que nous avons 13,5 adjoints. Mais la loi ne prévoit que 13 adjoints. Donc est-ce que la charge de travail a été mal distribuée ? Est-ce qu'il ne faudrait pas revoir la répartition ?

Vous nous avez dit au début de votre mandat qu'il fallait faire des économies. Donc nous n'avons pas sourcillé, conscients de notre responsabilité devant les Hyérois. Aujourd'hui, nous nous tiendrons à ce qui a été voté lors du Conseil Municipal du 16 mai. Mais je vous rappelle également que vous vous êtes engagé devant ce Conseil à nous communiquer la totalité de ce que perçoit chaque membre du Conseil au titre de sa représentation dans d'autres instances, dont les instances communautaires, dans un souci de transparence. Je vous renouvelle donc aujourd'hui ma demande et je vous remercie de bien vouloir honorer votre promesse.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je demanderai à l'administration de communiquer à Madame DEL PERUGIA, si cela n'a pas été fait, les compléments de rémunération liés aux mandats de conseiller général à TPM ou de député, bien entendu.

Ce sur quoi j'insiste, Madame, ce sur quoi j'insiste, c'est que pour des raisons qu'on avisera en fin de Conseil, il n'y a aucune modification du montant total des indemnités distribuées du fait de cette décision dans la mesure où un conseiller municipal risque de devenir adjoint, et en conséquence nous conservons cette différence. Nous avons raisonné uniquement sur la possibilité que cela engendrait. Donc pas d'inquiétude là-dessus.

Je vous demande de délibérer sur cette... Oui, Monsieur COLLET ?

**M. COLLET** : Oui, Monsieur le Maire, merci. Écoutez, je vais être très court et très bref. Puisque pour cette délibération, nous avons prévu de réagir, n'ayant pas eu comme nous l'avons eu maintenant l'élément, ce qui fait que je vais raccourcir notre intervention. Simplement rappeler, peut-être pour rebondir sur ce qu'a dit Madame DEL PERUGIA, qu'effectivement, en tout début de mandature, vous aviez décidé, et on en a pris acte – et je crois que c'était une décision sage – de baisser les indemnités des élus, hormis l'aspect peut-être inéquitable entre guillemets de l'opposition et de la majorité. On était dans une fourchette de 30-60 %...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, c'est une plaisanterie !

**M. COLLET** : Je termine. Vous allez voir, c'est très gentil ce que je vais dire, ce n'est pas méchant.

Pour autant, nous avons accepté cet effort de la part de l'opposition, considérant que nous pourrions quelque part participer au redressement financier de la commune. Donc nous en avons pris acte, il n'y a pas de problème.

Simplement pour dire à l'issue de cette délibération, que nous allons bien évidemment voter, on ne perd pas espoir de voir peut-être un jour une délibération remettant en cause, ou tout du moins statuant sur, la revalorisation de l'indemnité des élus de l'opposition. Voilà, c'est tout.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous savez que dans la quasi-totalité des communes, les conseillers municipaux dits d'opposition n'ont pas d'indemnité. Mais on a souhaité poursuivre cette tradition heureusement introduite par Léopold RITONDALE il y a simplement quelques années. Mais vous admettez quand même qu'un adjoint qui passe toute la journée à la mairie, c'est un peu compliqué, et qu'il abandonne souvent son activité professionnelle. On est aux limites de l'acceptable aujourd'hui, je l'ai dit.

Enfin, il n'y a en tous les cas pas un centime de plus dans les indemnités distribuées aujourd'hui que ce n'était le cas avant cette délibération.

Je sou mets aux voix cette majoration de l'indemnité de Madame PARENT, puisqu'il faut la citer. Cela ne concerne qu'une personne ès qualités. Qui est pour ? Je vous remercie. Qui s'abstient ? Je vous remercie également.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX**  
**2 ABSTENTIONS : M. William SEEMULLER, Mme Brigitte DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N°5 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - COMITE  
TECHNIQUE - Nombre de représentants du personnel et de représentants des  
élus, et décision du recueil de l'avis du collègue employeur**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La délibération suivante concerne le nombre de représentants du personnel et des élus, et la décision du recueil de l'avis du collègue employeur. C'est simplement la volonté de maintenir – de maintenir, j'ai bien dit – dans le Comité Technique Paritaire la parité totale entre le nombre de représentants du personnel (6 titulaires, 6 suppléants) et le nombre de représentants des élus (6 titulaires, 6 suppléants). C'est une bonne tradition et je crois que c'est une marque de confiance sur le sens des responsabilités des représentants du personnel.

S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie de l'avoir approuvée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°6 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification  
du tableau des effectifs**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Direction des ressources humaines, modification du tableau des effectifs. Il s'agit de créer un poste de catégorie B, cadre d'emploi et chef de police municipale, le grade de chef de service de police municipale.

La raison, c'est bien entendu les mérites de l'intéressé. Mais c'est aussi que nous avons souhaité que tous ceux qui obtenaient un concours professionnel n'en perdent pas le bénéfice dans les trois ans, comme c'est le cas. C'est le cas aussi pour les jeunes sapeurs-pompiers. S'ils n'ont pas d'affectation dans ce grade avant trois ans, le bénéfice du concours est perdu. Et c'est vrai que cela entraîne beaucoup de difficultés personnelles. Et je crois qu'il faut encourager la volonté de chacun de progresser dans l'activité qui est la sienne. Donc cette décision globale qui porte là sur une cinquantaine d'agents conduit, puisque le poste n'existe pas, à créer ce poste à la police municipale. Et je vous demande donc d'approuver cette décision.

Autant, me semble-t-il, il est indispensable de réfléchir avec le personnel, comme je l'ai indiqué hier, sur une évolution différenciée lorsqu'il y a des avancements d'échelon qui touchent dans une collectivité comme la nôtre 400 à 500 personnes chaque année, et qui est légitime. D'autant plus qu'en 2015 les notes sont supprimées par l'administration. Donc c'est davantage différencier en fonction de critères qui relèvent du mérite. Autant lorsqu'il y a la réussite à un concours professionnel, le mérite doit être reconnu et son bénéfice non perdu.

Voilà, s'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie de votre unanimité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°7 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Rémunération des vacataires intervenant sur les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P)**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Direction des ressources humaines. C'est la rémunération des vacataires intervenant sur les Nouvelles Activités Périscolaires, puisque nous aurons une délibération ultérieure pour les faire fonctionner. Il y a eu des agents, des recrutements d'agents non titulaires, également l'appel à des associations. Et concernant les vacataires qui interviennent dans les fameuses NAP, ils sont rémunérés à la vacation horaire après service fait pour un montant forfaitaire de 12,95 € nets comprenant une indemnité de congés payés de 10 %.

Je vais vous demander d'approuver et je vais demander dans la continuité à Madame MARINO de nous faire un premier bilan de l'application des NAP telle qu'elle s'est produite ces dernières semaines.

Sur cette décision de rémunération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

Madame MARINO.

**Mme MARINO** : Merci Monsieur le Maire. Je vais faire le point sur la rentrée scolaire, globalement, par rapport à la rentrée et également par rapport à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Sur Hyères ce sont 3 771 enfants de maternelle et de primaire qui ont effectué leur rentrée le 2 septembre. La nouveauté à laquelle nous avons dû faire face, c'est cette réforme qui nous imposait la mise en place de nouveaux rythmes scolaires au plus tard à la rentrée 2014. Toutes les communes de France ont donc été obligées d'organiser dès cette rentrée des activités périscolaires et de mettre en place de nouvelles activités à destination des enfants.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Simplement, juste, comme j'ai peur d'oublier : il y a l'exception des établissements privés qui ne sont pas dans la loi, ce qu'on peut d'ailleurs parfois mal comprendre parce que quand on est sous contrat, je ne vois pas pourquoi on aurait les mêmes droits, mais pas les mêmes obligations. Tout cela pour dire que s'il n'y a pas de NAP dans les écoles privées, c'est parce que cela n'existe pas dans les écoles privées. Ce n'est pas une attitude municipale.

**Mme MARINO** : Absolument. Nous avons donc travaillé – on vous avait fait un point lors d'un dernier Conseil Municipal – en concertation avec les conseils d'école pour appliquer le décret HAMON, avec un enseignement de 25 heures par semaines sur 8 demi-journées comprenant le mercredi matin. Le mercredi matin les enfants vont à l'école dans toutes les communes de France. Avec la possibilité pour les écoles, les conseils d'école, de choisir le jour, l'après-midi libéré. Pour certaines écoles sur Hyères, cela a été le mardi ou le jeudi, mais la majorité ont choisi le vendredi après-midi.

Au cas par cas, nous avons tenu compte des projets d'école, des besoins d'activités adaptées aux problématiques des enfants dans ces écoles, de l'âge bien entendu des enfants. Nous avons étudié l'ensemble des locaux disponibles pour accueillir les activités. Les enfants ne sont pas accueillis dans la classe, mais pratiquent des activités, y compris des activités sportives. Et nous avons une exigence, c'était de respecter les taux d'encadrement qui sont réglementaires et qui concernaient donc un animateur pour 18 enfants en primaire, et un animateur pour 14 enfants en maternelle.

Nous avons favorisé trois grands axes : le bien vivre ensemble ; permettre le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité, de ses aptitudes physiques, intellectuelles ; et développer son esprit de responsabilité envers lui et envers les autres. Nous avons aujourd'hui 170 professionnels qui encadrent les enfants. Nous avons également dix associations, donc des vacataires, des éducateurs, des animateurs du SEL, des professionnels de l'animation. Les activités sont de nouvelles activités. Outre les activités sportives que les enfants peuvent pratiquer par ailleurs, nous avons aussi axé sur les arts, les arts plastiques, le graphisme, les échecs, le yoga, l'informatique, l'éveil musical, le théâtre, la langue étrangère, la bande dessinée, les jeux de société, la musique, la chorale, etc. Nous avons également mobilisé des ATSEM et des volontaires de la collectivité.

Les activités se déroulent par cycle de vacances à vacances, c'est-à-dire que nous avons commencé à la rentrée scolaire du 2 septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint pour ce premier cycle. Pour les enfants, il y a sept à huit séances pour les activités. Chaque enfant, selon l'activité, peut faire deux activités dans l'après-midi, différentes : une un peu sportive et une un peu plus calme.

Le coût global, nous en avons parlé également : 630 000 €, auxquels il faudra enlever le fonds d'amorçage pour cette année, avec une grosse incertitude sur la pérennisation du fonds sur les années suivantes. Nous avons également des financements CAF parce que nous avons organisé un vrai périscolaire et pas de la garderie. L'État ne compensera pas, de toute façon, les dépenses et laisse à la charge des communes l'organisation et le financement.

Nous étions peu favorables à la réforme, c'est peu de le dire. Nous avons quand même fait le choix d'appliquer la réglementation. Parce que malgré le coût de cette réforme pour la Ville et la nette incertitude sur les financements, nous ne voulions pas pénaliser les familles et nous voulions favoriser l'accès aux activités pour tous. C'était aussi un des objectifs de cette réforme, ces nouvelles activités : permettre à des enfants qui n'en pratiquent pas par ailleurs de pouvoir accéder, au moins sur de la sensibilisation, à des activités qu'ils ne peuvent pas pratiquer.

Nous avons décidé également que ces activités seraient gratuites pour les familles. Et nous avons également fait le choix de maintenir les horaires habituels des écoles afin de ne pas perturber plus encore l'organisation des familles sur les horaires d'arrivée et de départ. La communication a été large. Elle a été faite à partir du mois de mai, juin, juillet, pendant les vacances. Des informations pratiques ont été données aux familles, affichées dans les écoles, communiquées aux enseignants. Les familles également se sont rendues en masse dans les directions pour avoir des informations.

Aujourd'hui, le constat : nous avons 75 % des enfants qui sont inscrits dans les NAP pour le 1<sup>er</sup> cycle, soit à peu près 2 800. L'inscription aux NAP, de fait, n'est pas obligatoire. Les familles avaient jusqu'au 8 septembre pour inscrire leurs enfants. Certaines ne l'ont pas fait. Elles pourront le faire sur les cycles suivants.

Nous avons, semble-t-il, un constat plutôt satisfaisant. La rentrée est abordée de façon plutôt satisfaisante, surtout si on regarde un peu ce qui se passe dans certaines communes par ailleurs. Les familles apparemment sont plutôt satisfaites de l'organisation.

Nous avons fait un premier bilan. La complexité est une évidence. Il y a encore des détails d'organisation à régler. Nous allons mettre en place un comité de suivi des NAP qui se réunira fin septembre. Et nous travaillerons ensemble avec ce comité de suivi pour affiner encore toute l'organisation.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des observations ?

Moi je voudrais ajouter que j'aimerais qu'il y ait un vote collectif et unanime et œcuménique au Conseil Municipal qui conduise à demander à l'État de pérenniser définitivement l'aide de l'État. C'est-à-dire que l'idée que l'année prochaine elle disparaisse, c'est quand même une très grande difficulté. Et comme malgré tout c'est peut-être du périscolaire, mais c'est du scolaire et c'est dans l'enceinte de l'école, s'il y a une volonté politique de mettre en place ces rythmes scolaires et les NAP qui y sont directement associées, c'est vrai qu'en matière de dépenses publiques, cela peut poser problème. Mais pourquoi seraient-elles transférées ? Cela pose des difficultés. Nous, c'est 2 points d'impôt que coûtera cette réforme. Moi je serais de ceux qui demanderaient volontiers, si cela marche bien et si on s'aperçoit que le projet, finalement, était pertinent, que l'État pérennise l'aide.

Monsieur SEEMULLER ?

**M. SEEMULLER** : J'observe qu'il y a une évolution très positive de votre part vis-à-vis de ce projet. Vous venez de dire que...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : À quel niveau ?

**M. SEEMULLER** : Je me rappelle qu'on était en Conseil sur une motion la dernière fois, qui nous a...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : D'ajournement.

**M. SEEMULLER** : D'ajournement, c'est cela. Et que finalement, encore une fois, on avance avec pragmatisme. Et je vous en remercie. En tout cas, je remercie pour le travail qui a été fait par les élus et surtout par l'administration et les enseignants pour mettre en place cette réforme.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Et Madame MARINO.

**M. SEEMULLER** : Et Madame MARINO.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Et Madame BERNARDINI.

**M. SEEMULLER** : Tout à fait. On est au début de la réforme, encore une fois, et on voit bien la difficulté de mettre en place et de changer. Le fond, vous l'avez dit, ne le perdons pas de vue : c'est quand même le rythme de l'enfant, c'est l'ouverture des enfants à ces activités nouvelles pour certains d'entre eux qui n'y avaient pas accès pour des raisons financières. Il faut le dire quand même. On touche là des populations qui jusqu'à présent étaient enfermées et qu'on va permettre peut-être d'ouvrir. C'est la force des équipes pédagogiques. Et on sait bien qu'il va falloir du temps là-dessus. Je le dis, sachant très bien aussi combien aujourd'hui, dans la vie, c'est difficile de changer. Combien cela change le rythme des parents. Cela change l'organisation pratique. Cela pose des problèmes évidents. Mais on peut en tout cas montrer qu'il y a une volonté.

Sur la capacité de l'État d'intervenir, bien sûr. Et on en revient toujours à la même chose, Monsieur GIRAN. La vraie difficulté, c'est que si on se tourne vers l'État, l'État va se retourner encore vers nous en disant : « Et où est-ce que je vais prendre cet argent ? »

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ce que je veux dire, Monsieur SEEMULLER, c'est qu'en matière de compétences, chaque fois que l'État a une bonne idée, il ne faut pas... Enfin, qu'il la garde un peu pour lui, y compris le financement ; qu'il ne transfère pas. Au moins qu'on partage ; qu'on dise : c'est vrai, c'est du scolaire, mais du périscolaire. Alors cela veut dire du semi-scolaire, et cela veut dire moitié-moitié. L'année prochaine, c'est la difficulté ! Parce que, qu'est-ce qu'on va couper ? Je vous entendais tout à l'heure, de façon très pertinente, dire : la priorité, ce sont les économies. OK. Mais si l'État nous a imposé de faire des rythmes, il va falloir trouver 600 000 ou 700 000 € de plus à couper quelque part ! Alors, qu'est-ce que cela va être ? Dans le transport ? Dans l'éducation ? Dans le sport ? Voilà, c'est cela la difficulté. Donc il faut que l'État – l'État de droite ou de gauche – comprenne quand même que les fonctionnaires sont faits pour fonctionner, les ministères pour inventer. Mais à chaque fois, au moins qu'il y ait ce sentiment de partage. Et que de la bonne idée, on ne passe pas quand même à la difficulté financière. Au moins ce partage. C'est mon sentiment. Parce qu'il va falloir couper ailleurs.

**M. SEEMULLER** : La vraie question, encore une fois, c'est que nous avons la semaine prochaine notre réunion sur l'audit. Nous aurons la discussion budgétaire. On verra. Sur la démarche de dire « il faut pérenniser », je pense que l'Association des Maires de France prendra une initiative dans ce sens-là. Donc on verra. Je pense que s'il y a une initiative de conserver en tout cas les moyens affectés aux écoles, elle doit se faire de manière globale. Donc pourquoi pas ? Mais restons sur Hyères.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : J'ai senti une semi-approbation pour le semi-financement !

Bien, est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Bien entendu, les services ont fonctionné avant l'installation. Ils fonctionneront d'ailleurs après que je ne sois plus là. Mais c'est vrai qu'ils ont très bien fonctionné et je me réjouis en tous les cas de la façon dont les adjoints concernés ont mené cette affaire également.

Oui, Madame ?

**Mme COLLIN** : Monsieur le Maire, c'est juste pour rappeler que d'abord je salue le travail de tous les élus qui ont participé à la mise en place de ces NAP. Mais je voulais juste rappeler que cette réorganisation des rythmes scolaires, c'est un peu une montagne qui accouche d'une souris. La souris étant l'intérêt de l'enfant. Et pour moi elle n'est toujours pas prouvée.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous savez, l'intérêt de l'enfant, vous avez sans doute raison, c'est une recherche permanente et éternelle. Je ne suis pas certain qu'un jour on trouvera exactement quel est l'intérêt de l'enfant. Mais le fait qu'on le recherche est important.

Bien, sur la délibération stricto sensu qui concernait la rémunération des vacataires, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

Et merci de cette intervention, Madame MARINO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°9 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Approbation d'une convention biannuelle entre la collectivité et le SAMETH/CAP EMPLOI**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Direction des ressources humaines, approbation d'une convention biannuelle entre la collectivité et le SAMETH/CAP EMPLOI. Cela concerne les travailleurs handicapés. Je me permets de la rapporter et je salue l'action de Madame Claude DECUGIS dans le domaine du handicap.

Il s'agit de permettre par ce conventionnement de favoriser deux axes importants de la politique du handicap : une aide à la recherche de candidats aux postes d'apprentis handicapés et un soutien aux actions de maintien dans l'emploi déjà mis en place. Je pense, Madame DECUGIS, que vous approuvez cette délibération. Et je suis bien convaincu que l'approfondissement de ce genre de politique est nécessaire. Mais il faut que cette politique soit appliquée. Voilà, c'est toujours la grande difficulté. Ce sont de véritables handicapés.

*(Brouhaha)*

Eh bien on va le faire !

Le Trésorier Municipal vient de m'appeler pour dire : « On m'a oublié » !

*(Rires)*

En tous les cas, sur celle-là, pas de problème ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°8 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Indemnité de conseil au Trésorier Municipal**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je présente mes excuses au Trésorier Municipal, qui j'espère n'est pas en dépression. C'est simplement l'indemnité de conseil du Trésorier Municipal. Vous savez que Monsieur MONNOT a été remplacé par Madame DESCAMPS. Vous savez que l'idée du conseil, ce n'est pas d'être présent au Conseil, c'est de donner son expertise si elle est lui demandée, et même si elle ne lui est pas demandée. Je crois que Madame DESCAMPS a un regard intéressé, pendant la gestion, de nous donner son point de vue. On le recueillera avec beaucoup d'intérêt. Et compte tenu de cela, il y a une indemnité qui est prévue. Je ne vous dis pas quel est l'indice si elle l'a. Mais c'est la tradition et c'est de droit.

Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°10 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes de protection fonctionnelle**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Direction des ressources humaines, décision sur demandes de protection fonctionnelle. Il s'agit d'agents municipaux qui ont eu des problèmes dans leur fonction avec souvent des particuliers, par exemple des problèmes de violence pour un agent de Mairie Plus, d'injures publiques pour la police municipale, d'outrages, etc. Ce sont des personnes qui sont au contact. Et quand elles déposent plainte, je crois que la protection fonctionnelle, compte tenu de la raison de la plainte, est justifiée.

Je vous demande donc de leur octroyer cette protection fonctionnelle puisque finalement, ils ont été insultés parce qu'ils répondaient aux directives ou aux arrêtés du Maire. Donc cela paraît légitime.

Pas d'abstention ? Pas de commentaire ? Je vous en remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°11 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Recherche de Mécénat**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Recherche de mécénat. C'est une innovation qui me paraît intéressante. Il y a bien entendu, pour chaque association, la recherche de subventions et de sponsoring, comme on dit. Il y a également pour une municipalité la recherche de subventions. Et puis il y a le mécénat. Et le mécénat, curieusement, est assez peu utilisé. En tous les cas je ne sais pas, je ne crois pas qu'il y ait eu précédemment des opérations de mécénat direct pour la Ville d'Hyères. Et il m'est arrivé de l'expérimenter dans d'autres activités et cela peut avoir un certain effet.

Je veux citer, pas du tout pour m'en glorifier, les parcs nationaux de France qui avaient, à titre d'exemple, passé une opération de partenariat de mécénat avec la GMF sur un thème qui était le thème de « Nature-Partage-Handicap ». Et la GMF avait financé – finance toujours d'ailleurs – les actions des parcs nationaux. Il y aura bientôt, à l'initiative de Guillaume SELLIER, une manifestation à Pomponiana et on a eu à inaugurer dans la commune d'Hyères, par exemple, des accès à la mer ou des passerelles pour les handicapés.

Mais quel est l'intérêt du mécénat ? Bien sûr pour le bénéficiaire, il est évident. Mais pour le donateur, il y a 60 % d'exonération fiscale. C'est-à-dire que quand la personne qui accorde son mécénat vous donne 100, cela lui coûte 40 directement. Donc cela ouvre beaucoup de possibilités. Et on a pensé que dans trois directions (l'environnement, le patrimoine et on va dire la cohésion sociale, les initiatives de ce type dans la commune), il pouvait y avoir des choses qui servent d'assise à des opérations de mécénat. Elles ne seront donc pas gâchées par un marché ou par je ne sais quoi. Elles seront globales. Et il appartiendra, puisqu'elles sont versées sur une ligne, à la commune de les répartir sur ces directions-là. Je crois que dans la recherche un peu d'idées pour le fonctionnement, cela peut apporter une contribution.

En tous les cas, on verra bien. Mais avec les quelques contacts que j'ai pu d'ores et déjà avoir, un peu spontanés d'ailleurs, on a pensé que cela pouvait être utile. Utile à chacun et utile donc aux contribuables.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ?

C'est une loi de 2003, je vous le rappelle, sur le mécénat.

Je voudrais d'ailleurs dire que si c'est un particulier qui fait une opération de mécénat – cela peut éventuellement intéresser un certain nombre de personnes – c'est 66 %, l'exonération. Donc voilà, c'est encore plus incitatif pour les particuliers.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie de votre unanimité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande globale d'aides financières au Département du Var pour l'année 2014 au titre de l'investissement**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Demande globale d'aide financière au Département du Var pour l'année 2014. Comme chaque année, la commune a un certain potentiel de subventions au niveau du Département. Je parle sous le contrôle des deux conseillers généraux. Pour l'aide de 2014 pour la commune d'Hyères, c'était une somme d'1,4 million. Et ce 1,4 million de subvention doit être la résultante d'un montant de travaux tel que 30 % de ce montant de travaux donne 1,4 million. Donc il fallait assez rapidement trouver les 4,7 millions, 5 millions, qui justifient pour le Conseil Général la mise en débit de cette somme.

Donc je vous demande d'approuver le programme qui est ainsi retracé, s'il n'y a pas d'opposition. Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Principal - Subventions aux Associations 2014**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Subventions aux associations 2014. C'est simplement les associations qui avaient dans le principe déjà un accord pour la subvention, mais qui n'avaient pas un dossier complet. Et donc ce n'est pas une somme supplémentaire, mais c'est la possibilité désormais de pouvoir leur accorder. C'est le Comité de Coordination Hyérois des Associations Patriotiques et l'Amicale des Anciens du 405<sup>e</sup> et du 54<sup>e</sup> pour des sommes de 270 € et 1 800 €.

Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°14 - SPORTS - Complexe Aquatique - Modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S.)**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Complexe aquatique, Monsieur ROUX.

**M. ROUX** : Merci Monsieur le Maire.

C'est uniquement une modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours parce que nous avons modifié la délibération du 27 février 2009 qui avait déjà été modifiée en 2010 et en 2012. Et ce document regroupe les moyens de surveillance et les mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques et de baignade. Aujourd'hui, il convient de le mettre à jour compte tenu des modifications apportées au niveau du personnel et des horaires d'ouverture du public, des postes de surveillance et des plannings des bassins hors vacances scolaires.

Voilà, Monsieur le Maire, la délibération que je vous propose d'adopter.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est la délibération n° 14. Pas d'opposition ?

**M. ROUX** : La 15...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Elle est donc approuvée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°15 - SPORTS - Convention relative à l'utilisation du complexe aquatique de la ville de Hyères par les associations Hyéroises - Réactualisation**

**M. ROUX** : Oui, merci.

La 15, c'est la convention relative à l'utilisation du complexe aquatique de la ville d'Hyères par les associations hyéroises. Là aussi, c'est une réactualisation. En application des dispositions législatives réglementaires en vigueur, le Conseil Municipal ayant adopté en 2008 la convention relative à l'utilisation du complexe aquatique pour les associations, il convient aujourd'hui de la réactualiser afin de préciser les modalités de mise à disposition du complexe aquatique. Cette mise à disposition reste subordonnée bien sûr à l'attribution de créneaux horaires annuels établis chaque année avec les associations.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je vous propose d'adopter.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous en remercie. Pas de commentaire, pas d'opposition, pas d'abstention ? Elle est donc approuvée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°16 - DIRECTION ÉDUCATION - Mise en place des nouvelles activités périscolaires - Convention avec les associations intervenantes**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Direction Éducation, mise en place des nouvelles activités périscolaires. Mais là c'est le volet associatif. Madame MARINO ?

**Mme MARINO** : Merci Monsieur le Maire. Je vous avais fait le point tout à l'heure sur la réforme des rythmes scolaires. Et vous avez bien compris que nous avons besoin de pas mal d'intervenants. Et nous avons mobilisé également les associations de la ville pour les nouvelles activités. Et aujourd'hui, nous vous demandons donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les différentes associations, qui sont au nombre de dix.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Tu peux les citer peut-être ?

**Mme MARINO** : Ah oui, bien sûr ! Nous avons Quantum qui fait de l'éveil musical ; Amitié Massillon, animation socioculturelle ; Lucien le petit peintre, qui fait des arts plastiques ; Plus de cirque, le cirque ; L'Étoile, la danse et les arts plastiques ; Les amis de la presqu'île de Giens qui concerne le patrimoine et l'environnement ; les Demoiselles du rocher, du théâtre ; L'ASPTT danse, tout ce qui est danse ; la Gymnastique Volontaire Arbanaise, du multisports ; et Prendre le temps, c'est assez innovant, ce sont des jeux de société traditionnels et régionaux, donc apprendre à jouer ensemble.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci. Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est donc approuvée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°17 - DIRECTION ÉDUCATION - Spectacles pour les écoles de la ville et les enfants Hyérois- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association Pôle Jeune Public**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame MARINO toujours, spectacles pour les écoles de la ville.

**Mme MARINO** : L'association Pôle Jeune Public propose à la ville le spectacle *Pierre et le Loup* pour les enfants des écoles hyéroises les 17 et 18 décembre 2014. Il y aura sept représentations pour les écoles et une tous publics.

C'est une programmation qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique culturelle que la Ville développe avec ce public en proposant chaque fin d'année un spectacle vivant.

Ce partenariat prévoit l'attribution par la Ville d'une subvention de 60 000 € à l'association. L'attribution des subventions, quand la somme dépasse 23 000 €, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Elle est soumise à condition. Et nous vous demandons donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Pôle Jeune Public.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La subvention a déjà été attribuée, mais l'attribution effective pour un spectacle justifie cette délibération. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

**Mme CARASENA** : Monsieur le Maire, s'il vous plaît ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pardon, excusez-moi, Madame. Je vous en prie.

**Mme CARASENA** : Excusez-moi. Moi je voudrais savoir : cette troupe, pour la somme demandée, va jouer plusieurs fois dans plusieurs écoles, naturellement. Et je voudrais savoir quel est le nombre d'artistes qui jouent dans cette troupe. Est-ce que vous le savez ? Vous ne savez pas le nombre d'artistes qui se produisent ?

**Mme MARINO** : Absolument pas. Si vous permettez, je vais regarder.

**Mme CARASENA** : Au niveau des représentations, il y en aura combien ?

**Mme MARINO** : Intervention micro fermé, non enregistrée.

(Brouhaha)

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : 23 000 €.

**Mme MARINO** : Sept représentations pour toutes les écoles, pour les enfants, et une tous publics, les 17 et 18 décembre. Ce que je peux vous dire, c'est que ce sont des spectacles pour enfants en particulier. Mais ce n'est pas une nouveauté sur la ville. C'est quelque chose qui se fait toutes les fins d'année. Vous ne connaissez pas, peut-être ? Non, voilà.

C'est le Pôle Jeune Public de TPM qui organise ces manifestations. C'est effectivement à destination des enfants de 3 à 11 ans. Les expériences antérieures prouvent que ce sont des spectacles de grande qualité qui sont énormément appréciés. L'année dernière, c'était un spectacle de cirque assez exceptionnel à ce qu'on m'en a dit. Très professionnel, effectivement.

Le 17 décembre, le montage ; le 18 décembre, les représentations pour les scolaires ; et le 19, ce sont des représentations scolaires et une représentation tous publics. C'est pris en charge entièrement.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est vrai que le nombre est important. Mais imaginez que Fabrice LUCHINI vienne réciter tout seul *Les Fables* de la Fontaine aux enfants, cela peut valoir le coup. Non, je plaisante ! Cela dépend de la qualité de celui qui intervient.

Bien, cette observation étant faite, il faut donc délibérer sur cette attribution. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°18 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention pour le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle avec l'État -Préfecture du Var, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et l'Académie de Nice - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Var (DSDEN) - Autorisation à Monsieur le Maire de signer**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On passe à un certain nombre de délibérations sur la culture et le patrimoine. François CARRASSAN.

**M. CARRASSAN** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il va s'agir d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention qui a une portée à la fois symbolique et pratique, et qui est importante. C'est une convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle qui a été élaborée par l'État à travers deux de ses ministères, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation Nationale. Donc relativement à nous, c'est la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les services de l'Éducation Nationale du Département du Var qui pilotent.

Je dirai juste une chose : cette convention m'a rappelé un bon souvenir, n'est-ce pas ; un souvenir de 1997, quand nous avons signé...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est un bon souvenir pour moi aussi, 1997, pour d'autres raisons.

**M. CARRASSAN** : Oui. Quand nous avons signé la première convention de développement culturel avec l'État, la Ville d'Hyères, j'avais préparé cette convention avec le Directeur Régional des Affaires Culturelles de l'époque, François DE BANES GARDONNE. Cette convention avait trois objectifs : c'était la restauration de la villa Noailles, c'était la création d'une médiathèque, et c'était le développement du Festival de la mode. Sur ces trois points, la convention a bien réussi, remarquablement réussi ! La villa Noailles est restaurée, la médiathèque a été inaugurée en 2005 et le Festival de la mode est une référence internationale.

Donc il y a des conventions que l'on peut signer avec l'État qui peuvent mener loin. Et je pense que ce sera le cas de celle-ci. Parce que cette convention doit permettre principalement aux établissements scolaires de la maternelle à la terminale d'intégrer à leurs projets artistiques et culturels l'offre culturelle d'un territoire, pour peu que ses représentants soient volontaires et partagent ce désir de développement.

Relativement à Hyères, TPM a commencé la partie et a signé cette convention le 8 janvier 2013. Et TPM ouvrait ainsi ses équipements culturels à des parcours d'éducation artistique et culturel. Sur la ville d'Hyères, donc les équipements de TPM, vous les connaissez tous : c'est la villa Noailles, c'est le conservatoire national à rayonnement régional et c'est le site des Salins. Ensuite, le parc national de Port-Cros a suivi le mouvement que TPM avait engagé et le parc national de Port-Cros a signé le 16 septembre 2013 une convention avec la Direction académique des services de l'Éducation Nationale du Var en faveur de parcours d'éducation à la culture scientifique.

Restait à Hyères à se manifester. Et la signature de la Ville, si vous autorisez le Maire, pourra être ajoutée à celle du Préfet du Var et à celle du Directeur académique des services de l'Éducation Nationale. La Ville offrira ainsi ses ressources culturelles à l'ensemble des élèves scolarisés à Hyères. Et ainsi – c'est une chose assez remarquable que l'on peut souligner – l'ensemble de l'offre culturelle de notre territoire – celle de la commune, celle du parc national de Port-Cros, celle de TPM – sera ouverte à tous les établissements scolaires d'Hyères.

Donc merci d'autoriser le Maire à signer cette convention dont vous avez tous reçu un exemplaire et donc vous avez pu vous apercevoir qu'elle était sérieusement et soigneusement rédigée.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition. Je vous en remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°19 - CULTURE ET PATRIMOINE - Théâtre Denis et église anglicane - Convention avec l'association TANDEM - Autorisation à Monsieur le Maire de signer**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Culture et patrimoine, Théâtre Denis et église anglicane, convention avec l'association TANDEM.

**M. CARRASSAN** : Nous restons dans l'offre culturelle que la commune assure.

Nous avons au Théâtre Denis des résidents qui sont en convention avec la Ville et qui programment tout un ensemble de spectacles. L'association TANDEM est entrée en résidence au Théâtre Denis en 2003. C'est une association qui est une scène de musiques actuelles qui programme à la fois les concerts et un festival qui s'appelle Faveur de Printemps, qui a beaucoup de succès. Il y a un public nombreux qui fréquente ces spectacles. TANDEM a fait ses preuves et on peut renouveler cette convention de résidence au Théâtre Denis, sachant le succès qu'elle a obtenu.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur POLITI ?

**M. POLITI** : Simplement une demande de renseignement complémentaire : pourquoi TANDEM et Jazz à Porquerolles – c'est l'objet de la délibération suivante – vont aussi à l'église anglicane ? Moi je n'y vois aucun inconvénient, seulement si ce n'est que de rappeler que l'église anglicane, elle est occupée en partie par d'autres associations, et je pense en particulier au CIL Godillot, qui comptent beaucoup sur ce lieu. C'est vrai que l'église anglicane était devenue en quelque sorte un peu la Maison de Quartier du quartier Godillot. J'espère donc que ces nouvelles résidences ne se feront pas au détriment des associations qui actuellement sont utilisatrices de ce lieu.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je pense que l'occupation pourra se faire en tandem.

(Rires)

**M. CARRASSAN** : Non, il n'y a aucun risque. Cet ajout de l'église anglicane dans les conventions vient de ce que l'église anglicane est devenue aussi une scène de spectacle vivant. Les récentes années passées ont montré que ces spectacles vivants à l'église anglicane étaient tout à fait compatibles avec les activités du quartier ou d'autres associations, comme au Théâtre Denis d'ailleurs. Le Théâtre Denis aussi partage sa scène avec de nombreuses associations et de nombreuses écoles.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Voilà le président du CIL Godillot rassuré. Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, cette délibération est approuvée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Théâtre Denis et église anglicane -  
Convention avec l'association Jazz à Porquerolles - Autorisation à  
Monsieur le Maire de signer**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Le Théâtre Denis, on en a parlé ?

**M. CARRASSAN** : La suivante, une convention avec TANDEM, on vient de l'approuver. Une autre convention, parce que la précédente est venue à expiration, avec l'association Jazz à Porquerolles qui est entrée en résidence au Théâtre Denis en 2005. Elle a fait ses preuves, n'est-ce pas ?

L'association Jazz à Porquerolles programme des concerts au Théâtre Denis. Elle programme aussi un festival sur l'île de Porquerolles. Elle programme des apéritifs sur la Presqu'île de Giens. Elle a des interventions dans les collèges, dans des lieux fermés, dans les hôpitaux, dans les maisons de retraite. Enfin bref, c'est une association qui est très dynamique et qui apporte beaucoup de réconfort, de plaisir et de culture à tous ceux qui la fréquentent.

Donc les preuves ayant été faites, on peut renouveler cette convention sans aucun doute.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, je crois que c'est souhaitable. Madame ?

**Mme DEL PERUGIA** : Je vous remercie.

Oui, bien sûr, moi je suis tout à fait favorable à ce qu'on renouvelle cette convention. J'ai eu le plaisir cet été de participer à Jazz à Porquerolles et donc j'ai apprécié la qualité des prestations. Cependant, cela reste très confidentiel, même s'il se passe certaines choses sur le continent. Donc est-ce qu'on n'aurait pas quand même avantage à profiter du rayonnement de Jazz à Porquerolles pour développer sur le continent des prestations plus importantes – je pense en particulier à des concerts en plein air – qui pourraient concerner un public plus large ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Tout à fait. C'est tout à fait opportun et c'est d'ailleurs prévu, dès l'année prochaine, qu'il y ait au moins, pendant Jazz à Porquerolles, à la fin un « bœuf » particulier sur le continent pour qu'il soit davantage partagé.

Mais c'est vrai que ce que je voulais dire aussi, c'est que Jazz à Porquerolles, c'est plus qu'une association lambda. Dans le rayonnement culturel d'Hyères aujourd'hui, Jazz à Porquerolles sonne aux oreilles lointaines. On a le Festival de la mode, il y a Jazz à Porquerolles : cela fait partie des deux ou trois opérations un peu de prestige. Et donc vous avez tout à fait raison : il faut venir un peu à nous, parce que c'est vrai que moi aussi j'ai de la peine à prendre le bateau à minuit. Bon, bref. Très bien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°21 - MEDIATHEQUE - Déclassement pour élimination de documents**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Déclassement pour élimination de documents.

**M. CARRASSAN** : C'est une délibération qui avait déjà été votée dans les mêmes termes. Comment vous dire... Il y a à la médiathèque, comme dans toutes les médiathèques, des documents qui ont fait leur temps, qui deviennent obsolètes, qui perdent absolument tout intérêt au fil des âges. Leur obsolescence n'est pas programmée, mais elle est un fait. Si vous ajoutez à leur obsolescence, une fois que les documents sont mis de côté, le fait qu'ils peuvent être abîmés ou victimes d'humidité, avec tout ce que cela implique, forcément que ces documents doivent être déclassés.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est sur le principe du déclassement des documents qui n'ont plus aucun intérêt pour personne. Donc c'est banal.

Pas d'opposition, pas de commentaire ? Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°60 – CULTURE ET PATRIMOINE – Atelier du Patrimoine- Journées Européennes du Patrimoine et recrutement d'un Animateur de l'Architecture et du Patrimoine – Demande de subvention à l'État – Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Culture et patrimoine. J'ai ajouté une délibération, qui est la délibération 60. Comme elle va être rapportée par Monsieur CARRASSAN, si vous permettez, on enclenche. Elle concerne les ateliers du patrimoine.

**M. CARRASSAN** : C'est une demande de subvention à l'État, au ministère de la Culture, qui peut intervenir sur deux dépenses : sur des dépenses que la Ville effectue à propos de la Semaine du Patrimoine, et en l'occurrence à propos des Journées Européennes du Patrimoine. La dépense est de 38 000 € et le ministère peut apporter 10 000 €.

Et puis une autre dépense, c'est celle du salaire de l'Animateur de l'Architecture et du Patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014. L'État peut prendre en charge 50 % du salaire de cet animateur. Pour les deux derniers mois de l'année, le coût est de 9 100 € et l'État peut donc donner 4 550 €.

Nous faisons une demande de subvention à l'État de cette addition, c'est-à-dire de 14 550 €. Pourquoi s'en priver ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas d'observation ? Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°22 - COMMANDE PUBLIQUE - ANIMATION - Prestations techniques, régies de sonorisation, d'éclairage et d'accessoires scéniques - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Commande publique, animation. Madame BERNARDINI.

**Mme BERNARDINI** : Merci Monsieur le Maire.

Il est nécessaire, Monsieur le Maire, de relancer sans tarder une nouvelle procédure afin de disposer de prestations techniques, régies de sonorisation, d'éclairage et d'accessoires scéniques pour la mise en œuvre de spectacles et manifestations diverses culturelles, festives et événementielles organisées par la commune sur l'espace public et en salle.

En effet, ces prestations qui consistent notamment à mettre en place des spectacles de variété, danse, théâtre, jazz et autres sont assurées dans le cadre d'un marché qui a fait l'objet d'une dénonciation avant son échéance et qui se termine donc au 31/12/2014.

De ce fait, il convient aujourd'hui de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations sous la forme d'un marché à bons de commande affecté des montants contractuels annuels suivants : pas de montant minimum et un montant maximum de 150 000 € TTC.

Ce marché sera donc passé pour l'année 2015 et pourra être reconduit de façon expresse pour les années 2016, 2017 et 2018.

Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci. Pas d'observation. Pas de commentaire.

Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°23 - COMMANDE PUBLIQUE - ANIMATION - Gestion des salles -  
Nettoyage des bâtiments et de la vitrerie - Marchés à bons de commande -  
Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Délibération suivante : gestion des salles, nettoyage des bâtiments et de la vitrerie.

**Mme BERNARDINI** : Merci Monsieur le Maire.

En effet, il est nécessaire de relancer également une nouvelle procédure pour assurer la continuité des besoins en matière de nettoyage des bâtiments et de la vitrerie.

En effet, le lot n° 1 ayant été dénoncé avant son échéance, et les deux autres lots arrivant à leur terme normal, il a été décidé de regrouper ces besoins dans le cadre de la gestion centralisée des salles pour un meilleur suivi des besoins.

Afin de procéder à ces prestations, il est proposé de passer trois marchés séparés à bons de commande pour l'année 2015, avec une possible reconduction expresse pour 2016, 2017, 2018, et affecter des montants annuels suivants :

- pour le lot n° 1 qui concerne l'Espace Nautique, un montant minimum de 6 500 € ; maximum de 13 000 € ;
- pour le lot n°2 qui concerne l'Espace 3000 et l'Espace de la Villette, on a un minimum de 15 000 € ; un maximum de 30 000 € ;
- pour le Forum du Casino, qui est le lot n°3, on a un minimum de 50 000 € et un maximum de 100 000 €.

Compte tenu du montant de ces marchés, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur SEEMULLER.

**M. SEEMULLER** : C'est une observation qui a trait au fait que ce sont des marchés à prestations extérieures au regard de prestations qui auraient pu être effectuées en régie. Quelle est la philosophie de votre politique dans ce domaine-là ? Puisqu'on sait que dans cette recherche d'économies pour la Ville, la possibilité de réinternaliser est une opportunité. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? Est-ce qu'on continue d'externaliser, comme cela été le cas, ou est-ce que maintenant vous avez pris des décisions dans ce sens-là ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous remercie de cette interrogation.

C'est pour nous une priorité absolue. Cela doit être la piste principale de recherche d'économies dont nous parlions tout à l'heure. Et c'est une des raisons pour lesquelles, dans le nouvel organigramme qu'on a proposé hier au personnel municipal, il y a des services qui vont être rassemblés pour voir comment utiliser de la façon la plus efficace possible le capital humain qu'ils représentent pour que la tendance qui pourrait être pour chacun devant la difficulté d'assurer, à titre individuel, de se reporter immédiatement sur le marché d'un service extérieur, ne fonctionne pas. C'est notamment vrai pour le problème d'entretien, de désherbage, de nettoyage, etc.

Nous avons un peu systématiquement, parce qu'il fallait lancer les appels d'offres, baisser les minimums le plus possible, de telle façon que nous ne soyons pas obligés et contraints de faire appel d'une façon trop importante à ces marchés.

Mais c'est le principal travail que je confie actuellement aux services techniques, aux services de la voirie, des espaces verts, de propreté, de Mairie Plus, etc. C'est de mutualiser un maximum et donc d'essayer de passer en régie pour faire les économies souhaitées. Je crois qu'il y a de la marge. Merci beaucoup.

Sur cette délibération, pas d'autres commentaires ? Pas d'opposition ? Elle est donc approuvée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°24 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU-LITTORAL-PROPRETE / ANIMATION - Prestations d'agents de sécurité et de maîtres-chiens - Marchés à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Eau-littoral-propreté, animation. Madame BERNARDINI.

**Mme BERNARDINI** : Merci Monsieur le Maire.

Il est nécessaire également de relancer, sans tarder, une nouvelle procédure pour assurer la continuité des besoins et la prise en charge de nouveaux besoins en matière de prestations d'agents de sécurité et de maîtres-chiens.

En effet, le marché relatif à la surveillance et au gardiennage pour manifestations diverses a été dénoncé avant son échéance. De plus, l'apparition d'un nouveau besoin relatif à la surveillance de la déchetterie municipale d'Hyères permettant d'assurer la sécurité et la protection sur le site a été constatée.

C'est pourquoi il a été décidé de relancer cette procédure sous la forme de marchés à bons de commande qui seront scindés en deux lots séparés et affectés des montants contractuels annuels suivants :

- pour le lot n°1 consistant à la surveillance de la déchetterie municipale d'Hyères, nous n'avons pas de montant minimum, mais un maximum de 70 000 € TTC ;

- pour le lot n°2, qui est la surveillance et le gardiennage pour les manifestations diverses, nous n'avons pas de montant minimum, mais un maximum de 65 000 € TTC.

Ces marchés à bons de commande seront passés pour l'année 2015 avec possible reconduction expresse pour les années 2016, 2017 et 2018.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, Madame ?

**Mme DEL PERUGIA** : Merci.

Il est effectivement certainement nécessaire d'assurer la sécurité de la déchetterie. Mais je vous entends dire qu'il y a un problème un peu nouveau qui justifie ce besoin. Est-ce qu'en refusant l'accès à la déchetterie à la communauté sédentaire qui la jouxte, est-ce qu'on se rend compte que ce sont des familles entières que l'on a privées de revenus ? Les gens du voyage sont des récupérateurs et des recycleurs nés. Plutôt que de les empêcher de vivre de ce qu'ils savent faire, est-ce qu'on ne pourrait pas les considérer comme des partenaires experts et développer avec eux un projet de ressourcerie ?

Pour ceux qui ignorent ce qu'est une ressourcerie, la ressourcerie met en œuvre des modes de collecte des déchets qui préservent leur état en vue de les valoriser pour un réemploi. Donc dit plus rapidement, on récupère des choses, on les répare et on les revend.

Ce serait un projet de développement durable avec un bénéfice social important qui mériterait d'avoir sa place dans le cadre de la charte du parc national de Port-Cros.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je tiens à vous rassurer : le gardiennage n'est pas nécessité par les gens du voyage, même si, comme dans toutes les collectivités, il peut y avoir parfois des difficultés. Mais bien au contraire, nous avons une attention très particulière pour la communauté installée à cet endroit depuis de très, très nombreuses années.

Il y a trois hypothèses :

- ou il y a un point vue très, très politique, qui n'est pas le mien : il faut qu'ils s'en aillent. Impossible ;
- ou il y a un deuxième point de vue qui est : ils sont là, on ferme les yeux sur les conditions dans lesquelles ils sont. Là aussi, je ne suis pas d'accord.
- c'est pourquoi j'ai demandé à Monsieur le Préfet – nous nous sommes rencontrés hier à TPM – de mettre en place un système de toilettes publiques au moins convenables, c'est-à-dire faire en sorte, sous leur responsabilité, que des conditions humaines minimales soient respectées. Et que dans le même temps – bien sûr c'est un peu contractuel mais implicite – ils respectent également les lieux et le fonctionnement. Je peux vous dire que ces investissements qui seront assumés par TPM à notre demande vont avoir lieu très prochainement.

Oui, Madame ?

**Mme DEL PERUGIA** : Ce que vous dites là est une excellente chose parce que c'est bien de leur assurer des conditions d'hygiène, des conditions de vie convenables. Mais ces gens-là ont aussi besoin de travailler, d'avoir un revenu.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien sûr. Mais si vous voulez, je crois que l'exemplarité dont ils feront preuve sera aussi liée au fait qu'ils respectent cette décision. Et on pourra à ce moment-là envisager des collaborations plus approfondies.

Je vous remercie de votre intervention.

Monsieur COLLET.

**M. COLLET** : Oui, Monsieur le Maire, merci.

Je ne voudrais pas aller contrarier Madame DEL PERUGIA, bien évidemment. Il n'est nullement question non plus de vouloir stigmatiser qui que ce soit, vous l'avez souligné. Néanmoins il faut quand même appeler un chat un chat. Les décisions qui sont prises à hauteur de ces frais de gardiennage, etc. sont quand même conditionnées pour partie – je ne dis pas pour l'ensemble, mais pour partie – à cette présence mitoyenne.

Je pense qu'il faut que tout un chacun sache que les sommes qui vont être attribuées seront payées par la collectivité. Je pense qu'il faut qu'on en soit conscient, qu'on en prenne acte et effectivement rechercher, comme vous l'avez dit effectivement, des solutions qui pourront être partagées. Pourquoi pas ? Mais enfin, je pense qu'il faut quand même prendre conscience que toutes ces indemnités, toutes ces sommes ont un coût pour la collectivité.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Faisons attention à ne pas stigmatiser par des commentaires positifs, Monsieur COLLET.

**M. COLLET** : Je me suis empressé de...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, non, mais je sais.

**M. COLLET** : Mes propos afin de ne pas stigmatiser.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous ne stigmatisez pas, mais vous en parlez directement. Non, non, mais la limite. L'exercice est difficile.

Quand on parle d'une communauté et qu'on ne la stigmatise pas, c'est compliqué. Mais enfin voilà, vous avez dit ce que vous aviez à dire.

Madame ?

**Mme COLLIN** : Puisque nous étions tout à l'heure d'accord sur la recherche de l'intérêt de l'enfant : les conditions dans lesquelles ces matériaux sont récupérés par ces familles, il faut être conscient que les enfants vont fouiller à même les bennes. Donc les problèmes d'hygiène ne sont peut-être pas satisfaisants non plus.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, en tous les cas, vous savez qu'il y a trois familles. Et il y a même une réflexion pour améliorer une organisation, je dirais, de la part de TPM. On ne peut pas en dire beaucoup plus, mais on y a travaillé déjà hier.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a d'autres observations ? D'éventuelles oppositions ? Abstentions ? Elle est donc approuvée, je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE n°59 – COMMUNICATION – Prestations d'impression – Marchés à bons de commande – Années 2015 à 2018 – Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Prestations d'impression. Madame, j'ai ajouté une délibération, c'est la délibération 59. C'est Madame BERNARDINI, elle est de même nature, qui la rapporte.

**Mme BERNARDINI** : Merci Monsieur le Maire.

Il est nécessaire de relancer, sans tarder, une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour assurer la continuité des besoins en matière de prestations d'impression pour assurer la communication de la commune.

En effet, les quatre marchés relatifs aux prestations d'impression ont été dénoncés avant leur échéance. Le lot n° 1 initial concernant les prestations d'impression et livraison de panneaux gérées par le service Eau-Littoral-Propreté a été en revanche reconduit.

C'est pourquoi il a été décidé de relancer cette procédure sous la forme de marchés à bons de commande qui seront scindés en quatre lots séparés et affectés des montants contractuels annuels suivants :

- le lot n°2, impression de brochures, dépliants et plans : montant minimum : 70 000 € TTC ; montant maximum : 200 000 € TTC ;
- le lot n°3, impression d'affiches de format 80 x 120 : montant minimum : 8 000 € ; montant maximum : 30 000 € ;
- le lot n° 4, impression d'affiches de format 120 x 176 : le minimum : 7 000 € ; maximum : 30 000 € ;
- lot n° 5, impression d'affiches de format 4 x 3 : minimum 5000 € ; montant maximum : 20 000 TTC.

Ces marchés à bons de commande seront passés pour l'année 2015 avec possible reconduction expresse pour les années 2016, 2017 et 2018. Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Est-ce qu'il y a des observations ? Madame.

**Mme COLLIN** : Cela n'a rien à voir avec ce que vous venez de dire, mais je profite des coûts d'impression pour vous demander si vous avez reçu, comme moi, cette magnifique brochure.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je ne sais pas ce que c'est.

**Mme COLLIN** : Le concours des Marianne d'Or.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ah oui ! Je n'ai pas reçu, non.

**Mme COLLIN** : Parce que si je l'ai reçue, moi, je suppose qu'il y a au moins 36 000 maires en France plus tous les élus municipaux qui l'ont reçue.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est quoi cette brochure, Madame ?

**Mme COLLIN** : Justement, je n'arrive pas à savoir qui l'a imprimée. Qui l'a envoyée ? Mais ma principale question porte sur la question...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Cela n'a pas été imprimé par la commune, cela je peux vous le dire.

**Mme COLLIN** : Ma principale question porte sur qui finance ? Est-ce que les mairies participent...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La mairie d'Hyères, sûrement pas ! Si je crois savoir ce que c'est, la mairie d'Hyères, sûrement pas. Pour différentes raisons.

**Mme COLLIN** : Oui. Non. Mais je voulais savoir sans...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur SEEMULLER.

**M. SEEMULLER** : Est-ce que je peux me permettre de faire un rappel au règlement vis-à-vis de ma collègue ?

Je ne pense pas que ce soit utile, dans un Conseil Municipal, de traiter des problèmes qui ne sont pas liés étroitement à la ville.

Je suis intervenu sur une motion, je n'interviens pas sur des courriers que je reçois et de cette nature. Je pense qu'il faut rester sur ce sujet-là, sinon on va ouvrir une boîte à Pandore qui sortira de l'objet même de ce Conseil.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : J'entends votre observation, mais il s'agissait d'un appel d'offres sur de la documentation d'impression. C'est vrai qu'il y avait quand même un petit lien. Mais je ne connais pas cette brochure, je ne veux pas la connaître.

Bien. Sur la délibération, pas d'autres observations ? Pas d'opposition ? Je vous remercie de votre approbation.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°25 - LOGEMENT - Convention de délégation des réservations de logements sociaux au titre du contingent préfectoral**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Logement, convention de délégation des réservations de logements sociaux au titre du contingent préfectoral, Madame GALLART.

**Mme GALLART** : Merci Monsieur le Maire.

Conformément aux articles L441-1 et R441-5 du Code de la construction et de l'habitation, l'État dispose d'un droit de réservation de 30 % sur les logements locatifs sociaux de chaque organisme bailleur, dénommé contingent préfectoral, dont 5 % au bénéfice des agents de l'État.

La commune, les bailleurs sociaux, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le conseil général du Var et les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction disposent également d'un droit de réservation de logements.

L'article 60 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés, responsabilités locales donne la possibilité au Préfet de déléguer au Maire, par voie de convention, tout ou partie de leurs droits de réservation, hormis les 5 % du contingent réservé aux agents civils et militaires de l'État.

En application de ces dispositions, une convention de délégation des réservations de logements sociaux au titre du contingent préfectoral a été proposée à la commune par les services de l'État et a été conclue pour une durée de trois ans.

La commune récupère la disposition du contingent préfectoral, excepté les 5 % dévolus au bénéfice des agents de l'État. C'est donc 25 % de logements locatifs sociaux de chaque organisme bailleur, y compris pour les opérations de constructions à venir, qui s'ajouteront au contingent déjà réservé à la commune.

La commune s'engage à mobiliser le contingent préfectoral délégué au profit des publics relevant du droit au logement opposable (la loi Dalo). Elle doit également devenir centre d'enregistrement du numéro unique pour les demandeurs de logement. L'État s'engage à favoriser les conditions d'une offre adaptée ainsi qu'à programmer et engager les crédits nécessaires.

Une évaluation annuelle du respect des engagements sera conduite.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cette convention. Merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Si vous m'y autorisez, je le ferai d'autant plus volontiers que, pour résumer, cela permet à la commune d'avoir un contingent d'attribution qui passe de 10 % à 35 %, ce qui est considérable. Et puis c'est une réponse du Préfet à une demande que je lui ai formulée en lui donnant les critères très rigoureux de Madame GALLART pour les attributions de logements.

Et bien entendu, je tiens à le souligner, quand on me fait passer les propositions des services de Madame GALLART, je n'ouvre pas l'enveloppe et je signe parce que je crois que quand les critères sont définis, on n'a pas à regarder le nom de l'attributaire si les critères sont bien appliqués.

En tous les cas, c'est une preuve de confiance dans l'activité de notre conseillère municipale déléguée des services, que le Préfet vient de rendre, qui est tout à fait particulière et utile puisque cela veut dire aussi, sans du tout qu'il n'y ait de discrimination par rapport à quiconque, que les logements sociaux créés dans la commune seront plus mécaniquement attribués à des demandeurs hyérois. Quand c'est le contingent préfectoral ou le contingent d'autres collectivités ou le 1 % patronal, même s'il y a des besoins pour d'autres résidents varois, c'est vrai que cela ampute des possibilités pour les résidents hyérois. Là il y a au moins cette garantie que ceux qui sont dans le besoin ici, en tous les cas dans la difficulté financière pour se loger, soient mieux entendus. En tout cas merci de l'action que vous menez.

**Mme GALLART** : Merci Monsieur le Maire, merci à vous.

**M. SEEMULLER** : Est-ce qu'on a un chiffre à peu près correspondant au nombre de logements sociaux qui vont être mis comme cela sur le marché ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non. Je ne peux pas vous donner ce chiffre. Vous connaissez la demande un peu théorique du Préfet : ce sont 900 logements sociaux dans les trois années à venir. Je dis « un peu théorique » parce qu'il faudrait qu'une grosse opération puisse sortir. Mais il y a quand même une évolution sur les opérations importantes de programmation qui est en train de se faire et qui peut, je crois, libérer pas mal de possibilités. Il y a pas mal de petites opérations aussi qui sont en cours. Mais il faut toujours trouver un équilibre sur ces petites opérations entre la volonté de satisfaire les critères et le risque de dénaturer un territoire. Donc attention à ne pas vouloir satisfaire. Je parle sous le contrôle de Madame DEL PERUGIA. Nous sommes coincés entre deux obligations morales d'ailleurs : l'une, c'est de trouver des solutions à des problèmes sociaux, l'autre c'est de préserver l'environnement et la qualité de notre ville. Voilà, je crois qu'il ne faut pas être mécanique dans l'affaire. C'est pourquoi, me semble-t-il, les opérations sur les territoires plus importants, les ZAC par exemple, sont plus importantes parfois.

Sur cette délibération qui concerne la convention de délégation, je suppose qu'il n'y a pas d'opposition. Pas d'abstention. Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°26 - URBANISME - Convention de Projet Urbain Partenarial - Projet de 8 Logements Parcelle BY0213p, 26 Boulevard Frédéric MISTRAL**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Convention de projet urbain partenarial. Projet de 8 logements. Monsieur CORNILEAU.

**M. CORNILEAU** : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un projet de 8 logements pour lequel le permis de construire a été refusé, en début d'année, du fait de l'insuffisance des réseaux existants.

À l'occasion d'un recours gracieux, le pétitionnaire a proposé à la commune la mise en œuvre d'une convention de Projet Urbain Partenarial. Un PUP – c'est créé par l'article de loi du 25 mars 2009 – c'est une nouvelle forme de participation au financement des équipements publics. L'intérêt pour la commune, rapidement, c'est de gagner, c'est d'obtenir plus que la seule taxe d'aménagement.

Du coup, dans ce cadre, la société AGEPRIM va être mise à contribution au travers d'une convention qui prévoit la prise en charge financière des travaux d'extension de réseau électrique dont le montant estimatif s'élève à 61 000 €.

Aujourd'hui il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention annexée à la présente. Si vous en avez besoin, de toute façon elle sera affichée dans les locaux de la mairie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame CHAMBOURLIER.

**Mme CHAMBOURLIER** : Est-ce que les réseaux seront enterrés ? Pour le cadre de vie, Monsieur le Maire. Les réseaux électriques.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui. Dans la mesure du possible, les réseaux seront enterrés. Mais dans cette opération, je ne sais pas.

**Mme CHAMBOURLIER** : La commune peut demander.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je suppose que tel est le cas, mais je n'ai pas... Si l'adjoint aux Travaux a une information ? Il faudrait relire la convention. Si c'est possible, ils seront enterrés, Madame CHAMBOURLIER. Et on pensera à vous quand tel sera le cas. Merci. Cette précision étant apportée...

**M. CORNILEAU** : Dans ce quartier, ils ne sont pas enterrés.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui. Mais enfin, si on veut faire un quartier de 25 hectares parce qu'il y a une petite promotion, vous comprenez que le coût n'est pas assumable par l'opération et qu'on ne peut pas l'ignorer totalement. Donc il faut voir au cas par cas et on regardera.

Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°27 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine Public Communal - Décision de principe du lancement d'une procédure de délégation de service public pour des activités de plagistes - Emplacement situé 1550 Bd de la Marine / L'Ayguade**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Commerce, gestion foncière et domaniale, domaine public communal. Décision de principe de lancement d'une procédure de délégation de service public pour des activités de plagistes. Emplacement situé 1550 Boulevard de la Marine/ L'Ayguade. Madame AUDIBERT.

**Mme AUDIBERT** : Merci Monsieur le Maire.

Le contrat de délégation de service public du lot de plage situé 1550 Boulevard de la Marine/L'Ayguade arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Afin d'assurer la continuité du service public balnéaire de la commune sur ce secteur, il vous est proposé de donner votre avis sur le principe du lancement d'une procédure identique pour l'attribution de ce même lot de plage situé sur le domaine public communal à partir de la saison prochaine.

Je vous rappelle que les procédures de délégation de service public sont encadrées notamment par les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, issus de la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et de la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dite loi Sapin.

Conformément aux dispositions de l'article L411-4 dudit Code, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales de leur regroupement et leurs établissements publics doivent se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux, prévu à l'article L1413-1 de ce même Code. Elle statue au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

La commission consultative des services publics locaux ayant été saisie pour avis, je vous propose donc de lancer la procédure de délégation de service public pour choisir l'exploitant de l'établissement de plage du domaine public communal au vu du rapport de présentation joint à la présente, qui reprend les conditions générales des contrats et les prestations que devront assurer les délégataires.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci. Nous avons saisi à cette occasion la commission consultative des services publics locaux et la commission communale compétente et donc nous voulons relancer cet appel.

Madame ?

**Mme DEL PERUGIA** : C'est juste une question.

On a déjà voté pour un plagiste dernièrement. Celui-ci, c'est un voisin. C'était juste la plage. Et celui-ci c'est un voisin. Il y a également un bout de plage pour les transats et un établissement. C'était un restaurant. Est-ce que la commune a un cahier des charges cohérent pour l'ensemble des plagistes de façon à ce qu'il y ait une homogénéité, une qualité, on va dire environnementale, paysagère, de façon à permettre d'avoir un littoral harmonieux ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez, je suppose que la cohérence de l'harmonie de ces lieux nous est apparue. Il va de soi que lors de la commission d'appel d'offres, il y a la volonté que l'intégration au site, à l'environnement et le respect du cahier des charges soit le plus précis possible.

Il y a une harmonisation qu'on ne peut faire aujourd'hui, c'est celle entre des plages qui sont sous bail commercial et donc qui sont en délégation de service public. Mais c'est vrai que cette préoccupation interviendra.

Dans le cadre du PLU, il y aura une réflexion sur des possibilités en implantation d'activités de plagistes en essayant de les situer aux endroits les plus opportuns et de les coordonner un maximum.

Je dirais même qu'à ce moment-là, s'il y avait plusieurs plages, un architecte-coordonateur serait bienvenu pour qu'au lieu d'avoir une diversité parfois discutable, il y ait à la fois une diversité et une harmonie. Il nous est arrivé, en d'autres temps et d'autres lieux, d'utiliser cela. Cela permet une meilleure intégration.

Bien, sur cette délibération est-ce qu'il y a des observations ? Des abstentions ? Je vous remercie de cette approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°28 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Signature d'un protocole d'accord précisant les modalités de répercussion des charges du parking du Centre Olbia**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je demande beaucoup de courage à Jean-Louis OZENDA qui, d'abord, a une quinzaine de délibérations. Je vais temporairement – ce n'est pas parce que cela ne m'intéresse pas, mais parce que j'ai une obligation immédiate – donner la présidence de la séance à Francis ROUX.

La première délibération, c'est la signature d'un protocole d'accord précisant les modalités de répercussion des charges du parking du Centre Olbia. Jean-Louis.

**M. OZENDA** : Merci Monsieur le Maire.

La Société Parcs Publics du Midi, donc le Groupe VINCI PARK, est liée à la commune par une concession du 16 décembre 1972 pour l'exploitation du parking situé dans l'immeuble dénommé Centre Olbia.

La convention de 1972 étant imprécise en ce qui concerne la répercussion des charges de copropriété, il convient d'établir un protocole d'accord qui vaudra avenant à la convention, en vue de préciser les modalités de répercussion des charges du Centre Olbia par la commune à la Société des Parcs Publics du Midi.

Après discussion entre les parties, un projet de protocole a été présenté, établi et vous est soumis pour approbation. Donc je vous demande en conséquence d'approuver le protocole visant à préciser les modalités de répercussion des charges du Casino du Centre Olbia et d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint ou la conseillère municipale à signer le protocole ou tout acte ou document en relation avec cette affaire.

Il y avait eu en fait, à un certain moment, un différend entre les parties en 2006. Et donc cela est allé au tribunal administratif et à l'arrêt de la cour administrative d'appel à Marseille. C'est revenu dans l'ordre. Le concessionnaire a déjà procédé au règlement de la totalité des sommes de 2008 à 2012. Et le protocole est sur les tantièmes affectés à chacun des trois lots qu'a la société de stationnement à Gambetta (les lots 277, 303 et 306).

**M. ROUX** : Il n'y a pas de question ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°29 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE -  
L'Almanarre - Régularisation de l'implantation d'un poteau incendie par la  
constitution d'une servitude - Route de l'Almanarre - Parcelle DS n° 0070**

**M. ROUX** : Jean-Louis, toujours. Commerce, gestion foncière et domaniale. C'est une question de poteau d'incendie.

**M. OZENDA** : Il s'agit d'une servitude. Afin de permettre la surveillance et l'entretien, la réparation d'un poteau incendie implanté sur son terrain, route de l'Almanarre, Madame CERRATO née BUSSONE a donné son accord pour la constitution d'une servitude régularisant la situation. La servitude est consentie par le propriétaire à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public de ladite servitude.

**M. ROUX** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°30 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE -**  
**L'Hermitage - Régularisation de l'implantation d'une canalisation d'eau potable**  
**par la constitution d'une servitude - Chemin du Casteou Negre -**  
**Parcelle HE n° 0168**

**M. ROUX** : Jean-Louis toujours, l'eau potable.

**M. OZENDA** : Là, il s'agit d'une série de régularisations d'implantations de canalisations d'eau potable afin de permettre la surveillance, l'entretien, et la réparation de la canalisation. Il s'agit là du chemin du Casteou Negre, donc à Giens. Madame ALMORIC Roxane et Monsieur ALMORIC Bernard ont donné leur accord pour la constitution d'une servitude d'un passage d'une canalisation d'eau potable sur une longueur de 68 mètres. Cette servitude est consentie par les propriétaires à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public des servitudes.

**M. ROUX** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°31 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE -**  
**L'Hermitage - Régularisation de l'implantation d'une canalisation d'eau potable**  
**par la constitution d'une servitude - Chemin du Casteou Negre -**  
**Parcelles HE n° 0152 et 0165**

**M. ROUX** : Toujours l'eau potable, Jean-Louis.

**M. OZENDA** : Toujours au chemin du Casteou Negre, là il s'agit de Monsieur LAPIERRE Cyril et Monsieur ALMORIC Bernard qui ont donné leur accord pour la constitution d'une servitude. Il s'agit d'une longueur de 2 mètres. La servitude est consentie par les propriétaires à titre gratuit.

**M. ROUX** : Qui est pour ? Qui est contre ?

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°32 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE -**  
**L'Hermitage - Régularisation de l'implantation d'une canalisation d'eau potable**  
**par la constitution d'une servitude - Chemin du Casteou Negre - Parcelles HE**  
**n° 0151 et 0167**

**M. ROUX** : Toujours l'eau potable.

**M. OZENDA** : Toujours pour le Casteou Negre, Madame LAPIERRE Nathalie et Monsieur ALMORIC Bernard ont donné leur accord pour la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable sur une longueur de 1 mètre environ sur la parcelle 151, et de 52 mètres sur la parcelle 167. Cette servitude est consentie à titre gratuit.

**M. ROUX** : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°33 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE -  
L'Hermitage - Régularisation de l'implantation d'une canalisation d'eau potable  
par la constitution d'une servitude - Chemin du Casteou Negre -  
Parcelles HE n°00153 et 0166**

**M. ROUX** : Encore l'eau potable, Jean-Louis.

**M. OZENDA** : Pareil, là il s'agit de Monsieur LAPIERRE Arnaud et de Monsieur ALMORIC Bernard. C'est une servitude de passage sur 2 mètres et la servitude est consentie à titre gratuit.

**M. ROUX** : Pour ? Contre ? Abstention ?

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°34 - COMMERCE-GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE -  
L'AYGAUDE - LOT n°78 - Indivision MOURAND/ BLONDEL - Avenant  
au bail emphytéotique en augmentation de durée**

**M. ROUX** : Jean-Louis, L'Hermitage, régularisation de l'implantation. Non ce n'est plus cela. On est sur : commerce, gestion foncière et domaniale, lot 78, indivision MOURAND/BLONDEL, avenant au bail emphytéotique.

**M. OZENDA** : Il s'agit là de l'indivision MOURAND/BLONDEL représentée par Monsieur MOURAND Romain, qui est titulaire d'un bail emphytéotique conclu pour une durée de 70 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1955.

Sur cette construction à usage d'habitation, ils ont fait une surélévation qui a épuisé la totalité des droits à construire sur la parcelle.

Il s'agit par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 18 du cahier des charges, d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Donc le bail se terminera le 31 décembre 2053. Les frais notariés seront à la charge des emphytéotes.

**M. ROUX** : Pour ? Contre ? Abstention ?

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

### **AFFAIRE N°35 - VOIRIE - Cession à titre gracieux du véhicule LAND ROVER**

**M. ROUX** : Voirie, cession à titre gracieux d'un véhicule LAND ROVER. Jean-Louis.

**M. OZENDA** : Comme vous le savez, la Protection Civile du Var participe à des missions importantes de secours et de prévention – on a vu au mois de janvier pour les différentes inondations – pour le compte du département et des communes, et est reconnue d'utilité publique par le décret du 14 novembre 1969.

Certaines de ces missions requièrent des moyens automobiles tous terrains.

La commune d'Hyères a remplacé récemment un véhicule de marque LAND ROVER (modèle défendeur type TD70) qui était utilisé au départ par le service Démoustication, qui a fait un séjour à Porquerolles. Cette automobile a été achetée neuve en novembre 1997 et doit être prochainement réformée. La Protection Civile du Var a déclaré être intéressée par la mise à disposition de ce véhicule en l'état où il se trouve.

Compte tenu de la demande adressée par la Protection Civile du Var, je vous propose la cession à titre gracieux du véhicule LAND ROVER à la Protection Civile représentée par son Président, Monsieur Cédric CHARRETON.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Subvention en nature légitime compte tenu du travail effectué.

Pas d'opposition ? Pas de commentaire ? Je vous en remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

### **AFFAIRE N°36 - VOIRIE - Actualisation du coefficient, de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, applicable pour l'année 2015**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Actualisation du coefficient de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

**M. OZENDA** : Merci Monsieur le Maire.

La loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, du 16 décembre 2010 a instauré un nouveau régime de taxation des consommations d'énergie électrique à compter de 2011.

Ce texte prévoit notamment qu'il appartient à chaque commune de fixer par délibération le coefficient applicable sur son territoire et aura la possibilité d'une actualisation annuelle selon l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation publié par l'INSEE.

Par sa délibération n° 26, le Conseil Municipal du 12 septembre 2013 avait fixé à 8,44 la valeur du coefficient applicable en 2014 sur le territoire communal. Pour 2015, il est proposé d'ajuster ce coefficient de + 0,06, taux correspondant à l'augmentation des indices INSEE en 2014. Donc il s'agira d'un coefficient de 8,50.

Monsieur SEEMULLER, si vous permettez. Juste pour information : sur l'exercice budgétaire 2013, la taxe collectée a généré une recette d'environ 1 370 000 €. Donc je pense que ce n'est pas négligeable pour la commune.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur SEEMULLER, je vous en prie.

**M. SEEMULLER** : Si on essaye de ramener cela, pour illustrer votre propos, à une facture pour un Hyérois moyen : sur une facture de 100, cela représente quoi comme augmentation ?

**M OZENDA** : Pour un Hyérois moyen...

**M. SEEMULLER** : Je poserai la question et puis vous me répondrez.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : En tous les cas, on applique l'indice INSEE. On ne décide pas. C'est la mécanique habituelle.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°37 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Feux de circulation -  
Maintenance et travaux d'extension - Marché à bons de commande –  
Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Feux de circulation, maintenance et travaux d'extension. Année 2015-2018. Monsieur OZENDA.

**M. OZENDA** : Oui.

C'est la 36, Monsieur le Maire, c'est cela ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : 37.

**M. OZENDA** : Ah oui ! Pardon.

Le marché relatif à la maintenance, l'entretien, la rénovation des feux de circulation sur la commune arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Il convient donc de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert afin d'assurer l'exécution de ces prestations pour 2015, avec possibilité de reconduction en 2016, 2017 et 2018.

Pour ce faire, et compte tenu de la récurrence de ces besoins, il convient d'avoir recours à un marché à bons de commande :

- lot technique n°1 : entretien, exploitation, maintenance : minimum : 25 000 € ; maximum : 68 000 € TTC ;

- lot technique n° 2 : réparation et rénovation : minimum : 25 000 € ; maximum : 200 000 €.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas d'observation ? Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°38 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de mobiliers urbains - Potelets, barrières, corbeilles, bancs - Marchés à bons de commande - Années 2014 à 2017 - Appel d'offres ouvert et marché négocié - Attribution - Autorisation de signature**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Délibération n° 38, fourniture de mobiliers urbains, potelets, barrières, corbeilles, bancs.

Monsieur OZENDA.

**M. OZENDA** : Il s'agit d'un appel d'offres ouvert là aussi, en vue d'attribuer les marchés relatifs à la fourniture de mobiliers urbains pour l'année 2014, renouvelable en 2015, 2016 et 2017 par expresse reconduction.

La consultation est scindée en 5 lots séparés, assortis des montants contractuels annuels TTC suivants :

- lot n°1 : potelets métalliques simples : minimum : 3 000 € TTC ; maximum annuel 30 000 € TTC ;
- lot n° 2 : des barrières métalliques simples : minimum : 5 000 € TTC ; maximum : 50 000 € TTC ;
- lot n° 3 : les corbeilles plastiques : pas de montant minimum annuel ; maximum : 10 000 € TTC ;
- lot n° 4 : corbeilles métalliques : pas de montant minimum ni de montant maximum annuel ;
- lot n° 5 : bancs publics : minimum annuel : 5 000 € TTC ; maximum : 50 000 €.

Le lot n° 1, les potelets métalliques, a été attribué à l'entreprise HENRY SA; le lot n°2, les barrières métalliques simples, aussi à l'entreprise HENRY ; le lot n° 3, les corbeilles plastiques, à l'entreprise DECLIC ; le lot n° 4, les corbeilles métalliques, à l'entreprise SINEU GRAPH ; le lot n° 5, les bancs publics, a été relancé après appel d'offres ouvert infructueux en marché négocié. Il a été attribué lors de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 juillet 2014 à l'entreprise SINEU GRAPH.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Madame ?

**Mme DEL PERUGIA** : Il manque un lot n° 6 pour le mobilier urbain. Ce sont les racks à vélos. Je ne les ai pas vus, donc je le déplore.

Ensuite une question : est-ce que le fait de faire ces lots, de différencier ces différents mobiliers, est-ce que cela ne joue pas sur l'absence, après, d'homogénéité dans le mobilier urbain de la ville ? Voilà, c'est une question.

**M. OZENDA** : Alors, si je peux vous répondre : je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais disons qu'on avait pris pour la ville du mobilier vert foncé, et pour le bord de mer du mobilier bleu. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il y a au moins une harmonie de couleurs.

**M. OZENDA** : D'accord ? Au niveau...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Quand vous passez la frontière, vers le bleu c'est le port.

**M. OZENDA** : C'est le même mobilier de toute façon. Les barrières et tout, cela n'a pas changé. Seulement on avait pris deux couleurs différentes pour la ville et pour le bord de mer. C'était il y a quelques années. Il y a eu quelques chantiers spécifiques, comme l'avenue Clotis où un mobilier spécial, qui n'est pas ce mobilier-là, a été mis, et qui coûte énormément cher en fait. Mais ce mobilier-là, c'est le mobilier urbain normal qu'on met en ville. Il n'y a pas de disparité, si vous voulez, là-dessus.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : En tous les cas, Madame, la bonne nouvelle que je salue de façon collective, c'est qu'on est plutôt dans la fourchette basse que haute dans l'ouverture des plis, sauf le marché négocié qui est particulier. Mais on aurait pu avoir de surprises moins bonnes.

Sur cette délibération, pas d'autres observations ? Pas d'abstention ? D'opposition ?

Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°39 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU - LITTORAL - PROPRIÉTÉ -  
Travaux de fourniture et pose de canalisations, de réseaux divers et  
d'ouvrages annexes - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 -  
Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Commande publique. Eau-littoral-propreté et travaux de fourniture et pose de canalisations de réseaux divers et d'ouvrages annexes.

**M. OZENDA** : Oui. Monsieur le Maire, il s'agit d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture et à la pose de canalisations de réseaux divers et d'ouvrages annexes qui arrive à son terme le 31 décembre 2014. Donc il faut lancer la procédure d'appel d'offres.

Pour ce faire et compte tenu de la récurrence des besoins, il convient d'avoir recours à un marché à bons de commande. Pas de montant minimum. Le maximum annuel est de 2 millions € TTC.

Ce marché sera passé pour l'année 2015 avec possibilité de reconduction en 2016, 2017 et 2018.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Cette somme maximum m'a fait sursauter. Mais après information, la dépense annuelle est de l'ordre de 300 000 à 400 000 €. Sauf qu'on ne le souhaite pas, mais s'il y avait d'aventure des inondations ou autres et des problèmes particuliers, il faut pouvoir se donner la liberté d'intervenir.

**M. OZENDA** : Exact.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais en général, la dépense est de 300 000-400 000 €.

**M. OZENDA** : Il s'agit surtout, entre autres, des réseaux du pluvial.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas d'opposition ? De commentaire ? Approbation, je vous en remercie.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

#### **AFFAIRE N°40 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU - LITTORAL - PROPRIÉTÉ - Travaux de génie civil sur cours d'eau, ouvrages pluviaux et ouvrages annexes - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : N°40, travaux de génie civil sur cours d'eau, ouvrages pluviaux et ouvrages annexes.

**M. OZENDA** : Il s'agit là, Monsieur le Maire, d'un marché à bons de commande relatif aux travaux de génie civil sur cours d'eau, ouvrages pluviaux et ouvrages annexes, qui arrive à son terme le 31 décembre 2014.

Il s'agit de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert afin d'assurer l'exécution de ces mêmes prestations.

Il n'y a pas de montant minimum. Montant maximum annuel : 2 millions TTC.

Ce marché sera passé pour l'année 2015 avec possibilité de reconduction pour 2016, 2017 et 2018.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur SEEMULLER.

**M. SEEMULLER** : Oui. On parle de travaux sur cours d'eau, ouvrages annexes. Cela fait référence, bien sûr, à la gestion de l'ensemble de nos cours d'eau. Mais surtout à toutes les décisions qui ont été prises en vue d'essayer de minimiser le risque d'inondation.

Parce que 2 millions de travaux, c'est beaucoup d'argent, est-ce qu'on peut vous poser la question dans ce Conseil : où est-ce qu'on en est de la mise en place du Syndicat Mixte du Gapeau ? Où est-ce qu'on en est du travail avec la préfecture sur les bassins de rétention ? Est-ce que les mesures ont été prises pour éviter qu'on se retrouve dans la même situation que l'année dernière ? Je m'excuse de saisir, encore une fois, une délibération. Mais je pense que c'est un sujet qu'il vaut mieux aborder maintenant, au mois de septembre, plutôt que de se retrouver au mois de mars dans une situation difficile.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien sûr. Nous avons eu ce matin même une réunion pendant trois heures avec Monsieur le Préfet sur le sujet des inondations, et déjà une stratégie a été mise au point.

Une première stratégie, qui est l'intervention immédiate et du fait de la commune, c'est la volonté de rechercher une harmonisation maximale de l'Oratoire, notamment en faisant en sorte que le gonflement des eaux pluviales dans les réseaux, qui sont la cause essentielle du débordement dans l'Oratoire, puisse être au moins partiellement résolu.

Il nous a donné son accord après instruction réciproque. Nous avons beaucoup avancé. On est prêt pratiquement pour faire la réalisation pour aller dans cette direction.

Ensuite, il y a bien entendu les travaux de moyen terme qui concernent par exemple les bassins de rétention et la stratégie globale. La difficulté, chacun la connaît, c'est que le Syndicat Mixte du Gapeau est composé d'un certain nombre de communes dont les priorités sont parfois différentes. Dans la mesure où nous sommes la ville réceptrice et les hôtes des villes émettrices du problème que l'on connaît, Monsieur le Préfet m'autorise à dire qu'il va très rapidement mettre en place par anticipation le PPRI. De telle façon que l'information soit donnée aux communes et au syndicat mixte que si des travaux sont réalisés et qu'ils viennent modifier la donne du moment, le PPRI pourra être amendé. Parce qu'il a le sentiment qu'il faut mettre chaque commune face à ses responsabilités. J'ai bien entendu donné mon aval pour cette démarche et nous avons convenu d'une réunion avec l'ensemble des maires des communes concernées et le syndicat mixte pour mettre un A.P.I. en activité, c'est-à-dire pouvoir se dispenser du fait qu'aujourd'hui, pour que le syndicat mixte puisse faire des travaux, il faut que le S.A.G.E. l'y autorise. Or le S.A.G.E. c'est pour 2017. On est dans une sorte de cascade un peu invraisemblable.

L'A.P.I. dont nous parlons permettra une intervention immédiate parce qu'il s'agit de situations d'urgence. Donc véritablement, la réunion de ce matin était très positive. Et je crois que les réunions que nous tiendrons le 30 septembre, le 10 octobre et le 18 octobre avec l'ensemble des communes concernées – les dates ont été fixées – permettront d'avancer.

La stratégie globale, c'est insister sur le syndicat mixte à travers la mise en place du PPRI. Le Préfet risque de le rendre opposable dans la semaine ou les deux semaines qui viennent. Et donc possibilité d'un A.P.I. qui permettra de le réaliser.

L'action immédiate de la commune, c'est en périphérie sur un périmètre de l'Oratoire, sur intervention directe avec l'aval, bien sûr, des services de l'État. Puisque dès qu'on touche un minimum aux berges d'un fleuve, il faut bien entendu qu'un certain nombre de réglementations soient respectées.

On espère – on en discutait ce matin – que l'obligation de la loi sur l'eau ne sera pas requise. Et j'ai indiqué au Préfet, qui partage ce sentiment contre le risque marginal – je pense au concours de Madame DEL PERUGIA – de porter atteinte à des espèces animales qu'il convient de protéger et aux dangers que pourraient constituer de nombreuses inondations pour les habitants de l'Oratoire. Il y aura une attention particulière à la deuxième priorité. Il faut, je crois, agir très vite.

Donc, nous sommes prêts. La commune est prête et les services de la commune et de la préfecture vont concrétiser rapidement cette deuxième échéance.

Je crois que c'est très important. En tous les cas, je vis aujourd'hui ce que vivait mon prédécesseur. C'est que quand il commence à pleuvoir, on se demande quand cela va s'arrêter.

Donc on n'a vraiment pas envie, à la fois pour un problème de fond et de responsabilité, que cela puisse être interrompu. Donc je crois que la stratégie du Préfet est la bonne.

**M. POLITI** : Ce qui veut dire, Monsieur le Maire, que le projet de bassin de rétention et de chenal de crue n'est pas abandonné.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien sûr que non.

**M. POLITI** : Est plus que jamais à l'ordre du jour.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je ne sais pas qui a pu dire cela.

**M. POLITI** : Je ne sais pas. Moi, j'ai des retours.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien entendu...

**M. POLITI** : Je me souviens seulement qu'on avait voté à l'unanimité une délibération...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Qui a été abandonnée. Pourquoi ? Parce que ce sont quand même des études hydrauliques du bassin-versant qui définissent l'endroit. Parce que j'ai quand même indiqué au Préfet que j'attirais son attention sur le fait que nous ne sommes pas propriétaires de la totalité du bassin de rétention et qu'il y a le temps de la DUP nécessaire.

D'où l'importance du PPRI, si cet endroit est totalement inondable, de constater pour le propriétaire que sa propriété étant totalement inondable et n'ayant pas de destination possible, on pourra peut-être régler à l'amiable, ce que j'espère. Ce qui justifierait dans notre cas une déclaration d'utilité publique qui aura aussi la dimension administrative.

Donc je crois que l'affirmation de la volonté de l'État est très importante pour faire un peu bouger, enfin beaucoup bouger.

Et puis quand le Préfet a relancé le syndicat mixte, il a voulu – et il avait raison et tout le monde l'a salué – relancer un syndicat de travaux et pas une amicale, comme je le disais ce matin. Ce n'est pas une amicale.

**M. POLITI** : Et vous l'avez bien dit : les préoccupations du maire d'Hyères ne sont pas les mêmes que celles des maires des communes en amont.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien entendu. Tout à fait. On est vraiment au taquet et c'est très important pour nous, cet accord avec le Préfet. On va être très offensif dans cette affaire collectivement. Madame ?

**Mme COLLIN** : Juste une petite observation, Monsieur le Maire.

À l'attention de nos concitoyens : si nous ne faisons pas partie de la communauté de communes TPM mais de la communauté de communes de Vallée du Gapeau, le problème serait justement beaucoup plus facile à solutionner.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui. Madame, quand j'ai fait cette observation à Monsieur le Préfet, il a eu un sourire un peu particulier qui fait que la réflexion qui risque d'être menée au niveau national, avec des conséquences départementales sur les grands ensembles, comme je lui ai indiqué, risquait d'être fondée sur ces priorités aussi.

Il faudra à un moment donné, s'il y a des recompositions, au-delà de TPM, d'un certain nombre d'intercommunalités, que cette priorité absolue qui est la lutte contre les inondations fasse qu'on n'oublie pas que dans le périmètre, il faut avoir une cohérence en termes de bassins-versants. Donc c'est une évolution qui risque d'intervenir.

Je rappelle enfin qu'à partir, me semble-t-il, de 2017, il y aura un transfert à TPM vraisemblable de la compétence « inondation », ce qui veut dire que mieux nous avancerons, mieux on se portera. Et quand j'ai fait cette observation, j'ai eu cette réponse. Je ne vais pas plus loin parce qu'elle ne m'appartient pas. Ce sont des décisions qui nous intéressent, mais qui nous dépassent. En tous les cas, on va dans cette direction.

S'il n'y a pas d'autres observations, je vous demande donc l'autorisation. C'était la délibération n° 40. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°41 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU-LITTORAL-PROPRETE -  
Nettoiemnt d'espaces publics et de mobiliers urbains - Marchés à bons de  
commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Eau-littoral-propreté. Monsieur BANES, concernant le nettoiemnt d'espaces publics et de mobiliers urbains.

**M. BANES** : Le marché assurant la propreté de la ville et des ports sur la commune arrive à échéance au 31 décembre 2014. Il convient donc de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert afin d'assurer la continuité de ces prestations ainsi que les nouveaux besoins pour l'année 2015, avec possibilité de reconduction expresse en 2016, 2017, et 2018. Pour ce faire et compte tenu de la récurrence de ces besoins, il convient d'avoir recours à des marchés à bons de commande.

Il est proposé en outre de réserver les lots 1, 2 et 3 de la procédure à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail, conformément à l'article 15 du Code des marchés publics.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je tiens à saluer – permettez-moi de vous interrompre – la qualité du travail. C'est vrai que le CAT fait un travail en la matière tout à fait remarquable et donc ce n'est pas un service qu'on rend, c'est un service qu'ils nous rendent grâce à leur efficacité.

**M. BANES** : Les prestations seront scindées en neuf lots séparés affectés des montants contractuels annuels suivants :

- nettoiemnt manuel régulier de la voirie en agglomération : minimum : 140 000 ; et maximum : 300 000 ;
- nettoiemnt manuel régulier de la voirie dans les fractions : minimum : 140 000 ; maximum : 300 000 ;
- nettoiemnt manuel des sites recevant les marchés de fractions au départ des forains : minimum : 10 000 ; maximum : 25 000 ;
- le lot de prestations régulières et ponctuelles de nettoiemnt d'espaces et mobiliers urbains, zone portuaire : pour l'année 2015 : minimum 80 000 ; maxi 400 000 ; 2016, 2017, 2018 : minimum : 80 000 ; maximum : 420 000 ;
- prestations régulières et ponctuelles de nettoiemnt d'espaces publics sur le domaine communal : minimum : 60 000 ; maximum : 600 000 ;
- prestations de lavage de conteneurs à ordures ménagères appartenant à la commune, de leur habillage et de leurs abords aux locaux : 7 000 pour le minimum ; maximum : 25 000 ;

- lot n° 7 : prestations de lavage de colonnes enterrées destinées au stockage des ordures ménagères et de leurs abords : minimum : 5 000 ; maximum : 15 000 ;
- entretien régulier des sanitaires, de lavoirs et de trémies de dispositifs enterrés de stockage d'ordures ménagères : minimum : 50 000 ; maximum : 150 000 ;
- et enfin, désherbage de certains espaces publics : minimum : 50 000 ; maximum : 75 000.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup. Non, je voulais faire une observation qui complète une question qu'a posée tout à l'heure Monsieur SEEMULLER. Je suis personnellement intervenu pour baisser le minimum de certains marchés. Notamment, vous l'aurez observé, une petite contradiction par rapport aux habitudes sur les prestations régulières et ponctuelles de nettoyage d'espaces publics sur le domaine communal. C'est vrai que nous avons essayé d'en faire le maximum en régie. Et c'est pourquoi, pour ne pas être tenu par le marché, le maximum est de 600 000 et le minimum de 60 000, de façon à ce qu'on ait le degré de liberté nécessaire pour intervenir différemment.

Madame, je vous en prie.

**Mme DEL PERUGIA** : Moi, je voulais intervenir sur le lot n° 9, mais mon intervention concerne également la délibération 47 sur l'entretien des espaces verts.

La commune a fait de gros efforts sur la suppression des pesticides par les services municipaux et tout ce qui concerne l'entretien des espaces verts. Mais elle ne l'a pas encore fait pour ce qui concerne les herbicides. Nous aurons en 2020 une contrainte due par la loi et nous serons obligés de ne plus utiliser d'herbicide. Pourquoi attendre ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous êtes sûre que la loi va passer ?

**Mme DEL PERUGIA** : J'espère.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous serez entendus, vous croyez, par la majorité ?

**Mme DEL PERUGIA** : Je pense. Je pense.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, je plaisante.

**Mme DEL PERUGIA** : Cela va dans le bon sens. Cette loi va dans le bon sens. Je le pense aussi, oui. Donc pourquoi attendre 2020 quand nous pourrions être exemplaires aussi sur cet aspect-là des choses ? On a fait l'effort au niveau des pesticides. Pourquoi ne pas faire l'effort au niveau des herbicides ? Il faut savoir que 40 % des herbicides qui sont déversés dans les villes sur des surfaces imperméabilisées se retrouvent dans les cours d'eau, contre 1 % pour ce qui concerne les terres agricoles ou les pelouses.

Donc dans la mesure où on subit ensuite des eaux de ruissellement, on le retrouve dans l'eau. Nous devons protéger notre nappe phréatique. Donc pourquoi ne pas le faire dès maintenant ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez Madame, en tous les cas, on va soumettre cette proposition intéressante à la réflexion des services techniques. Et bien entendu si cela n'engage pas immédiatement un coût démesuré, c'est vrai qu'on peut introduire cela dans les cahiers des charges. Merci beaucoup.

Pas d'autres observations ? S'il n'y a pas d'opposition, cette délibération est adoptée.

Merci Monsieur BANES.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°42 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Curage des réseaux d'assainissement des eaux pluviales - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame MONFORT pour le curage des réseaux d'assainissement des eaux pluviales.

**Mme MONFORT** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération est sur le même principe que toutes celles qu'on vient de passer. Mais cette fois-ci c'est le marché à bons de commande de curage des réseaux pluviaux qui arrive à échéance. Donc il faut le reconduire pour les quatre prochaines années.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien. Je pense que tout le monde est d'accord. La délibération est adoptée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°43 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU - LITTORAL - PROPRETÉ - Plage de la Capte - Travaux maritimes d'inspection et de remise en état d'un atténuateur de houles en géotextile - Marchés à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Commande publique – Eau – Littoral – Propreté. Plage de la Capte. Travaux maritimes et inspection de la remise en état d'un atténuateur de houle en géotextile. Madame AUDIBERT.

**Mme AUDIBERT** : Merci Monsieur le Maire.

La commune a dû procéder à l'installation d'un atténuateur de houle en géotextile au printemps 2008 au-devant de la plage de la Capte.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de lancer dès à présent une procédure d'appel d'offres ouvert afin d'assurer les travaux maritimes d'inspection et de remise en état de cet atténuateur de houle en géotextile.

Afin de procéder à ces prestations, il convient d'avoir recours à des marchés à bons de commande qui seront scindés en deux lots séparés et affectés des montants contractuels annuels suivants :

- lot n°1, inspection de l'ouvrage et de sa protection : minimum : 2 000 € TTC ; maximum ; 13 000 € TTC ;
- lot n° 2, remise en état de l'ouvrage : pas de montant minimum et de maximum, étant bien entendu que les dégradations sont dépendantes des tempêtes et des actes de vandalisme.

Ces marchés à bons de commande seront passés pour l'année 2015 avec possible reconduction expresse pour 2016, 2017, 2018.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de commentaires, pas d'opposition. Adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°44 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU-LITTORAL-PROPRETE -  
Démoustication - Traitement aérien - Marché à bons de commande -  
Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Eau – Littoral – Propreté. Démoustication. Traitement aérien. Monsieur THIEBAUD.

Si vous pouvez faire un point sur l'action que vous avez eue en matière de démoustication, cela pourrait être utile à chacun.

**M. THIEBAUD** : Le marché concernant les prestations de démoustication par traitement aérien, par ULM pour être plus précis, sur la commune arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Il convient donc de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert afin d'assurer l'exécution de ces prestations pour 2015 avec possibilité de reconduction expresse en 2016, 2017, 2018.

Pour ce faire et compte tenu de la récurrence de ces besoins, il convient d'avoir recours à un marché à bons de commande affecté des montants annuels suivants : minimum : 20 000 € TTC ; et maximum : 80 000 € TTC.

Le service Démoustication est un des seuls qui existe sur le département du Var. Il y en a un deuxième simplement à Fréjus. C'est le plus ancien, donc la mairie peut s'enorgueillir d'avoir un tel service. Il représente huit agents salariés titulaires et quelques vacataires l'été.

Il faut savoir que la commune, que vous connaissez bien, est sujette effectivement à de nombreux plans d'eaux, cours d'eau, ruisseaux, etc., ce qui malheureusement engendre une prolifération importante de moustiques. Il faut savoir par exemple que sur les Pesquiers, c'est 560 hectares – non pas traités en permanence, en fonction bien sûr des évolutions d'eau ; sur les Vieux Salins, c'est 350 hectares. Et que le service répond à à peu près 30 à 100 appels téléphoniques par mois selon les mois. D'avril à septembre, par exemple, ce traitement par ULM représentait 1 230 hectares traités essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, sur les Vieux Salins. Tout ceci, bien sûr, est fonction des facteurs pluviométriques, du climat, etc.

En ce qui concerne les Vieux Salins, il y a un problème particulier, c'est que les Vieux Salins sont gérés par TPM. J'ai donc écrit à Monsieur le Président de TPM, Monsieur FALCO, pour organiser une réunion tripartite entre les représentants de TPM concernés, notre service à nous de démoustication et la LPO, la Ligue de protection des oiseaux qui intervient, afin de mieux gérer les évolutions d'eau, de façon à limiter la production de larves de moustique. J'attends une réponse à cette lettre.

Il y a un projet intéressant qui va être mené par le Docteur CARENCO, qui est un médecin hygiéniste du centre hospitalier d'Hyères, en liaison avec la communauté d'établissements sanitaires et sociaux de la commune – vous savez que la plupart des établissements sanitaires et sociaux font partie de cette communauté d'établissements. Le Docteur CARENCO et cette communauté ont obtenu à l'ARS un budget pour mener une étude scientifique sur deux, trois, voire quatre ans avec d'autres professionnels, professeurs, etc. de chaires scientifiques soit de Nice, soit d'Aix-en-Provence. Cette étude scientifique consisterait à vérifier que certaines plantes sont bien répulsives pour les moustiques. Aujourd'hui, on prétend que telle plante est répulsive sans que cela n'ait jamais été prouvé scientifiquement.

J'ai bien sûr tout de suite indiqué que la commune serait partie prenante de ce travail scientifique qui va démarrer dans les mois qui viennent et qui concernera certainement l'implantation dans quelques espaces verts communaux des moyens matériels prévus pour examiner, évaluer l'impact sur plusieurs mois, plusieurs années, de ces plantes répulsives ou pas.

Vous me donnez l'occasion de féliciter le service Démoustication et les personnels qui y travaillent, qui, contrairement à ce que l'on peut croire, sont très compétents et ont une formation très spécifique.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je confirme.

**M. THIEBAUD** : Ce que certains peuvent croire.

Et nous utilisons bien sûr des produits tout à fait adaptés. Il s'agit bien de détruire des larves ou des moustiques et pas les autres insectes, etc.

C'est donc un service très important, notamment dans le cadre du développement touristique puisque nous intervenons de même. Mais je précise que le service n'intervient pas chez les particuliers. Lorsque nous sommes interpellés par des particuliers, nous donnons toutes les informations nécessaires. Mais nous allons quand même – quand je dis « nous », ce sont les personnels – voir sur place s'il y a un contexte public où on peut intervenir. Mais nous ne pouvons pas intervenir dans le domaine privé, donc chez les citoyens.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Sauf si l'ULM dérape un peu !

**M. THIEBAUD** : L'ULM ne peut pas intervenir sur les habitations.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : D'accord. Merci beaucoup. En tout cas, c'est vrai qu'il faut saluer ce service, notamment dans des années comme celle qu'on a connue qui était très, très forte en pluviométrie. Et le résultat a été assez positif.

Donc sur cette délibération, y a-t-il des commentaires ou oppositions ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°45 - COMMANDE PUBLIQUE - SANTÉ PUBLIQUE - Désinfection, désinsectisation, dératisation et dé pigeonnisation - Marchés à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On change d'animal : désinfection, désinsectisation, dératisation et dé pigeonnisation.

**M. THIEBAUD** : Merci Monsieur le Maire.

Le précédent marché à bons de commande arrive à échéance, lui aussi, au 31 décembre 2014. Une nouvelle procédure doit donc être relancée afin d'assurer les prestations de désinfection, désinsectisation, dératisation des espaces et des bâtiments communaux ainsi que la dé pigeonnisation sur les voies et les espaces publics après adoption du cahier des charges.

Afin de procéder à ces prestations, il convient d'avoir recours à des marchés à bons de commande dont les prestations seront scindées en deux lots séparés affectés des montants annuels contractuels suivants :

- lot n°1, désinfection, désinsectisation et dératisation des espaces et des bâtiments communaux : minimum : 16 000 € ; maximum : 50 000 € ;
- lot n°2, campagne de capture et d'élimination de pigeons sur les voies et espaces publics : minimum : pas de montant ; maximum : 14 500 €.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup. Pas d'observation ? La délibération est donc adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°46 - COMMANDE PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE - Acquisition de vêtements, d'uniformes et d'équipements divers - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La délibération n° 46 concerne l'acquisition de vêtements, d'uniformes et d'équipements divers, notamment pour la police municipale.

Le présent marché à bons de commande vient à échéance au 31 décembre 2014. Il faut donc le relancer pour 2016, 2017, 2018 avec reconduction expresse. Minimum : 15 000 € ; maximum : 70 000 €. Et je vous propose de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

Pas d'observation ? La délibération est donc adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°47 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Entretien des espaces verts communaux - Marchés à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Entretien des espaces verts communaux, marché à bons de commande. Monsieur Elie DI RUSSO.

**M. DI RUSSO** : C'est habituel. Entretien des espaces verts communaux, marché à bons de commande pour 2015 à 2018.

Il y a 4 lots :

- le lot n° 1, c'est le secteur du port d'Hyères, la Capte et les environs de Costebelle. Il n'y a pas, comme vous voyez ici, de montant minimum ; maximum : 250 000 € ;
- le lot n° 2, secteurs centre-ville et périurbains : pas de montant minimum ; maximum : 300 000 € ;
- le lot n° 3, secteurs extérieurs et fractions : maximum annuel : 250 000 €.
- le 4, c'est la fraction de Giens et c'est un lot minimum de 8 000 € ; maximum de 60 000 €. Et ce lot est réservé au titre de l'article 15, c'est-à-dire pour des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail, conformément justement au Code des marchés publics. Donc c'est pour éventuellement le CAT.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame ?

**Mme COLLIN** : Merci. Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous préciser ce que vous entendez par « périurbains » ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pardon ? Par ?

**Mme COLLIN** : Où est-ce que cela s'arrête ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : À proximité de l'urbanité.

**Mme COLLIN** : Je ne vous le fais pas dire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : L'espace périurbain.

**Mme COLLIN** : D'accord. Alors...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il y a des zones urbaines et des zones périurbaines.

**Mme COLLIN** : « Autour de », très bien. Et j'ai une question subsidiaire alors.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Chut ! S'il vous plaît.

**Mme COLLIN** : Les secteurs extérieurs et fractions, puisqu'on a parlé de la Capte, de Costebelle, de Giens. Quelles sont les autres fractions ? Le lot n°3 : « pour les secteurs extérieurs et fractions ».

**M. DI RUSSO** : Vous avez donc la Capte, l'Ayguade, les Salins, Sauvebonne et les Borrels. Et Giens, c'est particulier puisque je viens de dire que c'était réservé au niveau du CAT.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est un découpage du territoire utile en continuité pour que quatre marchés soient définis. Souvent c'est en termes de territoires, ces marchés.

Moi, ce que je voudrais faire observer surtout, c'est qu'il n'y a pas de minimum. Monsieur SEEMULLER, vous l'avez remarqué. C'est toujours pour avoir le degré de liberté dans la réflexion qui est menée.

**M. DI RUSSO** : Sachant, Monsieur le Maire, qu'il y a un engagement justement pour remettre en régie certains secteurs.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? La délibération est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°48 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Entretien des espaces verts communaux et communautaires en milieu routier et autres sites spécifiques - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 – Convention constitutive du groupement de commandes**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur DI RUSSO toujours. Entretien des espaces verts communaux et intercommunaux ou communautaires, en tout cas en milieu routier et autres sites spécifiques.

**M. DI RUSSO** : Il s'agit de la maintenance des espaces verts situés en grande majorité en milieu routier et autoroutier en accompagnement d'équipements communaux et communautaires avec TPM, dont les ronds-points et l'autoroute, la villa de Noailles et le vélodrome.

Il y a un lot n° 1, comme on vient de le dire : pas de montant minimum et maximum ; et le lot n° 2, TPM, idem.

Les autres conventions, c'est uniquement pour 2015. Cette convention-là, en négociation avec TPM, est reconductible en 2016, 2017 et 2018.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ces délibérations faites entre la commune et l'intercommunalité ont vocation à essayer de mieux coordonner quand l'objet est voisin ou identique, plutôt que de lancer deux appels d'offres (un communautaire et un local).

S'il n'y a pas de commentaire, elle est réputée approuvée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°49 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Entretien et nettoyage des abords des bâtiments du Val des Rougières - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur DI RUSSO toujours. Entretien et nettoyage des abords des bâtiments du Val des Rougières.

**M. DI RUSSO** : C'est le service des espaces verts qui est concerné.

Le marché à bons de commande est pour l'année 2015 uniquement. Il n'y a pas de montant minimum ; maximum : 300 000 TTC.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Après que j'ai posé la question, il m'a été indiqué que les entreprises attributaires devaient prioritairement employer des gens du Val des Rougières.

**M. DI RUSSO** : Oui. Prioritairement ils doivent employer du personnel, des personnes du Val des Rougières justement.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien. Val des Rougières. Monsieur COLLET.

**M. COLLET** : Comment ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur COLLET, Val des Rougières.

**M. COLLET** : Val des Rougières. Non. Non. Pas du tout.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non. Je plaisante.

**M. COLLET** : Vous êtes coquin !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui. Absolument.

**M. COLLET** : Non. Juste une question que ma collègue n'a pas eu le temps de poser parce qu'on n'a pas eu la réponse concernant le périmètre géographique de la délibération 47. On dit qu'on pourra l'avoir.

Sa remarque en fait, elle venait du fait que lorsqu'on parlait des fractions, au lot n° 1, la Capte était reprise.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui. Tout à fait.

**M. COLLET** : Donc on peut considérer que c'est aussi une fraction. Le port d'Hyères peut aussi en être une.

Par contre ce qui aurait été intéressant de savoir, parce que cela va m'amener à la question suivante : est-ce qu'on aurait la possibilité d'évaluer le nombre d'habitants par rapport au lot représenté à la délibération 47 ? C'est-à-dire, lorsqu'on parle des secteurs du centre-ville et périurbains, quelle est la densité de population ? Quelle est la densité de population sur le centre-ville et le périurbain ? Non. C'est une question. Est-ce qu'elle est facile à y répondre ? Je ne sais pas.

**M. DI RUSSO** : Je dis simplement à Monsieur COLLET que l'entretien ne peut pas se faire sur la base de la population sur un certain secteur. C'est un ensemble, c'est une superficie. On ne peut pas dire : là il y a moins de monde, par exemple aux Borrels, on ne va pas entretenir, on va entretenir moins qu'éventuellement en centre-ville. Je crois que là c'est une harmonisation. Cela me paraît logique.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Et il faudrait calculer la densité, comme cela on est sûr que là-bas il y a moins de monde, le territoire est plus grand, et on aurait des écarts considérables.

**M. COLLET** : Vous m'avez fait perdre le fil de ma question. Non voilà. Ça y est, je l'ai retrouvée, rassurez-vous ! Val des Rougières, oui.

Oui. Ma question : dans la délibération 47, où est-ce que vous situez le Val des Rougières ? Dans la délibération 47, parmi les quatre lots que vous avez définis, où est-ce que vous situez le Val des Rougières ? Est-ce que vous le situez dans le périurbain ? Ma question est de savoir pourquoi on a un appel d'offres spécifique pour le Val des Rougières à hauteur de 300 000 € quand même – toujours dans l'esprit de savoir si on peut faire des économies sur les deniers publics. Sachant que le Val des Rougières, si mes chiffres sont corrects, représente à peu près 2 400 habitants, ce qui fait entre 3 et 4 % de la population hyéroise. 300 000 € ramenés au lot de la délibération 47.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est un maximum, ne vous inquiétez pas. On ne va pas astiquer trois fois.

**M. COLLET** : Est-ce que vous situez le Val des Rougières dans la délibération 47 ?

**M. DI RUSSO** : Je dirai, Monsieur COLLET, pour toute réponse qu'on a une attention, on porte une attention toute particulière au Val des Rougières parce que c'est un quartier qui nous est cher au cœur.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non. Mais c'est toi qui dis cela ! Nous, je ne sais pas. C'est toi qui dis cela. Non. Non. Votre question est légitime. Votre question est légitime, mais soyez assuré...

**M. COLLET** : Monsieur Le Maire, je remercie Monsieur DI RUSSO d'avoir répondu à quelque chose sans lui avoir posé la question.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Absolument. Non, mais c'est souvent le cas avec DI RUSSO ! Il fait la réponse et il se pose la question après.

Monsieur SEEMULLER ?

Je soumetts à votre approbation. Pas d'opposition ? Une opposition ? Monsieur COLLET également ? Abstention les deux ? Trois, pardon. Trois abstentions, merci beaucoup.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX**  
**3 ABSTENTIONS : Mme Yvette CARASENA, Mme Marie-Laure COLLIN, M. Patrice COLLET**

**AFFAIRE N°50 COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Travaux sur les structures ludiques des cours d'école et des aires de jeux de la commune d'Hyères - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 -**  
**Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je reprends mon souffle. N°50. Travaux sur les structures ludiques des cours d'école et des aires de jeux de la commune d'Hyères. Monsieur DI RUSSO.

**M. DI RUSSO** : Oui. Monsieur Le Maire, je regrette beaucoup qu'il n'y ait pas eu quand même l'unanimité sur le Val des Rougières.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ce n'est pas grave. Ce n'est pas grave. Ce n'est pas grave. Ce n'est pas grave.

**M. DI RUSSO** : Franchement !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ce n'est pas grave. On l'aime tellement que cela compense les deux abstentions.

**M. DI RUSSO** : Sur les aires de jeux dans les écoles...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il n'y a pas de délibération sur Les Maurels ?

**M. DI RUSSO** : Non. Il n'y a pas de montant minimum et maximum là-dessus. C'est pour toutes les écoles, y compris celle du Val des Rougières.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Comment ?! Il y a une école au Val de Rougières ?!

*(Rires)*

Enfin, tout cela reste amical.

Pas d'opposition ? Pas de commentaire ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°51 - ENVIRONNEMENT - Convention d'occupation temporaire à des fins de collaboration et de suivi scientifique par le baguage des oiseaux sur le marais des Estagnets - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Convention d'occupation temporaire à des fins de collaboration et de suivi scientifique par le baguage des oiseaux sur le marais des Estagnets. Chacun a compris que la parole est à François CARRASSAN.

**M. CARRASSAN** : Je vous propose d'autoriser le Maire à signer cette convention.

L'arrière-plan : il y a un programme national de recherche sur les oiseaux. Deuxièmement, la commune est gestionnaire du marais des Estagnets, qui se trouve au sud du Tombolo Ouest de la commune. Troisièmement, ce marais est la propriété du Conservatoire du littoral. Quatrièmement, ce marais est riche en oiseaux et il se trouve qu'un ornithologue est volontaire pour en faire l'inventaire et le suivi par la méthode du baguage notamment.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est quoi exactement, Monsieur ?

**M. CARRASSAN** : À titre gratuit. À titre gratuit et pour une durée de trois ans. La convention le précise. Donc on peut autoriser le Maire à la signer.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Pas d'opposition ? Pas de commentaire ?

Elle est donc approuvée. Je voudrais faire un tout petit commentaire. Dans la manifestation que nous avons demain, il y aura aux salins au Poucet un moment un peu particulier où la commune prendra l'initiative, mais c'est ici qu'elle sera concrétisée, de céder au Conservatoire du littoral l'étang qui est au bout des Salins, ainsi que quelques terrains riverains, de façon à ce que pour l'avenir, ce soit le Conservatoire du littoral qui assure les dépenses d'investissement éventuelles. Il le remettra en gestion à la commune pour le fonctionnement. Mais je crois que cela va dans la continuité.

Et la commune proposera également que la très grande zone humide de la Lieurette soit du côté de Macany, soit mise, pas à disposition, mais en tous les cas puisse accueillir la Ligue pour les oiseaux pour tout un ensemble d'expertises en refuge. Donc c'est dire si la destination de la Lieurette aura changé dans quelques années.

Pas d'observation ?

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°52 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Étude sur la faisabilité et la conception d'un système de compostage accéléré de déchets organiques - Signature d'une convention tripartite avec le Parc National de Port Cros et la société ComposTerre**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Le baguage étant adopté, Monsieur BANES va nous parler d'étude sur la faisabilité et la conception d'un système de compostage accéléré de déchets organiques.

**M. BANES** : La Ville a déposé le 28 juin 2013 un dossier de demande de subvention auprès de la Région, de l'ADEME, pour une expérimentation sur le lieu de Porquerolles en partenariat avec le parc national de Port-Cros et la Société VALODI/ComposTerre.

Ce projet vise à l'installation et le suivi de pilotes de compostage accéléré de biodéchets provenant des restaurateurs de l'île afin de produire un amendement valorisable et in situ en agriculture.

À titre informatif, onze restaurateurs, deux primeurs et un maraîcher ont joué le jeu, c'est-à-dire pas mal de monde.

Une convention est proposée afin, entre autres points, de réaffirmer le caractère partenarial de cette démarche innovante de type R&D (Recherche et Développement), c'est-à-dire récupérer, recycler, réutiliser localement, fixer les modalités de mise à disposition provisoire d'un site à Porquerolles par le parc national, permettre le remboursement des dépenses engagées de chacune des parties dans la limite des subventions octroyées.

Pour rappel, le montant total de la demande de subvention portait sur 77 579 € pour un budget total de l'opération estimé à 140 150 €.

Le plan de financement établi permettrait à la Ville de contribuer à hauteur de 17 % des dépenses. Les dépenses, je ne sais pas si vous avez le tableau.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui. On le regarde.

**M. BANES** : Il s'agit : finance régie de la Ville d'Hyères : 8 900 ; financement du parc : 8 892 ; subvention de la Région à 57 000 ; subvention ADEME : 20 000 ; financement de la Ville résiduelle : 14 000 ; et financement de la Société ComposTerre : 30 000.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. Convention que vous avez sur le site Internet de la ville.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : D'accord. Je suis sûr qu'il y aura l'approbation de Madame DEL PERUGIA.

Pas d'observation ? Oui, Monsieur.

**M. SEEMULLER** : Non, Madame DEL PERUGIA et moi-même apportons notre soutien à ce dispositif tout à fait intéressant, tout à fait novateur. C'est une expérimentation, vous l'avez dit. Donc on l'observe avec grand intérêt. Cela fait partie, je pense, des initiatives qui pourraient être déployées sur d'autres sites, si vous voyez ce que je veux dire. Mais au-delà je pense que c'est créateur d'emplois.

Et pour revenir, parce que je n'ai pas voulu intervenir dans le débat sur le Val des Rougières, je pense que c'est un créateur d'emplois qui permettrait aussi, dans ce composte, de pouvoir recycler ce composte et pouvoir créer des jardins dans certains endroits, si vous voyez ce que je veux dire aussi.

Donc on appuie complètement cette initiative-là, qui, à mon avis, est source 1) d'emplois, 2) de respect de la nature et peut-être de mettre fin aujourd'hui à une situation de gestion des déchets – je pense au Levant, mais je pense aussi à Port-Cros – qui est compliquée du fait du stationnement des déchets sous le soleil.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : OK. Très bien. Merci.

**M. BANES** : Je voudrais quand même remercier ces hôteliers et aussi l'adjoint spécial de Porquerolles, Philippe PISANI, avec qui on a bien travaillé. Et on a d'autres choses à vous proposer, à l'occasion.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Arrêtez de travailler, vous allez vous fatiguer parce qu'à chaque fois... C'est compliqué. En tous les cas, c'est une bonne initiative.

Vous évoquiez, Monsieur SEEMULLER, des jardins familiaux par exemple. La commune a décidé de préempter avec La SAFER un terrain de 6 700 m<sup>2</sup> qui jouxte les Rougières. Mais pas le quartier Rougières, la ZAC des Rougières. Et non pas de telle façon qu'à cet endroit-là on puisse éventuellement étendre cette politique de jardins familiaux. Et on utilisera le compostage que nous donnera Monsieur BANES.

**M. SEEMULLER** : Monsieur, je suis en train de m'inquiéter quand même parce que vous êtes en train de piller mon programme ! Mais enfin, si c'est dans l'intérêt des Hyérois, pourquoi pas ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : D'accord. Merci en tous les cas.

**M. BANES** : Je vous signale, Monsieur SEEMULLER, que des jardins communaux existent déjà sur la commune d'Hyères.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci beaucoup. Pas d'observation supplémentaire ? C'est donc adopté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°53 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Année 2015. Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.), des établissements assujettis à la redevance spéciale pour les déchets industriels banals (D.I.B.)**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des établissements assujettis à la D.I.B.

**M. BANES** : Depuis 1996, la commune a mis en place la redevance spéciale. La convention qui lie la commune et les établissements prévoit expressément que ces derniers sont exonérés de la taxe des ordures ménagères. Néanmoins cette exonération ne peut être accordée que dans le cadre des dispositions de l'article 1521-3 du Code général des impôts. Cet article stipule que les Conseils Municipaux déterminent annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe.

La liste des établissements exonérés est affichée à la porte de la mairie.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 1639-A, article 2, les délibérations instituant une exonération ou des réductions doivent être prises avant le 15 octobre d'une année pour être applicables l'année suivante. Ces délibérations ne sont valables que pour une année.

Conformément à ces dispositions, je vous propose de délibérer pour accorder l'exonération des établissements dont la liste est jointe à cette délibération pour 2015. La convention prévoit bien qu'une résiliation est possible jusqu'à trois mois avant la fin de l'année en cours. Et si un établissement venait à résilier la convention d'ici la fin de septembre, le centre des impôts en serait immédiatement informé.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Merci. Sa vocation est liée à l'activité économique, mais une réflexion complémentaire ne pourra pas ne pas être menée.

Pas d'observation ? De commentaire ? C'est donc approuvé à l'unanimité.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°54 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Exonération totale des bateaux participant à la manifestation "Rassemblement des Vieux Gréements"**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Madame AUDIBERT, pour l'exonération totale des bateaux participant à la manifestation « Rassemblement des Vieux Gréements ».

**Mme AUDIBERT** : Merci Monsieur le Maire. Par délibération 59 du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'exonération des redevances d'amarrage pour des bateaux participant aux différentes manifestations nautiques.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je voudrais dire, si vous le permettez, une petite correction éventuelle de forme dans la délibération. Je préférerais dire : « pour des bateaux participant à différentes manifestations nautiques » parce que celles que nous avons quand même... parce que « aux différentes manifestations nautiques », ce qui confère à une manifestation une dispense. Donc on pourra mettre « à » au lieu de « aux ». Je vous en prie, excusez-moi.

**Mme AUDIBERT** : Compte tenu de l'organisation d'un événement nautique nouveau, le « Rassemblement des Vieux Gréements » du 6 au 12 octobre 2014, il convient de se prononcer sur les conditions financières d'accueil au port d'Hyères Saint-Pierre.

Il est précisé que ce rassemblement a lieu principalement à l'occasion des Régates royales de Cannes et les Voiles de Saint-Tropez.

Il est prévu l'embarquement de stagiaires de l'école de voile pour une régata découverte, ainsi qu'une véritable régata à proximité des côtes afin de donner le maximum de visibilité.

Au regard de l'attrait que suscitent ces navires de tradition et dans un objectif de valorisation du patrimoine nautique et culturel, il est proposé d'accorder l'exonération totale des redevances d'amarrage, des manutentions, du stationnement à terre pour les bateaux participant à la compétition et pour les bateaux d'accompagnement durant la manifestation.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Pas d'observation ? C'est approuvé. Je fais un petit commentaire, je l'évoquais en commission municipale : nous avons pris, de façon très positive, une délibération sur les bateaux de tradition et d'intérêt patrimonial. Et on a dit : on va faire ce geste de baisser de 20 % les cotisations d'amarrage. Manque de pot, les deux bateaux d'intérêt patrimonial avaient déjà une exonération totale. Donc il faudra très rapidement prendre une délibération pour corriger et bien distinguer tradition et intérêt patrimonial. Je vous remercie.

Pas d'observation sur cette délibération ? Elle est donc approuvée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°55 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS D'HYERES - Travaux maritimes sur le domaine portuaire communal d'Hyères - Marché à bons de commande - Années 2015 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Travaux maritimes sur le domaine portuaire communal. Madame AUDIBERT.

**Mme AUDIBERT** : Merci Monsieur le Maire.

Le marché relatif aux travaux maritimes sur le domaine portuaire communal d'Hyères arrive à échéance le 31 décembre 2014. Il convient donc de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert afin d'assurer l'exécution de ces prestations pour l'année 2015 avec reconduction expresse possible pour les années 2016, 2017 et 2018.

Pour ce faire et compte tenu de la récurrence de ces besoins, il convient d'avoir recours à un marché à bons de commande affecté des montants contractuels annuels suivants : minimum : 200 000 € TTC ; maximum : 1,3 million € TTC.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Pas d'observation ? Madame.

**Mme COLLIN** : Je voulais juste savoir s'il s'agissait uniquement de réfections des installations existantes ou bien si ce chiffre comprenait des nouveaux aménagements.

**Mme AUDIBERT** : Dans ces montants-là, il y a tout ce qui concerne les mouillages, les réfections de pannes, les réfections de pontons, les enrochements. Tout ce qui est, si vous voulez, l'usage habituel des ports, l'entretien annuel des ports, des mouillages. Et nous avons quand même quelques ports à entretenir. Je vous en prie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Pas d'autre observation ? La délibération est donc approuvée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°56 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Modification de la  
demande de Fonds de Concours communautaire à TOULON PROVENCE  
MÉDITERRANÉE pour l'année 2014**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur ROUX, concernant la modification de la demande de fonds de concours communautaire à TPM pour 2014.

**M. ROUX** : Oui. Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, c'est une délibération importante.

Vous vous souvenez tous que le 27 juin 2014, le Conseil Municipal a proposé quelques opérations éligibles au fonds de concours auprès de TPM.

Il s'agissait de l'opération d'aménagement du chemin du Plan du Pont et de l'opération de travaux de protection contre l'érosion du littoral.

Mais les services communautaires ont précisé à la commune que l'opération de travaux de protection contre l'érosion du littoral n'était plus désormais éligible au fonds de concours.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la modification de cette délibération afin de supprimer cette opération et d'y substituer deux autres opérations programmées en 2014.

Le premier reste en l'état (le dossier d'aménagement du chemin du Plan du Pont), ce que nous avons voté au mois de juin 2014. Avec, je vous le rappelle, un montant qui s'élève à 560 000 € HT. Et le plan de financement prévisionnel faisait état d'une demande au fonds de concours communautaire à hauteur de 73 018 €.

Le deuxième, c'est le dossier que nous ajoutons donc aujourd'hui, le dossier d'aménagement de la voirie de desserte du futur gymnase de Costebelle, avec des dépenses prévisionnelles au titre de l'année 2014 qui s'élèvent à 165 000 € H.T. Donc au fonds de concours communautaire, nous demandons 45 500 €.

Ensuite, la troisième proposition que nous demandons à ce fonds de concours, c'est le dossier d'extension du cimetière de Giens et la réalisation du parking. C'est la phase 4 pour la tranche 2014. Avec un aménagement paysager du projet puisqu'il est nécessaire qu'il s'intègre parfaitement au paysage de la presqu'île, qui est un site classé depuis 2002. Il est nécessaire en complément de cette opération de maîtriser le stationnement sauvage aux abords du cimetière, tout en veillant à l'insertion paysagère du projet à proximité immédiate du site classé. Les dépenses prévisionnelles au titre de l'année 2014 s'élèvent à 400 000 € HT. Et ce plan prévisionnel fait état d'une demande au fonds de concours communautaire à hauteur de 130 000 €.

Les modalités d'attribution et de versement seront précisées pour chaque dossier présenté dans une convention spécifique de fonds de concours à établir par TPM. Et je vous propose à cet effet d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir et notamment la convention de fonds de concours pour chaque dossier présenté.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Pas d'observation ? Je vous remercie de votre approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N°57 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Proposition de non-maintien de Monsieur Éric FELTEN dans ses fonctions de dixième Adjoint**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La délibération n° 57, proposition de non-maintien de Monsieur Éric FELTEN dans ses fonctions de dixième Adjoint.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014, le Conseil Municipal avait élu Monsieur Éric FELTEN au poste de dixième Adjoint du Maire. Par arrêté en date du 7 avril 2014, j'avais donné différentes délégations à Monsieur Éric FELTEN.

Monsieur FELTEN m'a demandé de le décharger de ses délégations. Et donc par arrêté en date du 14 août 2014, je retirais en accord avec l'intéressé ses délégations à Monsieur Éric FELTEN.

Conformément à l'article 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, lorsque le Maire « a retiré » les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Je vous propose donc d'aller délibérer sur cette question. Et bien entendu, comme il se doit lors de telles situations, le vote est à bulletin secret.

Monsieur COLLET ?

**M. COLLET** : Oui, Monsieur le Maire, juste une petite remarque concernant cette délibération. Je ne sais pas si elle est judicieuse, mais enfin je la pose quand même. Concernant le maintien ou le non-maintien de Monsieur FELTEN, est-ce que si Monsieur FELTEN était maintenu en tant que dixième Adjoint, est-ce que Monsieur FELTEN retrouverait ses délégations à la sécurité ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La délégation, c'est le Maire qui l'attribue. Donc les délégations ayant été retirées et en plus en parfait accord, elles ne seraient pas restaurées. En revanche, je ne peux pas accorder aujourd'hui à quelqu'un qui n'est pas adjoint la délégation qui était actuellement exercée par Monsieur FELTEN. Je rappelle que c'était la sécurité, la circulation, le stationnement et les relations avec le monde de la défense.

Les relations avec le monde de la défense, je les ai attribuées au Docteur Francis ROUX puisqu'il est adjoint. Mais je ne peux pas attribuer les autres délégations à quelqu'un qui est aujourd'hui conseiller municipal. Donc il faut le non-maintien et l'élection – c'est la délibération suivante – d'un autre adjoint pour que ces délégations puissent être assurées.

**M. COLLET** : Oui. Si vous voulez, juste là, une petite remarque...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous avez compris ?

**M. COLLET** : Je pense que j'ai compris.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Écoutez...

**M. COLLET** : Éventuellement, je vous ferai répéter.

Excusez-moi.

On a pris acte, comme tout le monde, dans la presse de la démission de Monsieur FELTEN. On avait bien noté durant votre campagne la communication sur Monsieur FELTEN et je partageais tout à fait, d'ailleurs, vos idées là-dessus. Monsieur FELTEN était, pour notre part, tout à fait le profil adapté pour tenir ce genre de fonction. On a trouvé un petit peu dommage qu'il ne puisse plus assurer cette délégation. C'est tout.

Maintenant, pour notre part – alors je ne sais pas si j'anticipe sur la délibération 58 – dans le cas où Monsieur FELTEN ne serait pas maintenu, je voudrais faire savoir – et conformément à ce que, je crois, nous autorise le Code général des collectivités territoriales – que s'il fallait élire un nouvel adjoint, notre groupe proposerait une candidature.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Eh bien écoutez, comme cela il y aura le choix. Même si je n'ai pas regardé la légalité de la chose, théoriquement, si vous voulez, un adjoint est un adjoint au Maire. S'il n'est pas proposé par le Maire, c'est une curiosité d'un candidat. Mais enfin, à curiosité, curiosité et demie. Vous seriez candidat et la délibération serait ainsi plus diverse.

Pas d'observation ? Monsieur FELTEN. Monsieur POLITI.

**M. POLITI** : Merci Monsieur FELTEN.

Je voulais simplement vous faire part, lorsque nous avons appris le départ d'Éric FELTEN, de notre grand étonnement. Je dirai simplement que des démissions ou des départs, nous on les prévoyait. Mais aussi vite et surtout de la part d'un de vos proches, qui, je signale, était sur la liste du premier tour...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ah oui, obligatoirement.

**M. POLITI** : Cela est pour le moins inattendu.

J'ai vécu, vous le savez, comme Maire cette situation. Mais une démission après seulement quatre mois et demi de mandat, je ne sais pas si c'est un record, mais en tout cas c'est une prouesse.

Moi, en ce qui me concerne, il m'aura fallu attendre au moins trois ans.

En ce temps, vous vous moquiez. Aujourd'hui c'est votre situation, c'est à vous de la gérer.

Cette démission est-elle la cause de votre gestion très personnelle ? Puisqu'en d'autres temps, vous me traitiez de dictateur. Mais permettez-moi simplement de dire à Éric FELTEN que durant sa brève mission de seulement quatre mois et demi, j'ai, en tant que membre de l'opposition, reconnu son professionnalisme, son dévouement à sa délégation dont il a fait preuve durant toute sa fonction.

Ceci étant dit, mon groupe ne participera pas à votre règlement de comptes. Nous ne présenterons pas de candidat. En toute cohérence, nous ne participerons pas donc ni à la déchéance de Monsieur FELTEN, ni à l'élection du prochain adjoint.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais vous dire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur FELTEN.

**M. FELTEN** : Merci Monsieur le Maire de m'accorder la parole, même si je sais qu'il est un peu tard pendant ce Conseil.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur, je vous le dis tout de suite : j'ai mis cette délibération dans les deux derniers points à l'ordre du jour parce que je n'aime pas... Je respecte trop les personnes. Et cette délibération aurait été mise au début de l'ordre du jour, cela conduisait à avoir un déplacement physique de quelqu'un dans la salle et de quelqu'un d'autre qui monte, et je trouvais cela un peu insupportable. C'est la seule raison qui est due à cela. Mais rassurez-vous : la presse est là, le public aussi.

**M. FELTEN** : Merci Monsieur le Maire.

Je disais que je ne doutais pas un instant que vous m'accordiez cette parole puisque comme chacun sait ici, vous êtes un fervent défenseur de la démocratie locale.

Si vous avez sept ou huit minutes devant vous, je pense que les bourreaux auront le temps d'aiguiser leur lame. Mais en attendant, je vous donnerai quelques arguments pour que vous puissiez décider en toute tranquillité.

Monsieur le Maire, vous avez été élu le 30 mars dernier sur la liste Rassemblement pour Hyères avec 10 204 voix, soit 39,7 % des suffrages exprimés. Comme vous, je totalise également 10 204 voix parce que les efforts de l'équipe pour y arriver n'étaient pas seulement les vôtres, c'étaient ceux d'une équipe.

Lors du premier Conseil Municipal de la nouvelle majorité, j'ai soutenu sans condition votre candidature au poste de Maire parce que je pensais en mon for intérieur que le candidat Jean-Pierre GIRAN, rencontré six mois plus tôt, était plus qu'un professeur honoraire de l'Éducation Nationale ; qu'il était un homme de dialogue, un chef d'équipe, un manager qui écoute et associe ses proches conseillers.

La campagne passée, le temps de l'action étant venu, j'ai malheureusement été déçu.

Aujourd'hui, quel constat ai-je fait de la situation pour en arriver à la remise de mes délégations ?

Eh bien, Monsieur le Maire, j'ai constaté que vous ne travaillez pas en équipe. Vous ne prêtez pas l'oreille à ceux qui vous portent conseil. Et vous écoutez, à mon sens un peu trop, une garde rapprochée située au 5<sup>e</sup> étage et une poignée de courtisanes intéressées.

Les élus qui innovent, qui font bouger les lignes, qui agissent au quotidien sur le terrain avec la population, sans faire de bruit mais avec efficacité – en tout cas c'est ce que j'ai constaté – eh bien ne font pas partie de vos projets.

Lorsque je vous ai adressé, à mon initiative, des propositions écrites d'amélioration du fonctionnement des services, telle que vous l'avez vous-même annoncée avec la création de pôles permettant une meilleure transversalité entre délégations, vous avez considéré, à ma grande surprise, que c'était à vous seul d'y réfléchir. Pas aux adjoints. Déception.

Lorsque vous dirigez l'équipe municipale sans organiser la moindre réunion en cinq mois, vous affichez ainsi un mode de management à sens unique, à mon sens archaïque, auquel en tant qu'ancien dirigeant d'une entreprise nationale et diplômé d'une école de management, je ne peux souscrire. Déception.

Lorsqu'au lendemain de la remise de mes délégations, vous faites publier votre communiqué dans *Var Matin* alors que j'ai tenu, dans un souci de professionnalisme et par pudeur, à ne faire aucun commentaire dans la presse, vous dites : « Monsieur FELTEN a considéré que je n'arbitrais pas systématiquement ses litiges en sa faveur. Malgré toute la sympathie que j'ai pour lui, c'est l'intérêt général, en l'occurrence remis en cause ici, qui doit primer. Sa démission est une surprise. »

Permettez-moi dans ces conditions, Monsieur le Maire, puisque vous m'en donnez l'occasion, de vous apporter ici, aujourd'hui, devant mes pairs et la population, mon droit de réponse.

Serviteur dévoué des institutions de la République après les avoir fidèlement servies près de 30 années dans 17 affectations successives, tout d'abord comme cadre A de la fonction publique d'État à des postes toujours plus élevés de direction, puis comme administrateur territorial à la ville de Toulon, je ne pouvais laisser publier ce commentaire peu flatteur à mon égard : mon départ dans un prétendu intérêt général.

Ce terme n'est pas approprié. Vous le savez parfaitement. Mais vous l'avez volontairement diffusé pour vous disculper, sans doute, d'une affaire mal gérée. Et cela m'a profondément blessé car aucun élu ici présent, aucun Hyérois qui me connaît n'a cette image de mon action.

Dire d'un titulaire de deux Légions d'honneur qu'il doit partir dans l'intérêt général, c'est mépriser ce qu'elles représentent, c'est mépriser l'homme tout simplement.

Pour éviter le départ précipité d'un adjoint totalement dévoué à sa ville, je prétends que l'intérêt général – puisque c'est de cela dont il s'agit, n'est-ce pas ? – aurait dû vous pousser à faire évoluer votre propre mode de management, encore expérimental après cinq mois de mandat, vous en conviendrez. Et à ne pas céder à la relation d'influence que votre entourage immédiat exerce sur vous au quotidien.

Il faudra bien un jour en arriver à débouter les courtisanes et écouter les partisans.

En effet, vous êtes bien le Maire de cette ville. Ni moi ni personne ne le conteste. Mais soyez au moins impartial et objectif. Voilà pourquoi j'ai été déçu.

Enfin, vous dites que mon départ est une surprise. Eh bien je ne vous cache pas que c'est plutôt une déception.

Déception, encore une fois, puisque vous ne m'avez pas donné les moyens de servir mes concitoyens et de donner la pleine mesure de mes capacités.

Déception parce que vous n'êtes pas devenu le chef d'équipe que j'imaginai et dont j'avais besoin pour servir ma ville.

Monsieur le Maire, si un enseignement doit être tiré de mon départ, c'est qu'il devient urgent de corriger votre style de management. Un Conseil d'adjoints, ce n'est ni un amphi de fac devant des étudiants, ni une scène de campagne électorale devant des militants. C'est la vraie vie, tout simplement.

Déception personnelle enfin, parce que depuis le retrait de mes délégations, retrait notifié par la police à mon domicile devant mes voisins et ma famille, et malgré mon dévouement sans faille à vos côtés depuis près d'un an, mon dévouement à travailler jour et nuit pour l'équipe, vous ne m'avez ni contacté ni adressé la parole. Est-ce là le sort réservé à tous ceux qui viendraient à vous quitter ?

Pourtant vous avez une belle équipe, prête à travailler, prête à innover, prête à servir cette ville. Écoutez-les, entendez leurs propositions, faites-leur confiance tout simplement. Sinon vous risquerez fort de voir vos plus fidèles soutiens se démobiliser, comme moi, au fil des mois et prendre peu à peu le chemin d'une sortie inéluctable.

Si la décision de mes confrères aujourd'hui a pour résultat de valider mon souhait de départ de la majorité municipale, je resterai bien entendu un acteur majeur et attentif des débats municipaux que vous nous proposerez tout au long de ce mandat.

Très touché par les innombrables messages de soutien et d'incompréhension totale de la population depuis la publication de mon départ, je me dois désormais de les représenter ici de façon libre et indépendante pour préparer le moment venu l'avenir autrement.

Et l'avenir autrement, Hyères autrement, le Var autrement, c'est déjà demain. Je m'y engage devant vous et la population hyéroise, au-delà des partis, au-delà des sensibilités. Parce que le sens de mon action, c'est de servir et non de me servir.

J'espère enfin, Monsieur le Maire, que vous poursuivrez le travail de fond initié sous mon impulsion en matière de police de proximité, d'abord avec la reconquête pédestre et méthodique des quartiers et la création ex nihilo des référents de police pour chaque comité d'intérêt local. Les CIL sont essentiels à la vie de la cité. Ne les oubliez pas. Même si je crois savoir que ces instances ne vous passionnent pas.

En matière de prévention de la délinquance, avec la relance du Conseil local de sécurité de la prévention de la délinquance (CLSPD), que j'avais moi-même prévue et organisée le 30 septembre prochain en présence du Préfet et du Procureur de la République.

En matière de police de la circulation et du stationnement, avec la poursuite du projet engagé depuis le changement de sens de circulation fin juin, projet conduit en parfaite harmonie avec mon ami Jean-Louis OZENDA que je remercie ici pour sa contribution efficace.

En matière de relations avec les associations patriotiques, le CCHAP notamment, piloté par le Général HUBSCHER à qui je transmets toute mon amitié et avec lequel il conviendra d'échanger au quotidien sur des sujets importants : réhabilitation de la Maison du Combattant, poursuite du chemin de mémoire, valorisation du lien armée-nation.

Je voudrais enfin saluer le travail remarquable de tous les agents en civil et en tenue de la prévention-sécurité ; remercier personnellement Fabrice WERBER et Jean-Philippe KULUS pour leur travail dévoué à mes côtés ; remercier tous les partenaires civils et militaires de la sécurité avec lesquels nous avons pu renouer un dialogue quotidien et constructif.

Monsieur le Maire, ne voyez pas dans mes propos une critique, mais un message républicain d'un élu intègre et lucide face à ses responsabilités. Je vous adresse cet appel de façon solennelle pour sauver, s'il en est encore temps, le beau projet pour Hyères que nous avons tous rêver au sein de l'équipe.

Permettez-moi enfin une dernière citation d'Henry FORD, industriel américain, puisqu'il a travaillé dans le secteur automobile que j'affectionne particulièrement : « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ».

Je vous remercie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien. Écoutez, merci Monsieur FELTEN de ces explications.

Explications, interprétations. Moi, je ne ferai aucun commentaire. J'ai ici une dizaine de lettres qui m'ont été adressées à des dates diverses qui peuvent émaner de personnalités importantes de la commune ou qui servent la commune. Je retiens simplement un mot qui disqualifie, me semble-t-il, la totalité de votre intervention : quand vous vous permettez de parler de courtisanes, vous êtes au bord de l'insulte à l'égard d'un certain nombre de mes collègues et je trouve que c'est totalement inadapté.

Des courtisans, je n'en ai pas. Et d'ailleurs si j'en avais, vous auriez été au premier rang puisque quand je regarde, par exemple, les parutions dans la presse que j'ai sollicitée à plusieurs reprises, je me suis amusé à faire le compte : vous êtes passé 18 fois dans la presse, avec l'ensemble du soutien, des compliments du Maire de l'équipe, contre 2 à 3 fois au maximum pour certains de mes adjoints.

Donc véritablement, je crois que vous avez été traité avec la rigueur qui convenait. J'ai apprécié votre travail, je vous l'ai dit. D'ailleurs si votre travail a pu avoir les qualités que vous décriviez, c'est sans doute que le Maire avait autorisé qu'il en fût ainsi. Et à un moment donné, vous m'avez demandé un certain nombre d'orientations, vous avez défendu un certain nombre d'orientations sur lesquelles je ne pouvais pas partager votre sentiment. Je vous l'ai fait savoir, vous en avez tiré les conséquences. Hallelujah, il n'y a pas de problème.

Il n'y a pas de problème. Vous êtes d'ailleurs peut-être au début d'une carrière politique importante, comme on le saura bientôt, ce qui démontre que derrière la rigueur et l'humilité du Colonel FELTEN, il y a peut-être une ambition qui n'a pas pu se développer dans les meilleures conditions.

J'aurai la pudeur de ne pas en dire plus. Mais bien entendu, l'avenir en dira davantage.

On va passer au vote.

L'avenir qui ne leur appartient pas. Mais peut-être qu'un certain nombre de choses en diront davantage.

Donc on vote à bulletin secret, j'espère que vous l'appréciez. Il est arrivé ici de destituer – c'est le vocabulaire – un adjoint à main levée. Là ce n'est pas une destitution, c'est un non-maintien et à bulletin secret.

Alors maintien ou non-maintien ? Donc si vous souhaitez le maintien de Monsieur FELTEN... C'est assez original. J'ai cru comprendre dans votre intervention, Monsieur FELTEN... Quand même une précision : est-ce que vous souhaitez le maintien ? À titre personnel.

**M. FELTEN** : Monsieur le Maire, je pense que vous avez écouté mon intervention. Si vous changez votre style de management, je n'y serai pas opposé. Mais j'en doute fortement.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Donc Monsieur FELTEN ne souhaite pas le maintien. Voilà, c'est la traduction que j'en fais. Il y avait une ambiguïté, une originalité. Mais Monsieur, arrêtez de parler du style de management que vous avez partagé au plus près pendant quatre mois, pour faire brutalement une évolution dont l'avenir nous dira les raisons.

*(Les élus votent à bulletin secret pour décider du maintien ou non de Monsieur Éric FELTEN dans ses fonctions de dixième Adjoint.)*

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mes chers collègues, je vous donne le résultat du vote :

- 45 bulletins
- 1 pour le maintien
- 13 abstentions
- 31 pour le non-maintien.

**AFFAIRE N°58 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Conseil Municipal -  
Élection d'un treizième Adjoint**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Nous pouvons donc passer à la délibération suivante puisqu'un poste d'adjoint, d'un treizième Adjoint est à pourvoir. Je propose pour ma part la candidature de Jean-Marc GELY. Monsieur COLLET, est-ce que vous maintenez votre candidature ?

**M. COLLET** : Absolument.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien. Eh bien donc, on va vous distribuer un bulletin. Il conviendra d'écrire soit le nom de GELY, soit le nom de COLLET, soit rien. Et on va essayer de faire rapidement compte tenu de l'heure.

*(Les élus votent à bulletin secret pour désigner le treizième Adjoint.)*

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Le résultat du scrutin de l'élection du treizième Adjoint :

- 45 bulletins
- 11 bulletins blancs

Ont obtenu :

- Monsieur COLLET : 3 voix
- Monsieur GELY : 31 voix et il est donc nommé treizième Adjoint. Nous le félicitons.

*(Applaudissements)*

Je vous donne rendez-vous mardi où en Conseil Municipal privé sera présenté l'audit financier que j'ai demandé. Et je vous rappelle aussi, mes chers collègues et éventuellement les personnes dans la salle, qu'il y a demain une Journée du patrimoine très importante : à 15h, c'est un peu le point d'orgue, à la villa Noailles, avec nos quatre invités. Vous êtes les bienvenus.

**SÉANCE LEVÉE A 18 HEURES 46**

